

futuribles

analyse et prospective

L'Asie en Afrique

**Science et technologie
au prisme de la société**

**Un nouvel indicateur
de santé sociale**

futuribles

NUMÉRO 350 • MARS 2009

- Le défi de la crise** 3
Hugues de Jouvanel
- La dérive des continents : l'Asie et l'Afrique** 5
Jean-Raphaël Chaponnière
- Les besoins en science et technologie** 27
Une prospective scientifique et technologique guidée par la demande : le projet québécois « Perspectives STS »
Alain Bergeron
- Impliquer la société dans les politiques de recherche** 45
L'expérience d'Agora 2020
Sébastien Maujean et Jacques Theys
- La santé sociale des territoires** 65
Un indicateur de santé sociale pour les régions françaises
Florence Jany-Catrice et Rabih Zotti

TRIBUNE EUROPÉENNE

- Une relance de la politique de voisinage ?** 89
Jean-François Drevet

ACTUALITÉS PROSPECTIVES

- 95
Les viviers de talents de 2012 / Quelles technologies nouvelles d'ici 2025 ? / Le coût du travail en France, 1975-2004 / Chine : un rappel à l'ordre éloquent / L'Europe contre les discriminations / Crise économique et crise alimentaire / Grenelle : un mal pour un bien ?

BIBLIOGRAPHIE

- Analyses critiques** 105
M.-A. Dujarier. Le Travail du consommateur. De McDo à eBay : comment nous coproduisons ce que nous consommons / J. Attali. La Crise, et après ? / J.-L. Quermonne. L'Union européenne dans le temps long / M. Mendras. Russie, l'envers du pouvoir / E. Weizman. À travers les murs. L'architecture de la nouvelle guerre urbaine / D. Nahon. L'Épuisement de la terre. L'enjeu du XXI^e siècle.
- Comptes rendus** 116

ABSTRACTS

119

LE DÉFI DE LA CRISE

L'éditorial d'Hugues de Jouvenel

De nombreux lecteurs se sont déclarés surpris, sinon agacés, du fait que j'aie pu, dans notre livraison de janvier, consacrer mon éditorial à saluer la crise économique actuelle comme un facteur bénéfique. Je voudrais donc y revenir et essayer de m'en expliquer, avant de montrer pourquoi j'estime qu'elle constitue une fantastique opportunité.

Essayons d'abord d'en comprendre la nature. Pour les uns, il s'agit très clairement d'une crise, certes de grande ampleur, mais qui s'inscrit dans une logique cyclique parfaitement « naturelle ». Ainsi affirment-ils volontiers que de telles crises surviennent grosso modo tous les sept ans, durent de six à douze mois avant que l'économie, quoi que nous fassions, reparte sur sa tendance de long terme. La crise est alors assimilée à une « purge » salutaire pour ceux qui, trop grisés par des marchés financiers en folie, se seraient laissé entraîner dans un processus de surenchère qui, lorsqu'il ne les a pas conduits à la faillite, les aura utilement ramenés à la raison. Ainsi suffirait-il d'attendre patiemment la reprise.

Loin de moi l'idée de contester qu'entre la sphère financière et la sphère réelle la déconnexion était devenue si grande que l'élastique tôt ou tard devait casser. Ainsi, la crise financière a éclaté et entraîné logiquement d'importantes répercussions sur l'économie réelle. Mais je suis convaincu qu'en dépit de la mondialisation de l'économie, certains pays

se trouvent avoir accumulé plus de handicaps que d'autres, que ces handicaps les ont rendus plus vulnérables et qu'ils auront plus de mal à sortir de la récession et à retrouver un trend de croissance durable.

Sans doute est-ce le cas des États-Unis qui ont accumulé des déficits commerciaux considérables tandis que d'autres, comme l'Allemagne, le Japon et la Chine enregistraient des excédents très importants, cette vertu ne leur assurant pas pour autant d'être épargnés. Nous verrons quels effets d'entraînement le plan de relance adopté par le gouvernement américain pourra avoir, en particulier sur la demande intérieure et donc les importations qui ont, du reste, joué un rôle moteur dans l'essor de l'économie chinoise. Mais en Europe aussi, il y a de grandes disparités entre pays et, si certains ont une économie relativement saine, tel n'est pas le cas de la France qui, obstinément, pratique depuis des décennies la politique de l'autruche, refuse de prendre la juste mesure des mutations fondamentales de l'économie mondiale, s'arc-boute sur ses habitudes au détriment de l'indispensable effort d'adaptation et d'innovation qu'exige le monde contemporain.

N'est-il pas d'ailleurs symptomatique d'observer que, fin 2007 et début 2008, ont été rendus publics deux rapports allant dans le même sens : celui du Conseil d'analyse économique sur « les leviers de la croissance française » et celui de la com-

mission Attali « pour la libéralisation de la croissance française », eux-mêmes faisant suite à de nombreux autres rapports dont les recommandations les plus pertinentes reprenaient pour l'essentiel celles énoncées dans le rapport Rueff-Armand de 1960 sur « les obstacles à l'expansion économique »¹ ? Que 50 ans plus tard, le pays n'ait pas su se moderniser et soit entré dans le XXI^e siècle sans prendre la juste mesure des changements qui s'imposaient est consternant. Cela explique, en outre, que la crise y soit sévère et durable, et que la France doive désormais accomplir, en peu de temps et de manière douloureuse, l'indispensable mutation qu'elle a refusé d'entreprendre depuis si longtemps.

Le monde d'aujourd'hui n'est plus celui d'hier et celui de demain sera encore différent. Différent notamment pour des raisons évidentes telles que la croissance démographique, l'aspiration profonde de plus en plus d'individus à satisfaire leurs besoins (souvent, hélas, en adoptant par mimétisme des modèles de développement contestables) et donc en raison d'une concurrence de plus en plus vive sur des ressources rares (eau, terres arables, hydrocarbures, matières premières agricoles, minérales et minières...). Quelle peut être l'issue face à de telles évolutions ? Certainement ni la guerre ni de pratiquer le dumping social en Europe.

La solution — ce n'est sans doute pas la seule — est assurément d'essayer de sortir de cette crise « par le

haut ». J'entends par là : par l'innovation. Non seulement l'innovation technologique, celle-ci étant la plus simple bien qu'elle ne soit pas une résultante immédiate et évidente des investissements consentis au profit de la recherche et du développement. Mais aussi et surtout l'innovation socio-organisationnelle : de nouvelles formes d'organisation et de management qui exigent des cadres dirigeants que, plutôt qu'imaginer qu'ils détiennent l'essentiel du savoir et agissent en adjudants de caserne, ils comprennent que leur rôle aujourd'hui doit davantage être celui de catalyseurs d'intelligences réparties.

Mais cela exige une véritable révolution culturelle, de sorte, par exemple, que les entreprises leaders sur leur marché, au lieu de s'endormir sur leurs lauriers, restent vigilantes vis-à-vis des transformations à accomplir, que leurs dirigeants, comme les élus, comprennent que leur pérennité et leur fortune comportent des servitudes, que les salariés — fussent-ils fonctionnaires — admettent d'être soumis régulièrement à une évaluation. Que tous ensemble, nous comprenions que nous avons un rôle à jouer dans ce qu'André-Yves Portnoff² appelle joyeusement « la révolution de l'intelligence », celle-ci exigeant que, partout, dans tous les domaines y compris les plus anciens, nous ayons conscience de l'ardente obligation d'inventer plutôt que de recopier, que nous ayons le courage de relever le défi du Sphinx : « Invente ou je te dévore. » ■

1. Sur ces différents rapports, voir GRANRUT Charles (du). « La croissance par décret ? À propos des rapports Les Leviers de la croissance française et 300 décisions pour changer la France ». *Futuribles*, n° 341, mai 2008, pp. 45-59.

2. Voir notamment le dossier « Oser l'innovation », coordonné par André-Yves Portnoff. *Futuribles*, n° 344, septembre 2008, pp. 5-46.

La dérive des continents : l'Asie et l'Afrique

PAR JEAN-RAPHAËL CHAPONNIÈRE ¹

« Chinafrique » : le terme (calqué sur celui de Françafrique) se retrouve de plus en plus souvent dans les articles de presse ou titres d'ouvrage, ayant même été consacré comme le nom d'un site Internet (.com) dédié aux Chinois présents sur le continent africain (ou désirant s'y implanter). De fait, au-delà de la Chine, l'Asie développée renforce ses positions et sa coopération avec l'Afrique depuis plusieurs années, empiétant de plus en plus sur ce qui était un pré carré occidental (pour ne pas dire européen ou français). En contrepartie, l'Afrique y trouve de nouveaux moyens de développement et, même si la coopération avec l'Asie engendre sans doute aussi son lot de désillusions ou de nouvelles dépendances, le renforcement de la présence asiatique en Afrique offre, pour la première fois, aux Africains la possibilité de choisir leurs partenaires.

Quelle est la réalité de cette coopération afro-asiatique ? De quand date-t-elle, sur quoi repose-t-elle, quelles sont ses perspectives d'évolution ? Après un rappel historique montrant que les pays d'Asie ne sont pas de nouveaux venus dans le paysage africain, Jean-Raphaël Chaponnière présente la nature des relations, en particulier économiques et commerciales, qui unissent les deux continents, ne se limitant pas à la Chine ou à l'Inde. Il montre aussi la manière dont les pays asiatiques organisent leur « politique d'influence » en Afrique. Enfin, il présente les principaux enjeux et les perspectives de cette coopération (en termes d'accès aux ressources naturelles pour l'Asie, et de développement économique pour l'Afrique), tenant compte du changement de contexte qu'a entraîné la crise financière de 2008, comme des rivalités entre pays asiatiques (Chine et Inde en particulier). S.D. ■

1. Économiste Asie, AFD (Agence française de développement), et membre d'Asie 21 (Futuribles).

La crise financière de 2008 a été précédée d'un débat à propos du « découplage » entre les conjonctures américaine et asiatique, qui a mis au second plan les « couplages » entre l'Asie et l'Afrique, et l'Asie et l'Amérique latine². L'intensification spectaculaire des échanges entre l'Asie et l'Afrique se traduit sur le plan politique par la multiplication de rencontres entre chefs d'État, depuis le troisième sommet sino-africain de 2006 qui a réuni 48 chefs d'État à Pékin. Un an plus tard, un sommet plus modeste s'est tenu à Taïpeh³ et 2008 a été l'année de l'Afrique en Asie : Delhi a organisé son premier sommet avec l'Afrique, Tokyo son quatrième, et Séoul son second forum de coopération avec l'Afrique. Ces sommets ainsi que la plupart des manifestations « Sud-Sud », à l'exception des réunions de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole), sont accueillies dans l'indifférence par les opinions et leurs dirigeants qui tardent à réaliser que l'Occident n'a plus « le monopole de l'Histoire⁴ ».

Les relations entre l'Asie et l'Afrique n'ont pas attendu l'arrivée des Européens

Après un survol de l'histoire des relations entre l'Asie et l'Afrique, cet article analyse les échanges entre ces deux régions et s'interroge sur leurs perspectives.

Une brève histoire des relations entre l'Asie et l'Afrique

L'irruption de Chinois, Indiens, Malais en Afrique est souvent perçue comme une illustration exotique de la mondialisation, alors que les relations entre l'Asie et l'Afrique n'ont pas attendu l'arrivée des Européens.

L'océan Indien a été le principal trait d'union entre l'Afrique et l'Asie. Écrit entre 40 et 70 après J.-C. par un marchand grec vivant en Égypte, *Le Périple de la mer d'Érythrée*, sorte de guide maritime, évoque l'activité des marchands indiens sur la côte est de l'Afrique. Plus au sud, des Malais ont peuplé Madagascar au VII^e siècle. Commerçants arabes et indiens ont organisé les échanges entre la Chine, l'archipel indonésien et l'Afrique de l'Est qui, selon l'expression de Braudel, appartenait à une économie-monde centrée sur l'Inde. Au début du XV^e siècle, la Chine a fait une brève irruption dans cet espace lorsque, commandée par l'amiral Zeng He, une escadre chinoise a abordé les côtes africaines⁶ ; l'empereur de Chine a interdit ces voyages quelques années seulement avant l'arrivée de Vasco de Gama en Afrique. C'est un pilote indien qui a guidé l'amiral portu-

2. Illustrés en novembre 2008 par la signature d'un traité entre la Chine et le Pérou.

3. Ce premier sommet a accueilli le roi du Swaziland, les présidents du Burkina Faso, de São Tomé e Príncipe et du Malawi, et la vice-présidente de la Gambie.

4. VÉDRINE Hubert. *Continuer l'Histoire*. Paris : Fayard, 2007.

5. Quelques années après Marco Polo, le Marocain Ibn Battûta a emprunté la Route de la soie et ses observations ont été publiées (*Voyages*. Paris : Maspero, 1982).

6. Aujourd'hui encore, les Chinois évoquent ces contacts pour démontrer l'antériorité de leurs relations avec l'Afrique et ils attribuent parfois l'interruption de ces expéditions à l'arrivée des Portugais.

gais des côtes africaines à l'Inde. Sont ensuite arrivés les Hollandais ; Français et Anglais se sont à leur tour implantés en Inde en s'insérant dans les réseaux commerciaux asiatiques avant de s'imposer militairement au XVIII^e siècle.

Au XVII^e siècle, ce sont des Français de Pondichéry qui ont pour la première fois recruté des Indiens pour les plantations de l'île de France (île Maurice). L'émigration a pris une ampleur considérable au XIX^e siècle lorsque l'abolition de l'esclavage a créé des pénuries de main-d'œuvre dans les colonies. Des millions d'Indiens et de Chinois sont alors partis dans le Sud-Est asiatique, les îles du Pacifique, l'Amérique, les Caraïbes et l'Afrique, où ils ont travaillé « sous contrat » dans des conditions proches de l'esclavage. Souvent originaires du sud de l'Inde, les travailleurs indiens se sont établis en Afrique du Sud, en Ouganda et au Kenya, tandis que des coolies chinois ont été employés dans les mines d'Afrique du Sud et pour la construction du chemin de fer en Afrique de l'Est et à Madagascar.

Si les Chinois sont souvent repartis, les travailleurs indiens sont restés en Afrique où ils ont été rejoints par des employés, commerçants, artisans voire industriels ⁷, originaires du nord de l'Inde. Les

communautés indiennes — entre 1 % et 2 % de la population d'Afrique de l'Est — ont subi de nombreuses mesures discriminatoires que le Parti du Congrès a dénoncées. En réaction, des membres de sa branche est-africaine ont souhaité la création d'une colonie indienne au Tanganyika (Tanzanie) qui appartenait à l'Allemagne ⁸. Combattue par les colons britanniques, cette proposition qui avait donné lieu à des négociations, a été abandonnée en 1923.

Les commerçants indiens installés en Afrique de l'Est ont distribué des produits anglais et indiens. C'est à travers leur réseau qu'ont percé les articles japonais. Ils ont gagné en importance au cours de la Première Guerre mondiale, l'interruption des lignes maritimes ayant ouvert les portes de l'Afrique aux importations du Japon.

Les premiers contacts du Japon avec l'Afrique datent de la seconde moitié du XIX^e siècle. D'abord simple escale des Japonais en route vers l'Europe ou le Brésil, l'Afrique a vite été considérée comme une destination à part entière ⁹. Dernier à s'engager dans l'aventure coloniale — sa conquête de Taiwan date de 1895 —, le Japon s'est intéressé aux pratiques européennes. En 1896, Tomizu Hirondo, un jeune professeur de l'université de Tokyo, a publié « Le futur de l'Afrique ».

7. L'industriel indien Mafatlal a investi dans une filature de coton en Ouganda dans les années 1920 d'après Françoise Hay in *FDI and Globalization in India*. Paris : conférence internationale « The Indian Economy in the Era of Financial Globalisation », Maison des sciences de l'homme, 28-29 septembre 2006.

8. Un politicien indien écrivait dans le *Times* du 15 août 1917 : « L'Afrique de l'Est allemande, une fois conquise, devrait être réservée au gouvernement de l'Inde ». Cité par Robert J. Blyth in *The Empire of the Raj: Eastern Africa and the Middle East, 1858-1947*. Basingstoke : Palgrave, 2003.

9. MORIKAWA Jun. *Japan and Africa: Big Business and Diplomacy*. Londres : Hurst, 1997.

Prévoyant que l'Afrique serait avec la Chine un enjeu du XX^e siècle, l'auteur a souhaité voir le Japon participer à la « ruée vers l'Afrique ». Si ses conseils ont été ignorés par le gouvernement, les entreprises n'en ont pas moins prospecté les marchés africains qui, dans les années 1930, ont absorbé 10 % des exportations japonaises.

Handicapés par la ségrégation en Afrique du Sud, les Japonais ont mieux réussi en Afrique de l'Est. L'arrivée d'une mission commerciale japonaise en Ouganda et au Kenya a été discutée au Parlement britannique en 1927 où, quelques années plus tard, les parlementaires ont fustigé à Westminster la concurrence des tissus japonais vendus à des prix très inférieurs aux prix anglais¹⁰. Au cours de ces débats, les parlementaires ont dénoncé pêle-mêle les subventions accordées par l'État japonais aux exportateurs, la sous-évaluation du yen, les bas coûts de la main-d'œuvre et l'octroi de crédits de longue durée aux distributeurs. Autant de critiques adressées à la Chine aujourd'hui ! À l'époque, le Japon exportait des « montres au kilo » et le « *made in Japan* » a longtemps été synonyme de mauvaise qualité en Afrique de l'Est et au Maroc. Le traité d'Algésiras (1906) ayant ouvert ce protectorat français au commerce, le Japon a été son deuxième fournisseur en 1935, loin derrière la France. Ailleurs au Maghreb et partout en Afrique de l'Ouest, les ad-

ministrations coloniales ont bloqué l'importation de produits japonais.

Les relations du Japon avec l'Éthiopie¹¹ ne se sont pas limitées au commerce. Seul pays indépendant d'Afrique, l'Éthiopie, qui avait repoussé une tentative d'invasion italienne en 1896, a joui d'un certain prestige au Japon. Les deux empires ont signé un traité d'amitié et de commerce en 1927. Cinq ans plus tard, une entreprise japonaise a négocié l'octroi d'une concession de 500 000 hectares pour y attirer des émigrants japonais et cultiver du coton. Refusée par les Éthiopiens, la proposition japonaise a été divulguée par *Le Temps* en France et le *Corriere della Sera* en Italie qui, à ce propos, ont titré sur le « péril jaune ». Une menace brandie par Mussolini pour justifier l'agression de l'Éthiopie en 1935. Cette invasion a suscité des réactions populaires au Japon où l'on a envisagé une intervention armée. Mais très vite, la *Realpolitik* a repris ses droits. L'Italie fasciste ayant reconnu l'acquisition du Mandchoukouo (la Mandchourie) par Tokyo, le Japon a reconnu celle de l'Éthiopie.

C'est la Seconde Guerre mondiale qui a interrompu les relations commerciales du Japon avec l'Afrique.

L'Afrique et l'Asie aujourd'hui

L'Afrique rassemble le plus grand nombre de pays pauvres, et la Chine

10. Débats au Parlement du 5 décembre 1927 et du 28 juillet 1933. Voir le site Internet (consulté le 26 janvier 2009) <http://hansard.millbanksystems.com>.

11. CLARKE Calvitt J. « Mutual Interests? Japan and Ethiopia before the Italo-Ethiopian War 1935-36 ». Orlando : réunion annuelle de la Florida Conference of Historians, 31 mars-1^{er} avril 2000 ; et FAËRBER-ISHIHARA Hideko. *Les Premiers Contacts entre l'Éthiopie et le Japon, 1923-1936*. Paris : ARESÆ (Association pour la recherche scientifique en Afrique de l'Est), 1998.

et l'Inde sont les deux plus grand pays émergents. Lorsque l'on compare ces ensembles, on utilise des moyennes qui sont rarement pertinentes tellement les situations sont contrastées. En Afrique, l'accélération économique qui a commencé en 2000 a été surtout le fait des exportateurs de matières premières. En Chine, il existe des différences considérables entre les provinces côtières et celles de l'intérieur qui ont un niveau de vie proche de celui de l'Égypte ; en Inde, les États de l'*Hindi Belt*, situés au nord-est, ont des caractéristiques socio-économiques assez proches de celles des pays de l'Afrique subsaharienne. Les performances commerciales de l'Inde sont plus proches de celles de l'Afrique que de celles de la Chine : alors que le poids du commerce extérieur chinois est passé de 1 % à 8 % du total mondial entre 1948 et 2007, celui de l'Inde et de l'Afrique a diminué pendant la même période, respectivement de 2 % à 1 % et de 8 % à 3 %.

La Chine étant désormais le deuxième exportateur mondial derrière l'Allemagne, il n'y a rien d'étonnant à la trouver aux premières places parmi les fournisseurs de l'Europe, de l'Amérique latine et de l'Afrique.

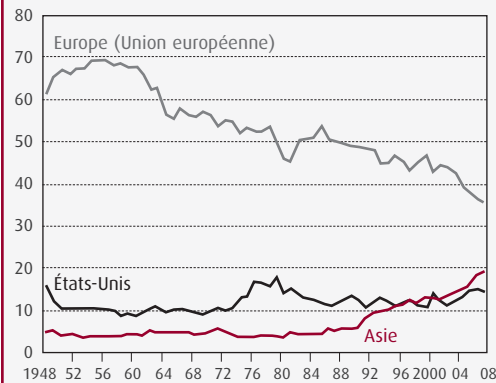
La Chine, l'Inde, le Japon et l'Afrique

L'Europe a dominé les échanges de l'Afrique jusque dans les années 1980. Depuis, son poids a diminué

et l'Afrique ne réalise plus qu'un tiers de ses échanges avec les anciennes métropoles coloniales (graphique 1). Après une brève embellie (dans les années 1970), la part des États-Unis a diminué alors que celle de l'Asie a progressé très rapidement après 2000 (graphique 2, page suivante).

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, Tokyo a vite renoué ses échanges avec l'Afrique qui, en 1964, a absorbé davantage d'exportations japonaises que la Communauté économique européenne ! L'Afrique du Sud était de très loin son principal partenaire¹². Ses relations étroites avec l'Afrique blanche (Afrique du Nord) l'ont desservie auprès des autres pays africains jusqu'à la fin de l'*apartheid*. À partir des années 1980, le Japon a été concurrencé par la Corée du Sud, qui fait désormais jeu égal

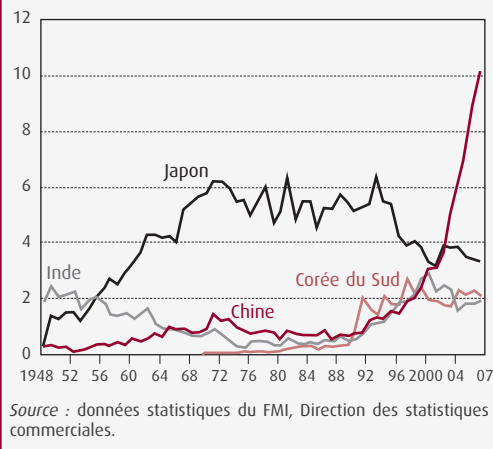
Graphique 1 — Part (%) de l'Europe, des États-Unis et de l'Asie dans le commerce extérieur africain (1948-2008)



Source : données statistiques du FMI (Fonds monétaire international), Direction des statistiques commerciales.

12. Devant le Ghana et le Liberia du fait des navires placés sous pavillon de complaisance.

Graphique 2 — Part (%) de la Chine, de la Corée du Sud, de l'Inde et du Japon dans le commerce extérieur africain (1948-2007)



avec l'Inde sur le marché africain. Depuis 2000, ces trois pays ont été bousculés par la Chine. Le commerce sino-africain a décuplé et dépassé les 100 milliards de dollars US en 2008, soit deux fois les échanges franco-africains. Premier fournisseur de l'Afrique devant l'Allemagne et la France, la Chine est son deuxième marché après les États-Unis. Cette progression spectaculaire traduit autant le dynamisme chinois que la recomposition de l'Asie car une partie de ces échanges est le fait d'entreprises asiatiques (japonaises, coréennes, taiwanaises) implantées en Chine.

Si l'Asie est un partenaire incontournable de l'Afrique, cette dernière n'est qu'un partenaire margi-

nal¹³ du Japon, de la Corée du Sud et de la Chine, et un peu plus important de l'Inde (8 %). Les échanges du Japon (Afrique du Sud, Soudan), de l'Inde (Afrique du Sud, Nigeria, Égypte, Algérie), de la Corée du Sud (Afrique du Sud, Algérie, Égypte, Zambie) et de la Malaisie (Afrique du Sud, Égypte) se concentrent sur quelques pays, alors que le commerce chinois est réparti sur un plus grand nombre.

Premier poste des importations asiatiques d'Afrique, le pétrole assure respectivement un tiers et un cin-

quième des approvisionnements de la Chine et de l'Inde. L'Afrique est le seul continent dont les réserves ne sont pas contrôlées par les grandes sociétés occidentales. La Chine, l'Inde et la Malaisie ont ignoré les sanctions internationales contre le Soudan et la Libye pour s'y implanter¹⁴. Les sociétés pétrolières chinoises se sont ensuite déployées en Angola et en Afrique de l'Ouest (Mali, Niger, Nigeria, Guinée équatoriale, Gabon, Congo et Mauritanie) où elles ont été rejointes par les autres sociétés pétrolières asiatiques. Au Nigeria, Indiens et Coréens ont obtenu des concessions en échange d'un engagement dans les infrastructures. Ils se sont inspirés de ce que font les Chinois. Proposer des « grappes de projets »

13. Le commerce avec l'Afrique représentant entre 2 % et 3 % du commerce extérieur de ces pays.

14. La société indienne Oil and Natural Gas Corp. a acquis 25 % de la société soudanaise Greater Nile Oil au grand dam des Chinois qui en détenaient 40 %. Le malaisien Petronas est également présent au Soudan.

LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Longtemps pré carré des entreprises européennes, le marché africain de la construction a figuré parmi les plus dynamiques au monde entre 2000 et 2006. Sur ce marché ouvert, le Japon a perdu des parts, la Corée du Sud a amélioré sa position et la Chine a rattrapé la France à la première place.

Les Chinois ont une longue expérience de l'Afrique. Au début des années 1970, la construction du Tanzam, le chemin de fer entre Lusaka (Zambie) et Dar Es-Salaam (Tanzanie), 1 600 km, a assuré leur réputation. Ensuite, multipliant la construction de palais, assemblées nationales et stades, les entreprises chinoises se sont implantées dans de nombreux pays. Cette présence devient un élément de leur compétitivité, avec le recours à des travailleurs chinois qui, souvent dénoncé, ne serait pas une pratique systématique¹. Ces entreprises réalisent des projets financés par l'aide chinoise, l'aide multilatérale et l'aide occidentale. Alors que cette dernière n'est pas liée à la fourniture de biens et services du donateur, l'aide chinoise finance les exportations d'entreprises implantées en Chine.

J.-R.C.

1. *China's Interest and Activity in Africa's Construction and Infrastructure Sectors*. Stellenbosch (Afrique du Sud) : Centre for Chinese Studies, université de Stellenbosch, 2006.

est en effet la méthode privilégiée des entreprises chinoises qui s'appuient en outre sur la force de frappe financière de l'Exim (Export-import) Bank chinoise.

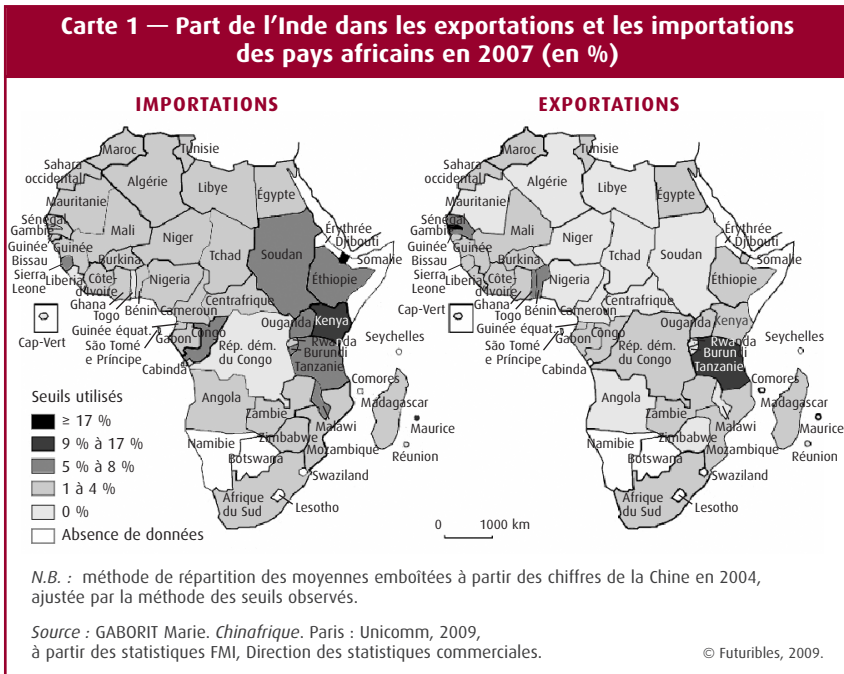
Moins dépendants du pétrole africain, le Japon et la Corée du Sud sont plus intéressés par les produits miniers dont l'uranium, le cobalt et le cuivre. Des minerais que recherchent les Chinois qui importent aussi des bois tropicaux (deuxième poste de leurs achats) et du coton d'Afrique de l'Ouest.

L'Afrique, à l'exception de l'Afrique du Sud, exporte peu de produits industriels¹⁵ qui composent l'essentiel des exportations asia-

tiques. Sur les marchés africains, les importations du Japon, de la Corée du Sud et de l'Inde sont plus complémentaires que concurrentes des productions africaines. C'est moins le cas des importations chinoises, alternatives bon marché aux marques occidentales. La concurrence des produits *made in China* met en difficulté des entreprises africaines (Nigeria, Afrique du Sud) et également des industriels chinois implantés en Afrique¹⁶. La concurrence chinoise est plus redoutable pour les exportations africaines. Dans les années 1990, l'initiative américaine *African Growth Oriented Approach* a offert des avantages tarifaires aux pays africains.

15. Les structures tarifaires de la Chine et de l'Inde sont un obstacle supplémentaire. Le tarif douanier sur le produit brut est moins élevé que sur le produit transformé. En 2006, la Chine a annulé les tarifs sur 400 produits, une mesure qui n'a pas eu (encore beaucoup) d'effets.

16. Voir à ce propos BROADMAN Harry G. *Africa's Silk Road: China and India's New Economic Frontier*. Washington, D.C. : Banque mondiale, 2006.



L'ouverture du marché américain a entraîné l'essor d'exportations d'habillement des pays de l'Afrique australe et permis de créer des milliers d'emplois. Ce dynamisme a fait long feu et n'a pas résisté à l'Accord textile-vêtement de 1995 (organisant le démantèlement de toutes les restrictions quantitatives sur ce commerce entre 1995 et 2005). La libéralisation des échanges de 2005 a eu comme conséquence une déferlante chinoise qui a évincé les produits africains¹⁷ et provoqué des suppressions d'emplois en Afrique australe (80 000 en Afrique du Sud).

L'Asie vue d'Afrique

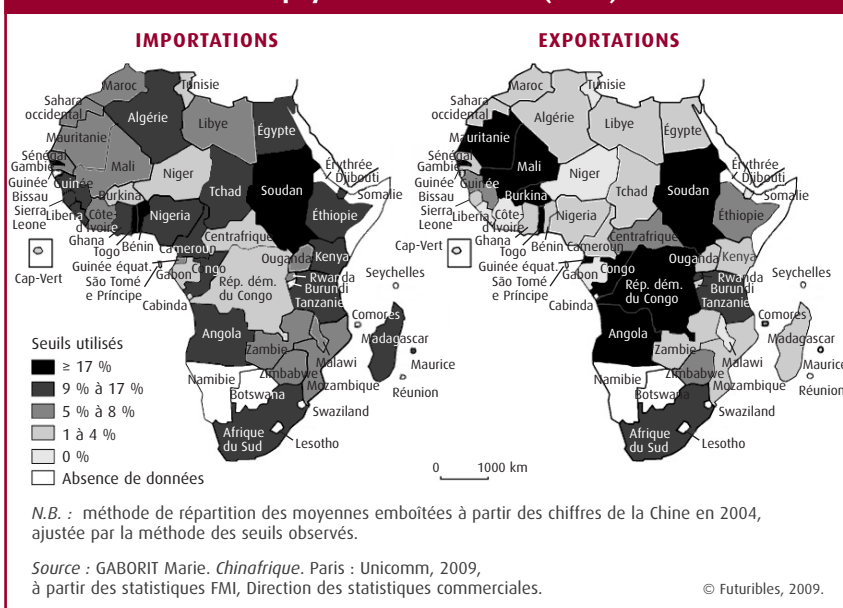
L'Asie est un marché parfois important pour les exportateurs de pé-

trole (Soudan, Angola, Guinée équatoriale), de produits miniers (Afrique du Sud, Zambie), de coton et de grumes (pièces de bois non équarries). La géographie des exportations asiatiques vers l'Afrique est en revanche moins contrastée car les produits industriels intéressent tous les pays. Les cartes 1 et 2 montrent que les produits chinois sont présents dans de nombreux pays alors que l'Inde n'occupe des positions fortes qu'en Afrique de l'Est.

L'Afrique souffre d'un déficit dans ses échanges avec l'Inde et la Corée du Sud, et dégage un surplus avec le Japon. Avec la Chine, son commerce est légèrement excédentaire, le surplus des pays pétroliers masque le déficit des 43 pays non pétroliers.

17. Les exportations de l'Afrique du Sud et des pays limitrophes ont souffert de l'appréciation du rand sud-africain.

Carte 2 — Part de la Chine dans les exportations et les importations des pays africains en 2007 (en %)



Une présence modeste

Même si son attractivité s'est améliorée, l'Afrique a attiré en moyenne deux fois moins d'investissements directs étrangers (IDE) que la Chine entre 2000 et 2006¹⁸. Démontrant plus d'enthousiasme que les Européens, les entreprises asiatiques n'occupent encore qu'une place modeste dans le club des investisseurs étrangers ; le Japon est au premier rang¹⁹ devant Singapour, la Chine, l'Inde, la Malaisie et la Corée du Sud.

Destination marginale pour des investissements japonais et coréens, l'Afrique attire 10 % des IDE chi-

nois et 20 % des IDE indiens. La géographie africaine de ces IDE est proche de celle des échanges. Les Japonais sont surtout présents au Liberia et en Afrique du Sud ; les Indiens (hors *diaspora* en Afrique de l'Est et australe) sont en Algérie, au Soudan, à Maurice et au Sénégal, dans l'agroalimentaire, l'équipement de transport, la sidérurgie, la pétrochimie et le textile ; les Malaisiens, à Maurice, en Afrique du Sud et au Soudan, dans l'exploitation forestière, les télécommunications et les finances ; les Singapouriens sont à Maurice. Les IDE Chinois se répartissent sur un plus grand nombre de pays. Hors pétrole et mines, la présence chinoise est le fait de

18. Les IDE y jouent un rôle plus important car ils financent en moyenne un cinquième de l'investissement réalisé dans les pays (8 % en Chine).

19. Un total cumulé de 10 milliards de dollars US entre 1952 et 2005 selon le JETRO (Japan External Trade Organization).

900 grandes entreprises et de très nombreuses petites entreprises, ignorées des statistiques, dans les services et l'industrie légère. L'aide chinoise finance la construction de zones franches (Tanzanie, Maurice) pour attirer des IDE. Les banques chinoises ont fait une entrée remarquable dans le paysage bancaire africain en 2008 ²⁰.

Une politique d'influence

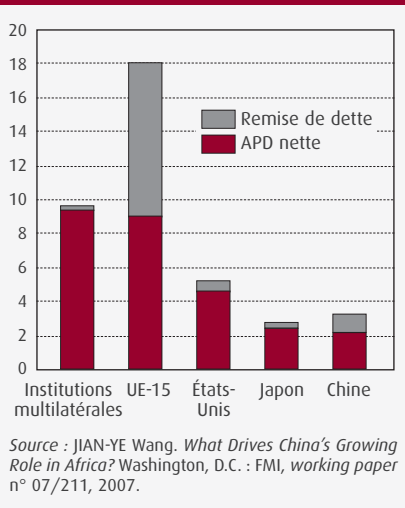
L'Union européenne et les États-Unis sont, avec le Japon, les principaux bailleurs de fonds de l'Afrique et, en juillet 2005, au sommet de Gleneagles ils ont promis de doubler leur aide d'ici 2010.

Proche aujourd'hui du montant de l'aide américaine (graphique 3), l'aide japonaise à l'Afrique a débuté dans les années 1970. Elle a ciblé une dizaine de pays ²¹ où, en symbiose avec les milieux d'affaires nippons, elle a servi à financer des infrastructures. Au lendemain de la chute du mur de Berlin, alors que l'Afrique redoutait d'être évincée de l'aide européenne par l'Europe de l'Est, le Japon a organisé un premier sommet à Tokyo (1993) et s'est présenté comme le *leader* des relations afro-asiatiques. Son aide à l'Afrique a augmenté, les trois quarts se concentrant sur le Nigeria et le quart restant se répartissant entre le Mozambique, le Kenya, l'Éthiopie et l'Afrique de l'Ouest. Le Japon a infléchi ses priorités vers les sec-

teurs sociaux et ses pratiques se sont harmonisées avec celles des autres pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

Se doter d'une politique d'influence n'est plus l'apanage des pays riches. La Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud, le Brésil, la Corée du Sud, la Malaisie, la Thaïlande et la Turquie font désormais partie du club des donateurs et, à cette occasion, le Comité d'aide au développement de l'OCDE a créé la catégorie de « donateurs émergents » pour regrouper des pays qui bénéficient de l'aide internationale ²² et pratiquent eux-mêmes l'aide publique au développement (APD).

Graphique 3 — Aide à l'Afrique en milliards de dollars US en 2006



20. L'Exim Bank est entrée au capital de la première banque sud-africaine (Standard) présente dans 18 pays africains et la Chinese Development Bank s'est associée à la United Bank of Africa du Nigeria.

21. Sénégal, Côte-d'Ivoire, Gabon, Niger, Zaïre, Afrique du Sud, Zimbabwe, Zambie, Kenya, Tanzanie, Nigeria et Éthiopie.

22. À l'exception de la Corée du Sud qui ne bénéficie plus d'aide.

Ainsi, la Chine reçoit une aide qui, proche en montant de celle destinée au Mozambique (l'un des pays les plus aidés d'Afrique), représente un apport marginal (400 fois plus faible qu'au Mozambique) lorsqu'on rapporte son montant au produit intérieur brut (PIB) chinois. L'appellation « émergents » suggère la nouveauté et cela s'applique bien à la Malaisie, la Thaïlande et la Corée du Sud, qui ont débuté dans l'APD dans les années 1990. Ce qualificatif est peu pertinent dans le cas de l'Inde qui a mis en place un programme d'assistance technique en 1964, et encore moins pour la Chine qui aide l'Afrique depuis les années 1950.

Alors que la coopération indienne s'est vite estompée, l'aide chinoise s'est renforcée. Elle a commencé²³ en Égypte en 1956, et continué en Guinée et au Mali, et à cette époque, la Chine aidait des pays plus riches qu'elle. Au cours de son « safari africain », le Premier ministre chinois Zhou Enlai a énoncé à Accra, en 1964, les « huit principes » — égalité entre les partenaires, bénéfices mutuels, respect de la souveraineté, utilisation de dons ou de prêts sans intérêt, renforcement du bénéficiaire, respect des obligations, offre des meilleurs équipements fabriqués en Chine, et mêmes conditions de vie pour les experts chinois que pour les experts locaux — qui régissent encore l'aide chinoise, même si leur interprétation a évolué. L'aide chinoise a

culminé entre 1970 et 1976 avec la construction du Tanzam, et la Chine était alors un des principaux bailleurs de fonds de l'Afrique. Ces grands projets ont été l'exception. L'aide chinoise a financé des petites réalisations et l'envoi de milliers de « médecins aux pieds nus » qui ont parfois été les seuls à offrir des soins de base dans les zones rurales. Dans les années 1980, l'aide chinoise a ensuite diminué et s'est modifiée. Plaçant l'accent sur les avantages mutuels, la Chine a remplacé les dons et prêts sans intérêt par des prêts concessionnels pour financer des projets d'infrastructures. Au début de la décennie 1990, en s'interdisant de financer des projets susceptibles d'être réalisés par le secteur privé, la communauté internationale des bailleurs a *de facto* ouvert la porte à la Chine. En effet, l'aide occidentale s'est détournée des infrastructures — leur part dans l'APD en Afrique s'est écroulée entre 1990 et 2005 — et, contrairement à ce qui était attendu, le secteur privé ne s'est pas engagé dans ces projets. La Chine a suppléé à cette « faille de marché » en finançant et construisant les routes et les ponts nécessaires au développement de l'Afrique.

Au sommet de Pékin de 2006, la Chine s'est engagée à doubler son aide d'ici 2009, un an avant l'échéance définie par le G7 à Gleneagles²⁴. La Chine ne publiant pas de statistiques sur son aide, il sera difficile de vérifier si elle a

23. CHAPONNIÈRE Jean-Raphaël. « L'aide chinoise à l'Afrique : origines, modalités et enjeux ». *L'Économie politique*, n° 38, avril 2008.

24. Cette promesse fait partie des engagements pris par la Chine au sommet de Pékin de 2006, avec la création d'un fonds de cinq milliards de dollars US pour financer des investissements et l'annulation de 1,4 milliard de dollars US de dette.

tenu sa promesse. Son silence statistique a suscité plusieurs travaux de recherche qui évaluent l'aide chinoise à l'Afrique autour de deux milliards de dollars US. Elle représenterait 10 % de l'aide à l'Afrique et deux fois plus si l'on exclut les remises de dette pour ne considérer que « l'argent frais » (graphique 3).

L'offensive chinoise en Afrique a convaincu l'Inde de relancer sa coopération ²⁵. Après avoir concentré son attention sur l'Afrique du Sud, la Tanzanie, le Kenya, l'Éthiopie, le Nigeria et le Ghana, l'Inde a diversifié ses efforts. Elle a organisé des réunions avec des responsables africains depuis 2005 et huit chefs d'État ont participé au premier sommet Inde-Afrique de Delhi en 2008. Ayant adhéré à la Banque africaine de développement (BAD) avant la Chine, l'Inde a joué un rôle plus modeste et c'est à Shanghai que la BAD a réalisé sa première réunion en Asie. N'ayant pas l'aisance budgétaire de la Chine, l'Inde ne joue pas dans la même catégorie mais plutôt dans celle de la Corée du Sud ²⁶.

La politique d'influence chinoise s'est élargie à la culture avec la création de six instituts Confucius (centres culturels) en Afrique. La Chine a promis de doubler le nombre de bourses d'études. Si elle tient sa promesse, leur nombre (2 400 en 2009) dépassera celui des

bourses françaises (1 800 bourses en 2007). La Chine attire d'autant plus les Africains qu'elle fait moins de difficultés pour accorder des visas : alors que le nombre d'entrées d'Africains en France stagne depuis 10 ans autour de 980 000, il augmente rapidement en Chine et atteignait 230 000 en 2006.

Enjeux et perspectives

L'Asie comme modèle

En 1905, les peuples colonisés ont été surpris par la victoire du Japon sur la Russie à Tsushima. À Madagascar, un pasteur malgache écrit en 1912 : « Savoir qu'il y a un peuple non européen vivant dans une petite île asiatique lointaine et isolée, savoir que ce peuple, épris de progrès, a réussi en s'appuyant sur le savoir et les connaissances des Européens, une véritable révolution, voilà qui est vraiment original ; et c'est ce qui m'a bouleversé ²⁷. » Des propos iconoclastes qui l'ont conduit en prison ! Vingt ans plus tard, commentant la publication en amharique d'un livre (*Lieu de lumière*), les diplomates occidentaux s'inquiètent de voir l'Éthiopie choisir le Japon comme modèle ²⁸. Son alliance avec l'Allemagne pendant la guerre et ses bonnes relations avec l'Afrique blanche ensuite, ont terni son image en Afrique.

25. Lancé en 2002, le programme *Team Africa* coordonne l'action des chambres de commerce et des banques pour promouvoir les investissements dans l'informatique et la médecine.

26. L'aide indienne est dotée d'une enveloppe de 500 millions de dollars US. En 2008, l'aide coréenne comprend 68 millions de dollars US de dons et 757 millions de dollars US de prêts concessionnels.

27. Cité par Baenga Bolya in *L'Afrique en kimono*. Dakar : Nouvelles du Sud, 1991.

28. Ce livre a été écrit par un ministre éthiopien de retour d'une mission au Japon. Cf. FAËRBER-ISHIHARA Hideko. *Op. cit.*

Aux indépendances, l'Inde est apparue comme un modèle en Afrique de l'Est où des hommes politiques se sont inspirés des principes du mahatma Gandhi. En revanche, la Grande Révolution prolétarienne n'a pas séduit les élites africaines. Modèle politique, l'Inde n'a pas été un modèle économique alors que la Chine a toujours été une référence pour les stratégies de développement. Une référence qui a beaucoup évolué dans le temps ! Dans les années 1960 et 1970, la Chine a été présentée comme un modèle d'autosuffisance et les experts chinois ont alors insisté sur la priorité à l'utilisation des ressources locales. Aujourd'hui, elle apparaît comme un exemple d'intégration à l'économie mondiale.

Ne devant rien aux conseils des *money doctors* (les experts financiers internationaux), la stratégie chinoise de développement se présente comme une alternative aux pratiques orthodoxes des institutions financières internationales. Néanmoins, ce n'est pas un Chinois mais un Américain qui a élaboré le concept de « consensus de Pékin »²⁹ et qui l'a opposé au « consensus de Washington ». Ces deux concepts poursuivraient les mêmes objectifs tout en les hiérarchisant différemment. Le premier donne la priorité à la stabilité politique et au développement, le second fait des réformes un préalable.

En sanctionnant les excès de la dérégulation et en amenant les gouvernements à nationaliser des pans entiers de leur secteur financier, la crise de 2008 a sapé la crédibilité des modèles libéraux. Un vice-Premier ministre chinois a déclaré à cette occasion : les « professeurs ont maintenant des problèmes »³⁰. Mais, alors que, sur le plan pratique, le consensus de Washington peut se décliner en mesures de gestion économique, le consensus de Pékin qui selon l'agence Xinhua³¹ signifie « la prudence dans les réformes », n'offre pas de recette pour le développement.

Si modèle chinois il y a, il doit beaucoup aux précédents asiatiques. Du Japon à la Corée en passant par Taiwan, ces pays ont donné la priorité à l'agriculture et à la formation comme préalables à l'industrialisation. Leur développement a été orchestré par un État qualifié de stratège ou de « professionnel » par Christian Sautter (homme politique français spécialiste du Japon), et qui a « gouverné le marché »³² sans le réprimer et en faisant preuve de pragmatisme.

Ainsi, derrière les stratégies chinoise, coréenne et taïwanaise, on retrouve le Japon, le premier pays qui a relevé avec succès le défi occidental et qui avait été considéré comme un modèle en Afrique.

29. RAMO Joshua Cooper. *The Beijing Consensus*. Londres : Foreign Policy Centre, 2004. Voir encadré page suivante.

30. Cité par Roger C. Altman in « The Great Crash, 2008: A Geopolitical Setback for the West ». *Foreign Affairs*, janvier- février 2009.

31. Citée dans *The Economist* du 12 décembre 2008.

32. WADE Robert H. *Governing the Market: Economic Theory and the Role of Government in East Asia Industrialization*. Princeton : Princeton University Press, 1990.

DU CONSENSUS DE WASHINGTON AU CONSENSUS DE PÉKIN

Après l'effondrement du mur de Berlin et l'éclatement de l'Union soviétique, dans les années 1990, les pays anciennement communistes ont amorcé une ère de réformes visant à les faire intégrer l'économie de marché. L'époque était alors à la promotion du libéralisme tous azimuts, suivant les recommandations prodiguées en 1989 (à l'intention des pays d'Amérique latine) par l'économiste de la Banque mondiale John Williamson, sous le nom de « consensus de Washington » (car promu par le Fonds monétaire international, FMI, et la Banque mondiale, deux institutions siégeant dans la capitale américaine). L'idée était que les réformes économiques (dérégulation, privatisation, diminution du poids de l'État et des dépenses publiques) devaient constituer la priorité, la stabilité politique et le développement venant ensuite.

Depuis quelques années, cependant, un autre paradigme émerge : le « consensus de Pékin ». Les fondements sont les mêmes : promotion de la stabilité, du développement et des réformes, mais l'ordre des priorités diffère. Là où le FMI et la Banque mondiale faisaient des réformes économiques un préalable dont devaient découler le développement et la stabilité, Pékin donne la priorité à la stabilité (entendre aussi « non-ingérence »), considérée comme un préalable au développement et, *in fine*, aux réformes.

Le « consensus de Pékin », en germe dans les années 1990, a été défini par l'économiste Joshua Cooper Ramo en 2004 et se fonde sur trois principes : mettre l'accent sur l'innovation ; ne pas considérer que le produit intérieur brut, mais tenir compte aussi de la qualité de vie et d'une certaine forme d'égalité visant à éviter le chaos ; laisser les pays indépendants, libres de leurs décisions. Sans rien renier des recettes capitalistes, le consensus de Pékin fait l'impasse sur les libertés individuelles et la démocratie, et séduit de plus en plus de pays du Sud (régimes dictatoriaux en tête), avec l'idée que l'économie peut très bien se développer en dépit du respect des droits de l'homme et des principes démocratiques.

Au-delà des conséquences (notamment sociales) du passage du consensus de Washington à celui de Pékin, ce renversement de l'ordre des priorités témoigne surtout, à l'heure actuelle, d'un certain recul de l'influence occidentale en Afrique et, plus largement, dans les pays en développement. Un recul qui n'est pas simplement d'ordre commercial ou industriel, mais qui tend à se vérifier également dans le domaine des valeurs.

Futuribles

Pour aller plus loin : WILLIAMSON John. « What Washington Means by Policy Reform ». In WILLIAMSON John (sous la dir. de). *Latin American Adjustment: How Much Has Happened?* Washington, D.C. : Institute for International Economics, 1990 ; RAMO Joshua Cooper. *The Beijing Consensus*. Londres : Foreign Policy Centre, 2004.

L'Asie, un moteur pour l'Afrique ?

Après deux décennies médiocres, la croissance économique de l'Afrique a oscillé entre 5 % et 7 % par an

entre 2000 et 2007. Une accélération qu'explique en grande partie la montée des cours des matières premières, qui ont triplé après plusieurs années de baisse. L'appétit asiatique et la spéculation ont contribué à cette remontée brutale-

LA COURSE AUX TERRES AGRICOLES

Pour sécuriser leurs approvisionnements, certains pays se sont engagés dans une course aux terres agricoles, notamment ceux qui en manquent, et se tournent vers des pays dotés d'un fort potentiel agricole, par exemple en Afrique. C'est le cas de l'Égypte qui tente de diversifier ses approvisionnements pour mieux répondre aux besoins croissants de sa population, ainsi que pour faire face à la hausse du prix des produits agricoles de base. Récemment, l'Ouganda a accepté d'allouer à l'Égypte deux millions de feddans (soit environ 800 000 hectares) pour y cultiver du blé et du maïs. L'Égypte négocie également avec le Soudan et a proposé aux autorités soudanaises de réfléchir à des démarches communes pour cultiver du blé. Des pourparlers à ce sujet ont d'ailleurs permis de s'entendre sur le principe d'y consacrer une aire de 800 000 hectares située à la frontière entre les deux pays. Dans le même temps, l'Égypte étudie sérieusement une idée partagée par plusieurs groupes arabes privés, spécialisés dans les investissements agricoles, qui consiste à lancer un consortium ayant en charge de cultiver au Soudan des céréales, et notamment du blé dur et du blé tendre. Un tel projet intéresse aujourd'hui des investisseurs égyptiens et ceux du Golfe.

Cette recherche de nouvelles terres agricoles, dans des territoires extranationaux, s'inscrit dans la mise en œuvre de stratégies politiques visant à faire face à la nouvelle donne alimentaire mondiale. Ainsi, la Corée du Sud a récemment contribué à cette course aux terres agricoles en concluant, par le biais d'une filiale du groupe industriel Daewoo, un accord pour louer 1,3 million d'hectares à Madagascar pendant 99 ans. Cette initiative vise notamment à rééquilibrer le déficit sud-coréen sur le maïs, puisque Séoul s'affiche actuellement comme le quatrième importateur mondial.

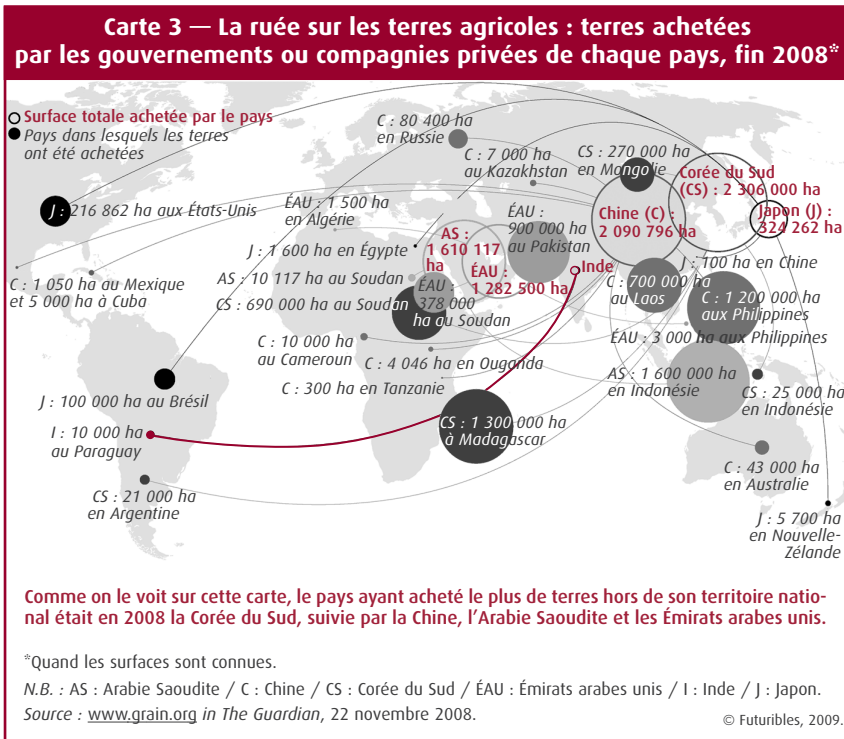
Source : Note d'alerte du CIHEAM (Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes), n° 53, 1er décembre 2008.

ment interrompue par la crise financière de 2008. Depuis le troisième trimestre 2008, les cours se sont effondrés. Affectant simultanément les États-Unis, l'Europe et le Japon, la récession diminue la demande adressée à l'Afrique pour un an voire plus. La croissance économique asiatique devrait ralentir mais l'Asie demeurera l'un des seuls moteurs de l'économie mondiale. Aussi, toutes choses égales par ailleurs, la demande occidentale diminuant plus vite que la demande

asiatique, la place de l'Asie dans les exportations africaines devrait se renforcer. À moyen terme, la reprise de l'économie mondiale pourrait conduire à un redressement des cours et de la valeur des exportations africaines vers l'Asie.

Aujourd'hui, l'Asie importe d'Afrique du pétrole et des produits miniers. Demain, la demande asiatique pourrait concerner le charbon³³ et de plus en plus les produits agricoles. La modification du

33. MARTIN-AMOUROUX Jean-Marie. « Charbon : demain l'Afrique ? » *Medenergie*, n° 28, janvier 2009.



régime alimentaire asiatique, vers plus d'aliments carnés, augmentera sans doute la demande de maïs et de soja pour l'aliment de bétail. Des Sud-Coréens ont ainsi obtenu une concession d'un million d'hectares, la moitié de la superficie agricole nationale, à Madagascar³⁴, et 600 000 hectares au Soudan. À l'aune de ces contrats, la taille des concessions chinoises (Cameroun, Tanzanie et Ouganda) apparaît très modeste (voir carte 3). À ce propos, le président-directeur de l'Exim Bank chinoise a déclaré que sa banque pourrait aider les paysans chinois à s'implanter en Afrique. Des propos provocateurs qui sou-

ignent l'enjeu que constitue l'Afrique aux yeux de la Chine.

À court terme, en mettant en difficulté les pays exportateurs, la baisse des cours pourrait ouvrir un boulevard à la Chine en Afrique. En effet, alors que les promesses du G8 vont probablement faire les frais de la récession économique mondiale, l'aide chinoise pourrait échapper aux arbitrages budgétaires et les banques chinoises profiter du retrait occidental. Ainsi, à l'exemple du Japon du début du XX^e siècle, la Chine saisiserait cette opportunité pour renforcer ses positions en Afrique.

34. BORGHER Julian. « Rich Countries Launch Great Land Grab to Safeguard Food Supply ». *The Guardian*, 22 novembre 2008. Voir aussi l'encadré précédent (NDLR).

L'intensification des échanges entre l'Asie et l'Afrique renforcerait la spécialisation des pays africains dans les matières premières. Une spécialisation dangereuse car depuis l'Espagne du XV^e siècle jusqu'au Nigeria du XX^e siècle, les richesses naturelles ont été plus souvent une malédiction pour les pays qui les détiennent. Peu de pays ont réussi maîtriser la rente minière. Parmi ces exceptions, il y a la Norvège, l'Australie, le Chili et également le Botswana. Riche en diamant, ce petit pays enclavé d'Afrique australe, connaît une croissance économique tout aussi rapide que la Chine depuis 1978. Parmi les autres exceptions, il y a l'Indonésie et la Malaisie. Ces deux pays asiatiques se sont émancipés de leur spécialisation dans les matières premières en développant des industries à haute intensité de main-d'œuvre.

C'est en s'engageant dans la même voie que l'Afrique peut relever le défi de l'emploi : la population en âge de travailler pourrait augmenter de 80 % (soit de 400 millions de personnes)³⁵ entre 2005 et 2030. Mais l'industrialisation de l'Afrique se heurte à la compétitivité de l'Asie. À cet égard, Paul Collier, ancien directeur de la recherche à la Banque mondiale, a proposé que la communauté internationale offre une protection à l'Afrique contre l'Asie³⁶. Mais si

l'Asie fait partie du problème, elle pourrait être également un élément de la solution. C'est ce que montrent les exemples de l'Indonésie et de la Malaisie. Dans ces deux pays, la transition vers l'industrie doit beaucoup aux entrepreneurs issus des *diasporas* chinoise et indienne.

Les diasporas chinoise et indienne

En Afrique, la communauté indienne est deux à trois fois plus nombreuse que la communauté chinoise qui est beaucoup plus récente. Paradoxalement, alors que pendant la période coloniale, la défense des Indiens d'au-delà des mers a participé à l'émergence de l'idée de nation indienne, l'Inde indépendante a tourné le dos à sa *diaspora*. Cette dernière a suscité la méfiance³⁷ des hommes politiques indiens. Champions de la décolonisation, ils ont accusé les *non-resident Indians* de chercher à saper les efforts des nationalistes africains³⁸. Dans les années 1960, Delhi n'est pas venu à la rescousse des commerçants indiens expulsés d'Ouganda par Idi Amin Dada. Le changement d'attitude a commencé avec Rajiv Gandhi et il a été précipité par le parti nationaliste BJP (*Bharatiya Janata Party*, Parti du peuple indien) qui a remporté les élections de 1998. Le gouvernement a pris conscience

35. Voir FERRY Benoît (sous la dir. de). *L'Afrique face à ses défis démographiques. Un avenir incertain*. Paris : Karthala, 2007.

36. COLLIER Paul. *The Bottom Billion: Why the Poorest Countries are Failing and What Can Be Done About It*. New York : Oxford University Press, 2007.

37. LALL Marie-Caroline. *India's Missed Opportunity: India's Relationship with the Non-Resident Indians*. Aldershot : Ashgate, 2001.

38. Nehru s'est opposé à la binationalité, en raison, entre autres, de la partition : la *diaspora* était originaire d'Inde ou du Pakistan, et l'Inde craignait d'accorder des passeports indiens à des Pakistanais. La double nationalité a été autorisée en 2003.

de l'importance de la *diaspora* indienne forte de 20 millions de personnes dont 2,5 millions en Afrique³⁹, et a souhaité qu'elle joue le même rôle que la *diaspora* chinoise.

Jusqu'en 1990, la présence chinoise en Afrique a relevé de l'anecdote⁴⁰. En mettant au chômage des millions de travailleurs, les restructurations industrielles ont ensuite amené de nombreux Chinois à tenter leur chance à l'étranger. Un départ favorisé, voire encouragé, par les autorités qui ont assoupli les conditions de délivrance des passeports. L'Afrique est ainsi devenue le *Far West* voire l'eldorado de beaucoup de Chinois dont le nombre en Afrique (estimé à près de 700 000) a décuplé depuis 2001 : c'est en Afrique du Sud et au Nigeria que l'on trouve les deux plus grandes communautés, devant Madagascar, la Namibie et l'Angola. Le gouvernement de Pékin s'appuie sur ces Chinois auxquels il promet parfois des récompenses⁴¹.

Ces *diasporas* représentent une opportunité pour l'Afrique, comme elles ont été une opportunité dans le Sud-Est asiatique. En Indonésie et en Malaisie, la *diaspora* chinoise, qui n'était pas autorisée à acquérir des terres, a investi dans l'industrie. À l'instar de ce qui s'est passé dans ces pays, la *diaspora* chinoise peut être un facteur de développement pour l'Afrique, à moins qu'elle ne

fasse l'objet de rejet comme cela a été le cas dans l'Indonésie des années 1960.

L'Afrique, enjeu des rivalités asiatiques

Depuis les indépendances, le continent africain est le théâtre des rivalités asiatiques. La bataille pour la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations unies (ONU) a opposé Pékin à Taïpeh, et 22 pays africains reconnaissaient Taïwan dans les années 1970. Ils ne sont plus qu'une poignée aujourd'hui que Pékin a invités au sommet de 2006. Dans les années 1980, l'Afrique a été le champ clos du conflit entre les deux Corée qui s'est achevé sur la victoire du Sud à l'approche des jeux Olympiques de Séoul (1988). Dans les années 1990, la Chine a multiplié les manœuvres pour éviter que le Japon n'obtienne un siège de permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. Les années à venir seront probablement marquées par la rivalité entre la Chine et l'Inde.

Elle a commencé aux lendemains du sommet de Bandung (1955). En 1961, trois années avant Zhou Enlai, Nehru s'est rendu à Accra pour s'assurer d'alliances contre la Chine dans la préparation du second Sommet des non-alignés. En s'alignant sur Moscou après son conflit avec la Chine en 1962, Delhi

39. SINGHVI L.M. (sous la dir. de). *Report of the High Level Committee on the Indian Diaspora*. New Delhi : Ministry of External Affairs (Non Resident Indians & Persons of Indian Origin Division), 2001.

40. Elle n'apparaissait pas dans l'*Atlas des diasporas* établi par Gérard Chaliand (Paris : Odile Jacob, 1991).

41. Voir à ce propos le livre de MICHEL Serge et BEURET Michel. *La Chinafrique. Pékin à la conquête du continent noir*. Paris : Grasset, 2008.

Tableau 1 — Les diasporas chinoise et indienne en Afrique

	Présence chinoise				Présence indienne
	2001	Hypothèse basse	Hypothèse haute	Date	2003
Afrique du Sud	30 000	200 000	300 000	2007	1 200 000
Algérie	2 000	20 000	20 000	2007	
Angola	500	30 000	30 000	2006	
Bénin		4 000	4 000	2007	
Botswana	40	3 000	10 000	2007	
Burkina Faso		1 000	1 000	2007	
Cameroun	50	600	3 000	2005	
Cap-Vert		1 000	1 000	2007	
Congo (RDC)	5 000	5 000	5 000		
Côte-d'Ivoire	200	10 000	10 000	2007	
Égypte	110	10 000	10 000	2007	
Éthiopie	100	6 000	6 000	2006	
Ghana	500	6 000	6 000	2005	
Guinée		5 000	5 000	2007	
Kenya	190	5 000	5 000	2007	300 000
Lesotho	1 000	5 000	5 000	2005	
Liberia	120	600	600	2006	
Madagascar	30 000	60 000	60 000	2003	
Malawi	40	2 000	2 000	2007	
Mali		2 000	2 000	2007	
Maurice					700 000
Mozambique	700	1 500	1 500	2006	
Namibie		40 000	40 000	2006	
Nigeria	50	100 000	100 000	2007	
Ouganda	100	10 000	10 000	2007	
Sénégal		2 000	2 000	2007	
Soudan	45	10 000	10 000	2005	
Tanzanie	600	20 000	20 000	2006	
Togo	50	3 000	3 000	2007	
Zambie	150	6 000	6 000	2007	
Zimbabwe	300	10 000	10 000	2007	
Total	66 845	578 700	688 100		2 200 000

Sources : pour la Chine, SAUTMAN Barry et HAIRONG Yan. *East Mountain Tiger, West Mountain Tiger: China, the West, and "Colonialism"*. Baltimore : University of Maryland School of Law, 2006 ; pour l'Inde, SINGHVI L.M. (sous la dir. de). *Report of the High Level Committee on the Indian Diaspora*. New Delhi : Ministry of External Affairs (Non Resident Indians & Persons of Indian Origin Division), 2003.

a perdu de son influence en Afrique. La diplomatie indienne a ignoré le continent africain et il n'y a plus eu de visite d'un Premier ministre indien, alors que commencée après la crise de Tian'an-men (1989), l'offensive diplomatique chinoise s'est accélérée entre 2000 et 2007, avec trois tournées

du Premier ministre chinois. Ces deux grandes puissances ont l'ambition de devenir le porte-parole des pays du Sud. Une ambition qui éclaire leurs prises de position. Ainsi, en juillet 2008 aux négociations du *Doha Round* à Genève, la Chine qui partage pourtant les intérêts du Nord concernant une

baisse des tarifs douaniers au Sud, a soutenu la position du Sud. En arbitrant contre ses intérêts immédiats, elle a évité de laisser l'Inde représenter seule les pays du Sud.

L'Inde et la Chine sont également intéressées par les richesses africaines. À l'horizon 2020, elles importeront l'essentiel de leurs besoins pétroliers, aussi cherchent-elles à sécuriser leurs approvisionnements. Cela passe par la participation à la prospection, à l'extraction et au raffinage. Et également par une implication militaire. La Chine a ainsi signé des accords de coopération militaire avec l'Angola, le Congo, la République centrafricaine, et elle a des installations au Soudan et en RDC (République démocratique du Congo). Depuis 2009, la Marine chinoise patrouille le long des côtes somaliennes. Les Chinois participent aux opérations de maintien de la paix⁴² et l'Inde a le contingent le plus important de « casques bleus » en Afrique⁴³. La sécurité des approvisionnements passe aussi par le contrôle des voies maritimes. Poursuivant la stratégie dite du « collier de perles⁴⁴ », la Chine construit des ports de la mer de Chine à l'océan Indien. Dans le même temps, l'Inde renforce sa présence militaire en Afrique de l'Est et a signé des accords avec

Maurice, les Seychelles, Madagascar et l'Afrique du Sud. La Marine indienne a également décidé de s'équiper d'un porte-avions — la Chine n'en a pas — pour être en mesure de projeter ses forces.

L'Europe sera peut-être un jour amenée à prendre position dans des conflits intra-asiatiques en Afrique, dans un monde qui sera transformé par la crise de 2008.

Les expériences des crises financières passées font craindre que la crise de 2008, la plus grave depuis celle de 1929, soit suivie d'une récession qui durera plusieurs trimestres voire plusieurs années si elle dégénère en dépression, aux États-Unis et en Europe⁴⁵. La récession s'accompagnera d'une modification du régime de croissance tant aux États-Unis, où l'on assistera à une remontée de l'épargne, qu'en Asie où la demande devrait davantage s'appuyer sur la consommation intérieure.

Les pays asiatiques ne sont pas épargnés par la crise, mais étant peu endettés et disposant de réserves abondantes, ils ont les moyens de financer des plans de relance. Ces plans ne suffiront pas pour empêcher un ralentissement de l'Asie en 2009 (la croissance économique chinoise pourrait être divisée par deux ou trois). Mais la croissance

42. HUGON Philippe. « Les relations entre la Chine et l'Afrique » (titre provisoire). *Cahiers de l'IRIS (Institut des relations internationales et stratégiques)*, 2009 (à paraître).

43. LAFARGUE François. « L'Inde en Afrique : logiques et limites d'une politique ». *Afrique contemporaine*, n° 219, 2006.

44. Voir PERELMAN Rémi. « Le collier de perles. Gwadar ou la "stratégie chinoise du collier de perles" ». *Futuribles*, n° 309, juin 2005, pp. 21-27.

45. REINHART Carmen M., ROGOFF Kenneth S. « The Aftermath of Financial Crises ». San Francisco : conférence de l'American Economic Association, 3 janvier 2009 ; ROUBINI Nouriel. « Warning More Doom Ahead ». *Foreign Policy*, janvier-février 2009.

économique asiatique restant plus élevée que la croissance mondiale, le poids relatif de ce continent augmentera. Cette évolution devrait accélérer la « dérive des continents » de l'Afrique et de l'Amérique latine vers l'Asie⁴⁶. L'après-

crise accouchera très certainement d'un monde multipolaire voire d'un monde sans pôle et, pour reprendre l'expression de Dominique Moïsi⁴⁷, l'Europe ne sera sans doute plus « le centre de l'histoire mondiale ». ■

46. Voir CHAPONNIÈRE Jean-Raphaël. « La crise et le basculement vers l'Asie : enjeux pour l'Europe ». *Futuribles*, n° 347, décembre 2008, pp. 55-67.

47. MOÏSI Dominique. *La Géopolitique de l'émotion*. Paris : Flammarion, 2008.

FUTURIBLES INTERNATIONAL - 12 MAI 2009

INTRODUCTION À LA VEILLE ET À LA DÉMARCHE PROSPECTIVE CONCEPTS, MÉTHODES ET APPLICATIONS PRATIQUES

ANIMATEUR

Hugues de Jouvenel, directeur général du groupe Futuribles

OBJECTIFS

- Montrer l'utilité de la veille et de la démarche prospective comme instruments d'anticipation au service de la décision et de l'action. Préciser les concepts en usage, les philosophies qui les sous-tendent, leurs vertus et leurs limites.
- Rendre compte des méthodes et des outils de veille, d'intelligence stratégique et de prospective, et fournir aux participants une description précise et concrète de la manière d'organiser ce processus de veille et de réflexion prospective, au travers de la théorie et de la pratique (exemples d'application).
- Permettre aux participants de s'approprier, en une journée, les concepts et les méthodes de veille, de prospective exploratoire et d'analyse stratégique.

PROGRAMME

- **Introduction à la veille et à la démarche prospective**
 - Concepts de base (veille, intelligence stratégique, prospective, prévision, projet...)
 - Nécessité de la veille au service de l'« intelligence » du monde contemporain
 - Utilité et limites de la prospective comme instrument d'aide à la décision
- **Veille et intelligence stratégique**
 - Le champ de vision : les facteurs de changement et d'inertie
 - Distinguer le conjoncturel du structurel (indicateurs, données, séries temporelles...)
 - Les facteurs de bévues
- **Les méthodes prospectives et leurs applications**
 - Caractéristiques de la démarche et outils disponibles
 - Étapes de la démarche prospective et méthode des scénarios
- **Études de cas et exemples d'application**
 - La prospective des territoires
 - La prospective et la stratégie des organisations

PRIX

Les frais de participation sont de 800 euros HT, soit 956,80 euros TTC*, payables lors de l'inscription à Futuribles International (déclaré organisme de formation). Ils comprennent la participation à l'ensemble de la formation, le déjeuner et le dossier de base remis aux participants.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Programme détaillé consultable sur le site Internet www.futuribles.com/formation.html ou envoyé sur demande auprès de Corinne Roëls, Futuribles International, 47, rue de Babylone - 75007 Paris - France • Tél. : 33 (0)1 53 63 37 71 Fax : 33 (0) 1 42 22 65 54 • E-mail : croels@futuribles.com

*Remise de 10 % en cas d'inscription multiple dès la deuxième participation, dispense de frais pour les membres partenaires de Futuribles International et remise de 50 % pour les membres associés (valable pour une personne par formation).

Les besoins en science et technologie

UNE PROSPECTIVE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
GUIDÉE PAR LA DEMANDE : LE PROJET
QUÉBÉCOIS « PERSPECTIVES STS »

PAR ALAIN BERGERON ¹

En décembre 2003, à la fin d'un article présentant l'originalité du Conseil de la science et de la technologie du gouvernement du Québec ², Hélène Tremblay et Alain Bergeron évoquaient le lancement au printemps 2003 d'un ambitieux exercice de prospective en science et technologie, en lien avec les demandes de la société : le projet Perspectives STS. Presque six ans plus tard, ce projet est devenu un pilier essentiel de la réflexion sur l'avenir de la science et la technologie au Québec, en articulation étroite avec d'une part les aspirations des citoyens, d'autre part les chercheurs et les décideurs publics.

Alain Bergeron, qui a coordonné ce projet jusqu'en 2008, expose ici en détail cet exercice de prospective scientifique et technologique basé sur la demande sociale. Après un rappel de la genèse de Perspectives STS, il présente les deux grandes phases qui ont jalonné le projet. Tout d'abord, il s'est agi de déterminer les grands défis socio-économiques d'avenir que la science et la technologie peuvent contribuer à relever, en interrogeant préalablement la population québécoise sur ses préoccupations quant à l'avenir, puis en resserrant l'analyse grâce à la consultation de chercheurs. Puis, dans une seconde phase, des groupes de travail composés à la fois de chercheurs et d'utilisateurs ont élaboré des stratégies de développement de la recherche sur chacun des défis identifiés. Alain Bergeron montre enfin l'intérêt de la démarche et sa traduction effective ou en cours dans les politiques publiques du Québec. S.D. ■

1. Secrétaire général du Conseil de la science et de la technologie (CST) du Québec de 2005 à 2008 et coordonnateur du projet Perspectives STS (Science, technologie, société) de 2003 à 2008.

2. Voir TREMBLAY Hélène P., BERGERON Alain. « La fonction de conseil en science et technologie. Le cas du Québec ». *Futuribles*, n° 292, décembre 2003, pp. 31-38.

Une certaine approche « classique » de la prospective en science et technologie concentre son attention sur les tendances de l'offre, c'est-à-dire sur les développements prévisibles des savoirs et de leurs applications. Ses résultats permettent aux décideurs de déterminer leurs objectifs et leurs priorités en fonction de scénarios possibles sur l'évolution scientifique et technologique, et d'élaborer des stratégies aptes à en tirer le meilleur parti.

Une prospective guidée par la demande adopte un point de vue différent. Plutôt que vouloir discerner les tendances prévisibles de l'état des savoirs et de leurs applications, on cherchera à orienter une partie tout au moins de la recherche scientifique et du développement technologique en fonction de prévisions effectuées dans l'ordre des besoins. Quels sont, par exemple, les problèmes socio-économiques majeurs qu'affrontera une société au cours des prochaines années, et comment faire en sorte qu'un effort significatif de recherche et de développement technologique puisse aider à résoudre ces problèmes ? Dans une telle perspective, science et technologie ne sont plus l'objet premier de l'exercice de prospective, mais des ressources utilisables pour répondre à la demande.

Pareille approche convient à certaines des orientations nouvelles des politiques scientifiques et technologiques dans le monde, celles qui entendent favoriser le rapprochement (ou le dialogue) entre la science et la société. Il ne s'agit plus seulement d'encourager la diffusion d'une culture scientifique et technologique dans la population — paradigme traditionnel de la liaison science / société, mais de mettre également les chercheurs à l'écoute des préoccupations de la société, et donc de donner à celle-ci les moyens d'exprimer ses attentes ³.

Une prospective guidée par la demande, et orientée par une volonté de rapprocher producteurs et utilisateurs de connaissances et de technologies, reste à la fois récente et encore très rare. Un des premiers exercices du genre a été effectué en France au milieu des années 1990, lorsque le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, et ses partenaires ont commandé une étude prospective sur la demande sociale en science et en technologie dans le domaine environnemental ⁴. Depuis la première moitié des années 2000, quelques projets de promotion des sciences et technologies, ayant ou non une composante prospective, s'orientent vers la « résolution de problèmes sociaux » et font volontiers appel à des mécanismes de consultation plus ou moins extensifs de la société. On peut mentionner l'exemple de *Future: The German Research Dialogue* (2001-2005) en Allemagne, des *National Research Priorities* (2002-2004) en Australie, du *Foresight* bri-

3. Voir SANTERRE Lise. « From Democratization of Knowledge to the Bridge Building between Science, Technology and Society ». In CHENG Donghong et alii (sous la dir. de). *Communicating Science in Social Contexts: New Models, New Practices*. New York : Springer, 2008.

4. Voir BRAMS Lucien. *Étude prospective de la demande « environnement » et sa traduction en termes scientifiques et techniques à des fins de programmation de la recherche et développement. Un essai de médiation entre la société et la recherche*. Paris : ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement / Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), 1997.

tannique (depuis 1999), ou encore du *FinnSight 2015* (2005-2006) de la Finlande. C'est aussi cette voie qu'explore depuis 2003 le projet québécois « Perspectives STS » (pour science, technologie, société), piloté par le Conseil de la science et de la technologie (CST) du gouvernement du Québec.

Les pages qui suivent décrivent successivement le contexte et les objectifs du projet québécois, sa démarche ainsi que certains de ses résultats.

Contexte

La prospective est encore peu développée au Québec, par rapport à ce qui existe dans certains pays, en Europe surtout. Comme l'écrit Aurélien Colson, « les études prospectives paient peut-être le prix du si bon développement de la planification et de l'intelligence stratégiques : les décideurs politiques s'estimant suffisamment éclairés à court et moyen termes, ils ne ressentent plus vraiment le besoin de telles études prospectives. Les travaux prospectifs au Québec se limitent ainsi à quelques exercices, essentiellement conduits par des groupes de chercheurs liés au monde universitaire ⁵. »

À quelques reprises dans le passé, des documents de politique scientifique et technologique du Québec ont exprimé l'intention de développer une fonction de prospective dans ce domaine. Mais, pour de multiples raisons allant du manque de ressources à un certain scepticisme à l'égard de l'intérêt même de la prospective, ces intentions n'ont pas eu l'occasion de se matérialiser. En 2001, la politique québécoise de la science et de l'innovation prévoyait explicitement que des projets pilotes de prospective soient mis en marche par les partenaires d'un Observatoire-réseau de veille ⁶. Or, jusqu'à présent, très peu d'organismes membres de ce réseau ont pris l'initiative d'entreprendre un tel projet ⁷.

Créé en 1983, par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec, le CST ⁸ contribue, depuis maintenant un quart de siècle, à alimenter de façon continue la réflexion québécoise sur les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation. De nombreux rapports et avis portant sur le développement de l'ensemble du système d'innovation québécois et sur des composantes particulières le préparaient à lancer, sur une base expérimentale, un projet de prospective en science et

5. COLSON Aurélien. « Quebec Confronting Its Future: Some Tools for Public Decision Making ». *Foresight*, vol. 9, n° 1, 2007, p. 70 (traduction Futuribles).

6. *Savoir changer le monde. Politique québécoise de la science et de l'innovation*. Québec : gouvernement du Québec, 2001.

7. Outre le projet du CST, objet de cet article, mentionnons celui de l'Observatoire du système régional de l'Estrie, un exercice de prospective appelé « eStRIE 2020 ».

8. Le CST est un organisme relevant du ministre québécois responsable de la recherche et de l'innovation. Il a pour mandat de conseiller son ministre de rattachement sur toute question relative à la science et à la technologie. Sa mission, ses fonctions, de même que l'ensemble de ses publications sont disponibles sur son site Internet, à l'adresse www.cst.gouv.qc.ca.

technologie qui convienne à la réalité québécoise et mette à contribution un grand nombre d'acteurs de milieux différents.

En 2002, une première exploration des démarches et méthodes utilisées en prospective dans le monde laissait le CST hésitant quant à la pertinence d'adopter ce genre d'approche au Québec. Plutôt que s'engager dans un exercice de prospective classique et s'exposer à obtenir des résultats quasi similaires à ceux que l'on observe ailleurs dans le monde, le CST a voulu concevoir un projet différent, basé sur l'idée du rapprochement science-technologie-société, inscrite depuis plusieurs années dans ses orientations.

Exercice de prospective à saveur sociale, poursuivant des intentions plus ou moins explicites de détermination de priorités, le projet se proposait essentiellement d'interroger la population du Québec pour identifier les grands défis socio-économiques que la société québécoise allait affronter au cours des 15 à 20 prochaines années. Avec la participation des chercheurs, il visait ensuite à orienter une partie de l'effort de recherche et d'innovation vers les thématiques retenues.

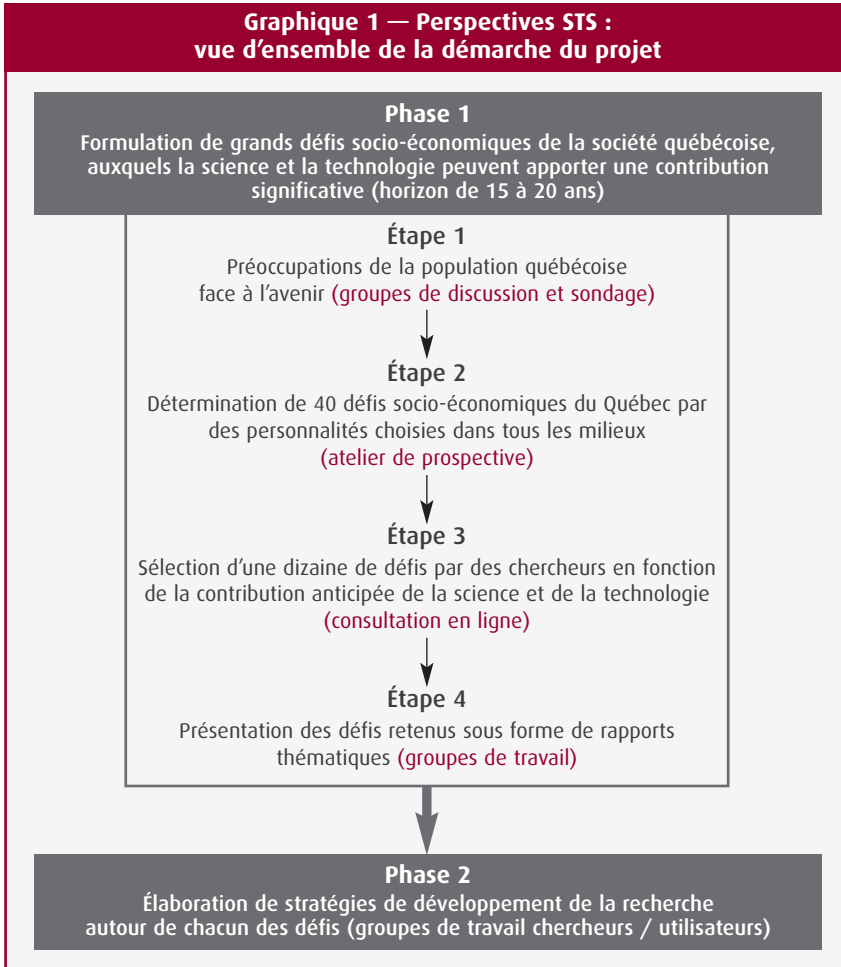
La notion de « défi » prend ici une importance significative et mérite d'être précisée, puisqu'elle est ce sur quoi s'ancre la réflexion prospective du projet. L'idée de défi sous-tend un enjeu implicite : une cible que l'on veut atteindre ou un problème qu'il faut résoudre. L'expression « relever un défi » peut s'appliquer autant à une société qui prend les mesures nécessaires pour assurer son développement qu'à un athlète qui veut se dépasser lui-même ou vaincre ses concurrents. À l'origine du projet, parler des grands défis socio-économiques du Québec pour les 15 ou 20 prochaines années, c'était faire référence, soit à des problèmes qui se dressaient à l'horizon et auxquels il fallait s'attaquer le plus rapidement possible, soit à l'émergence de nouvelles opportunités à saisir pour soutenir l'essor futur du Québec.

Dès le départ, Perspectives STS adoptait une vision utilitariste de la recherche et du développement technologique. Très tôt, par exemple, les trois fonds de subvention du Québec⁹ ont soutenu le projet, en bonne partie parce que ses résultats attendus allaient aider à définir les cibles de programmes de soutien à la recherche stratégique.

Pour mener à bien le projet, le CST s'est d'abord associé à des partenaires clefs du domaine de la science et de l'innovation : son ministère de tutelle, quatre organismes majeurs de financement de la recherche universitaire (Valorisation-recherche Québec et les trois fonds de subvention) et deux associations nationales de chercheurs, l'une évoluant dans le milieu industriel et l'autre, dans celui de l'enseignement supérieur¹⁰. Les membres

9. Les trois fonds financent la formation de chercheurs et la recherche universitaire québécoise par voie de concours, en fonction de leurs missions sectorielles respectives : ce sont le Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ), le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) et le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC).

10. Les deux associations en question sont l'Association francophone pour l'avancement du savoir (Acfas) et l'Association de la recherche industrielle du Québec (ADRIQ).



de cette alliance ont collaboré au projet, soit sous une forme financière ^{II}, soit par un soutien logistique. De plus, trois ministères parmi les plus importants du gouvernement du Québec ont offert leur appui : Santé et Services sociaux, Éducation, Loisir et Sport, et Emploi et Solidarité sociale. Enfin, un comité de parrainage, constitué des principaux partenaires de départ, a été formé pour superviser périodiquement le déroulement du projet.

Le projet s'est structuré autour de deux grandes phases :

— Phase 1 : la détermination de grands défis socio-économiques, reconnus comme majeurs pour l'avenir de la société québécoise et pour lesquels une

II. Outre le CST lui-même, les deux principaux commanditaires du projet ont été le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, et Valorisation-recherche Québec.

contribution de la science et de la technologie pourrait être significative dans les prochaines années.

— Phase 2 : l'élaboration de stratégies pour développer la recherche et aider la société à relever ces grands défis.

Pour la première phase, en plus d'un comité de parrainage, le CST s'est doté d'un comité de pilotage composé d'experts et de chercheurs renommés dans un large éventail de disciplines, pour l'aider à mettre au point la méthodologie de chacune des étapes.

Phase 1 : formulation des défis

La première phase du projet s'est déroulée sur une période de près de deux ans, de l'automne 2003 au printemps 2005.

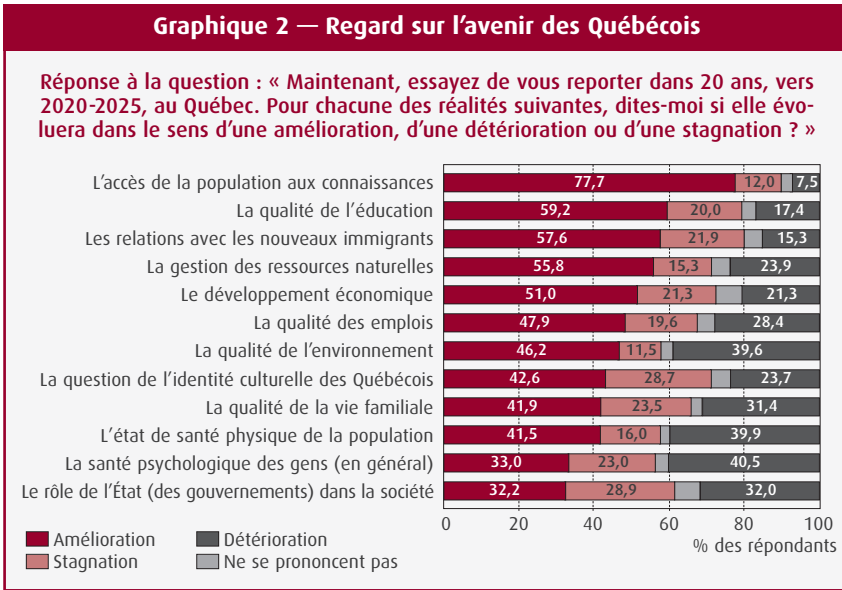
À la différence d'autres expériences du genre qui favorisent une négociation directe entre représentants de la population et représentants du monde de la recherche, Perspectives STS ne fait intervenir les scientifiques (étapes 3 et 4) qu'une fois les choix sociaux établis aux deux premières étapes. La logique de cette approche tient au fait que l'objectif visé — la détermination d'un certain nombre de défis socio-économiques auxquels la science et la technologie peuvent apporter une contribution significative au cours des prochaines années — appelle deux séries de choix successifs relevant de critères différents. La confrontation de l'offre et de la demande se fait donc en séquence : la détermination des préoccupations et des défis s'effectue d'abord par la population, sans tenir compte d'un apport possible de la recherche, les scientifiques prenant ensuite le relais pour sélectionner, parmi l'ensemble des défis proposés par la population, ceux auxquels la recherche, selon eux, est appelée à apporter la plus grande contribution à moyen terme.

Selon cette logique, la première phase du projet a donc été découpée en quatre étapes ¹².

Étape 1 : consultation de la population

Six groupes de discussion (*focus groups*) ont d'abord été réunis à l'automne 2003 dans différentes régions du Québec pour permettre aux participants de s'exprimer sur leur conception de l'avenir. À l'aide d'un schéma d'entrevue construit de façon à inciter à se projeter mentalement du présent vers le futur en s'étant d'abord conditionné à mesurer la distance entre le passé (il y a 15 ou 20 ans) et le présent, l'étude a permis d'identifier de grands thèmes de préoccupation des Québécoises et des Québécois, mais aussi de saisir pour la première fois la façon dont des citoyens de tous âges, sexes,

12. Chacune de ces étapes a fait l'objet d'un rapport spécifique, disponible sur le site Internet du CST.



origines ethniques et autres caractéristiques, verbalisaient leurs craintes et leurs aspirations face à l'avenir.

Les informations recueillies au cours de ces discussions de groupes ont permis, par la suite, de concevoir un questionnaire d'enquête visant à sonder l'opinion publique sur un ensemble de changements possibles ou appréhendés qui pourraient toucher la société québécoise au cours des 20 prochaines années. Un sondage téléphonique a ainsi été réalisé auprès de 1 623 résidents du Québec, âgés de 15 ans ou plus.

Le graphique 2 présente un aperçu des réponses obtenues¹³. Les personnes interrogées se montrent particulièrement optimistes sur ce qui a trait à l'accès aux connaissances, par exemple. À l'opposé, elles s'avouent pessimistes surtout quant à l'évolution de la santé psychologique des individus. Et elles se révèlent ambivalentes en matière d'identité culturelle et à propos du rôle des pouvoirs publics dans la société.

Étape 2 : l'atelier de prospective

La première étape a permis d'asseoir l'ensemble de la démarche sur les grandes préoccupations de la population à l'égard de l'avenir. Pour formuler de façon plus précise les grands défis socio-économiques du Québec, il fallait faire appel à un nombre plus restreint d'acteurs, engagés dans une

13. Pour une analyse détaillée des résultats de ce sondage, on se référera au rapport *Les Préoccupations des Québécoises et des Québécois face à l'avenir*. Québec : CST, mars 2005.

démarche structurée d'échanges et de discussions susceptible de faire émerger des consensus. Ce fut là le rôle de l'atelier de prospective qui s'est tenu en octobre 2004, sur le thème « Construisez leur avenir ».

Grâce à un appel lancé à plus de 400 associations ou regroupements d'envergure nationale, en vue de constituer un bassin légitime de candidats éventuels, le CST a pu sélectionner et réunir une centaine de personnalités issues d'un large éventail d'horizons économiques ou sociaux différents. Les 100 participants (ils ont été 102 en fait) avaient pour mandat d'établir les 40 plus grands défis socio-économiques que le Québec allait affronter sur un horizon de 15 à 20 ans, dans tous les domaines. Avant de se présenter à l'atelier, chacun avait à prendre connaissance des principaux résultats du sondage auprès de la population (étape 1) et à monter sa propre liste de trois à cinq défis majeurs. Répartis d'abord en 10 tables travaillant isolément, les participants en sont venus, au moyen d'une mécanique de discussion et de négociation favorisant la recherche de consensus, à réduire une liste de départ de 416 défis à 100, puis à une soixantaine. Un vote en session plénière et un travail de consolidation a permis ensuite de stabiliser la liste finale à 40 défis.

Ces 40 défis retenus couvrent un très large éventail de domaines de préoccupation que l'on peut regrouper en six grandes classes¹⁴ :

- santé et habitudes de vie (six défis) ;
- environnement et ressources (six défis) ;
- recherche, innovation, économie (dix défis) ;
- éducation (sept défis) ;
- démographie et communautés (trois défis) ;
- culture et société (huit défis).

Étape 3 : consultation des scientifiques

La détermination des 40 défis aux étapes précédentes n'avait pas à tenir compte d'une contribution possible de la science et de la technologie. Or, certains de ces défis appellent plus naturellement que d'autres un effort substantiel de la communauté scientifique, soit pour mieux comprendre les phénomènes en question, ou leurs causes, soit pour dégager des pistes de solution (technologiques ou autres). L'étape 3, celle la consultation des chercheurs, visait précisément à effectuer un tri dans les 40 défis, pour n'en retenir qu'un petit nombre (on visait 10 au maximum), ceux pour lesquels les chercheurs eux-mêmes estimaient que l'apport de la science et de la technologie serait le plus important dans les prochaines années.

Au début de l'année 2005, plus de 1 300 chercheurs du Québec, de toutes les disciplines et de tous les milieux (universités, collèges, hôpitaux, entre-

14. On trouvera une description détaillée du déroulement des ateliers, une liste complète des 40 défis ainsi que d'autres informations dans le rapport *Construisez leur avenir : 40 grands défis pour le Québec*. Québec : CST, 2005.

prises, centres et laboratoires gouvernementaux), acceptaient de répondre à une consultation en ligne. Au total, sept défis sont apparus en tête de liste et ont suscité l'adhésion de plus de la moitié des répondants ¹⁵.

Le tableau 1, page suivante, rapporte le résultat du choix de 20 défis socio-économiques (sur 40) désignés le plus souvent comme les plus importants, eu égard à la contribution possible de la science et de la technologie. Les 20 défis représentent 76 % de la préférence des chercheurs. La médiane de l'ensemble de la distribution passe par le septième défi.

Ce sont ces sept premiers défis qui ont été retenus par le CST comme étant à la fois majeurs aux yeux de la population et particulièrement intéressants pour la communauté scientifique : 1) promotion de saines habitudes de vie, 2) efficacité du système de santé, 3) gestion des ressources naturelles dans une perspective de développement durable, 4) formation accessible à tous et de haute qualité, 5) détermination de créneaux stratégiques et prioritaires, 6) efficacité énergétique et énergies renouvelables, 7) lutte contre la pauvreté.

Étape 4 : rédaction de sept rapports thématiques

Une fois déterminés les sept défis, il aurait été possible de passer directement à la phase 2 du projet Perspectives STS, laquelle prévoyait l'élaboration de stratégies de recherche sur chacun d'eux. Un travail préliminaire s'imposait cependant, pour clarifier l'énoncé même des défis et pour fournir une première exploration des contributions possibles de la science et de la technologie qui avaient incité les chercheurs de l'étape 3 à retenir ces sept défis. Sans entrer encore dans un processus d'élaboration de stratégies proprement dites, il fallait donc rapidement cerner, de façon plus robuste et plus accessible, le contenu particulier de chacun des défis, ainsi que leurs dimensions scientifiques et technologiques.

Le CST a donc formé sept groupes de travail, composés chacun d'une dizaine des meilleurs spécialistes des questions concernées par les défis. Chaque groupe avait le mandat d'expliquer son défi de façon succincte, puis d'en illustrer les aspects scientifiques et technologiques en fournissant des exemples de chantiers de recherche possibles autour de divers aspects du défi ¹⁶.

Il est intéressant de souligner que, même si les groupes de travail opéraient en parallèle, sans grand contact les uns avec les autres, et abordaient des questions souvent très différentes, des convergences entre leurs travaux sont rapidement apparues sur la nécessité d'une approche multidisciplinaire pour traiter les défis, par exemple, ou sur l'importance de la fonction de transfert et d'appropriation des résultats de recherche sur le terrain.

15. Les résultats sont publiés dans *Consultation des chercheurs sur les grands défis socio-économiques et scientifiques du Québec*. Québec : CST, septembre 2005.

16. Les sept rapports ont été réunis dans *Les Contributions possibles de la recherche à sept grands défis socio-économiques du Québec*. Québec : CST, 2005.

Tableau 1 — Classement général des 20 premiers défis socio-économiques selon l'importance des contributions possibles de la science et de la technologie, lors de la consultation de chercheurs

	Défis	Mention parmi les 5 plus importants (%)	Désigné comme le plus important (%)
1	Promouvoir l'adoption de saines habitudes de vie, fondées sur une vision globale et préventive de la santé physique et psychologique, qui responsabilise la population à l'égard de son état de santé.	35,7	11,0
2	Exploiter plus efficacement les ressources naturelles, ainsi que les matières résiduelles, selon une approche de développement durable, et faire du Québec un chef de file mondial dans ce domaine.	29,9	8,2
3	Accroître l'efficacité du système de santé publique dans un environnement dominé par une population vieillissante, tout en contrôlant les coûts.	30,5	8,0
4	Rendre accessible à toutes et à tous une formation de haute qualité combinant rigueur, créativité, flexibilité et sens civique.	22,7	7,4
5	Cibler des créneaux stratégiques et prioritaires de recherche, de développement économique et de formation, établis sur la base des forces actuelles et de secteurs émergents.	18,2	6,9
6	Réduire notre dépendance à l'égard des énergies fossiles et faire du Québec un <i>leader</i> dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, des transports en commun et des nouvelles technologies de l'environnement.	26,6	6,1
7	Adopter des interventions novatrices pour contrer la pauvreté et les facteurs qui la génèrent et la maintiennent, et prévenir ce qu'elle induit : la marginalité, le sentiment d'impuissance, l'iniquité, la violence.	18,1	5,1
8	Assurer la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, en garantissant l'accès financier aux études postsecondaires.	20,1	4,1
9	Développer des produits et des services à haute valeur ajoutée dans le contexte de la mondialisation et de la montée des économies émergentes.	15,7	3,6

La quatrième étape n'a pas servi qu'à étoffer les sept défis et à en explorer les dimensions recherche. Les rapports préparés par les groupes de travail ont aussi permis de mieux faire connaître les sept défis à l'ensemble de la communauté scientifique du Québec, auprès des acteurs de la politique québécoise de la recherche et de l'innovation ainsi qu'auprès d'une partie de la population.

Phase 2 : élaboration de stratégies de recherche

La fin des travaux des sept groupes d'experts de l'étape 4 mettait un terme à la phase 1 de Perspectives STS. Dans la planification initiale du projet, le rôle de la deuxième phase était de proposer des stratégies de recherche pour relever, ou aider à relever tout au moins, ces défis.

Des partenariats essentiels

La mise en chantier de stratégies de développement de la recherche autour des sept défis faisait appel à un mode de fonctionnement bien différent de

	Défis	Mention parmi les 5 plus importants (%)	Désigné comme le plus important (%)
10	Faire du Québec un chef de file dans le développement des énergies vertes, tant dans sa production intérieure que dans le développement d'un savoir exportable.	17,4	3,1
11	Accorder plus de place à l'enseignement de la science et de la technologie, ainsi qu'à celui de leurs impacts sociaux et économiques.	15,7	3,1
12	Favoriser le décloisonnement des champs de connaissance et l'intégration des innovations technologiques, organisationnelles et sociales, dans une optique d'optimisation de leurs retombées socio-économiques.	11,1	2,9
13	Développer et soutenir le marché de l'emploi à haute valeur ajoutée, et permettre ainsi aux organisations et aux entreprises, particulièrement les petites et moyennes entreprises, d'innover et d'être compétitives dans des créneaux spécifiques.	12,3	2,7
14	Améliorer la gestion et la protection de l'eau comme bien public, notamment dans le cadre de la politique nationale sur l'eau au Québec.	19,2	2,5
15	Soutenir et renforcer le secteur culturel au Québec (création, patrimoine, arts), en accroître l'appropriation par les citoyens ainsi que le rayonnement national et international.	11,3	2,1
16	Favoriser le bien-être global des personnes présentant un niveau de détresse psychologique élevé (suicide, dépression, toxicomanie, etc.).	9,1	2,1
17	Ajouter et développer la considération éthique dans le processus de décision de la société québécoise, dans des domaines comme la santé, l'éducation, la génétique...	7,4	2,1
18	Stimuler l'intérêt et la participation de toute la population québécoise à l'exercice de la démocratie.	6,8	1,8
19	Développer de meilleures conditions pour favoriser l'accroissement de la natalité au Québec.	9,5	1,7
20	Innover dans les mesures de conciliation entre le travail et la vie privée, incluant la vie familiale.	14,2	1,5

celui de la première phase. Au lieu d'une approche séquentielle, où chaque étape prenait le relais de la précédente, le travail sur les sept défis pouvait s'effectuer simultanément et en parallèle. Dans un monde idéal, sept groupes de travail auraient pu être mis sur pied en même temps, élaborer chacun leur stratégie et déposer leur rapport à peu près au même moment. L'importance des ressources humaines et financières requises pour mener une opération de cette envergure a obligé le CST à adopter une démarche plus graduelle : quatre groupes ont donc démarré leurs travaux au cours de la première année et un cinquième la deuxième année.

Les sept défis couvrant un éventail très large de problématiques, le CST a été amené à s'associer à des ministères et organismes spécifiquement intéressés par chacun des défis. Cette condition était essentielle pour deux raisons. D'abord, par leur mission même, les ministères et organismes concernés possèdent une expertise de contenu sur les problématiques soulevées que n'a pas le CST. Par exemple, pour mettre en marche les travaux sur le défi « Efficacité du système de santé », un partenariat s'imposait avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'avec deux des fonds de recherche concernés (FRSQ et FQRSC). Pour le défi « Énergies », les

partenaires pertinents étaient le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (responsable du dossier énergie au gouvernement du Québec), l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec, Hydro-Québec et le FQRNT. Dans deux cas (« Pauvreté » et « Habitudes de vie »), le partenariat incluait une fondation philanthropique privée, la fondation Lucie et André Chagnon. Le montage d'un partenariat spécifique à chaque défi a donc permis d'optimiser la composition des groupes de travail et de leur fournir toute l'information pertinente tout au long du processus.

La deuxième raison qui motivait la mise en place de partenariats était d'associer dès le départ à la démarche des ministères ou des organismes concernés par la mise en application des stratégies. Les partenaires de chacun des défis étaient en effet invités à déléguer un observateur aux sessions de travail de leur groupe, à suivre de près le déroulement des travaux et donc, dans une certaine mesure, à préparer le terrain pour une prise en charge de la stratégie.

Le premier groupe à avoir démarré ses travaux, en janvier 2006, est celui du défi « Lutte contre la pauvreté ». Les deux défis en santé, « Efficacité du système de santé » et « Habitudes de vie », se sont mis en marche quelques mois plus tard. Le groupe de travail sur le quatrième défi, « Énergies », a commencé huit mois après le premier, soit en août 2006. Environ un an plus tard, au début de l'automne 2007, un cinquième groupe se lançait, sur le défi « Formation » (plus précisément circonscrit autour de l'éducation et de la formation des adultes). Son rapport devrait être rendu public au début de 2009. Au moment d'écrire cet article, des pourparlers préliminaires ont eu lieu avec d'éventuels partenaires du défi « Gestion des ressources naturelles et développement durable », mais les travaux n'ont pas encore commencé.

Il reste un défi, celui des « Créneaux stratégiques et prioritaires ». Tel que défini à l'origine (étape 2 de la phase 1), ce défi mettait en relief l'importance pour la société québécoise d'effectuer des choix de développement éclairés (et autant que possible concertés) dans un grand nombre de domaines (social, économique, scientifique, etc.) et donc de mettre en place des dispositifs efficaces de prospective et de détermination des priorités. À l'étape 3, le même défi avait été retenu par la communauté des chercheurs (cinquième place sur 40 dans l'ordre des préférences). L'idée que le Québec entreprenne une démarche sérieuse pour déterminer ses priorités, y compris en recherche, constituait un défi d'une nature particulière, transversal à tous les autres en quelque sorte. Pour cette raison et d'autres ¹⁷, le défi « Détermination des priorités » a rapidement été perçu comme devant faire l'objet d'un traitement différent. Au lieu de former un groupe de travail pour l'élaboration d'une stratégie sur ce défi, le Conseil a décidé de prendre à sa charge la question de la détermination des priorités dans les champs de la science et de la technologie. Il prépare actuellement un avis sur cette question, à l'in-

17. Y compris le paradoxe voulant qu'un projet implicitement axé sur la détermination de priorités de recherche comme Perspectives STS obtienne comme résultat de considérer la détermination de priorités parmi ses priorités.

tention principalement du gouvernement du Québec, reposant sur une analyse des expériences internationales. Le document devrait être publié au début de l'année 2009.

La démarche des groupes de travail de la phase 2

Si on fait exception du cas particulier du défi « Détermination des priorités », la phase 2 du projet Perspectives STS a consisté essentiellement à constituer des groupes de travail (aussi appelés comités de pilotage), composés pour moitié de chercheurs reconnus dans un domaine pertinent par rapport au défi, et pour moitié d'« utilisateurs » des résultats de la recherche, c'est-à-dire d'acteurs de terrain et de décideurs provenant de différents milieux de pratique. En raison du caractère multidimensionnel et donc multidisciplinaire des thématiques, une diversité et une complémentarité des expertises étaient recherchées¹⁸.

Par exemple, un défi comme la « Lutte contre la pauvreté » réunissait des chercheurs chevronnés en sociologie, en économie, en éducation, en santé communautaire et en géographie, tous spécialistes des problématiques de pauvreté et d'exclusion sociale ; du côté « utilisateurs », on trouvait un organisateur communautaire, un responsable de la ville de Montréal, un représentant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, une agente de développement social en région et la directrice d'un centre de services sociaux. Dans le cas du défi « Énergies », le comité réunissait des chercheurs engagés dans les nouvelles filières (solaire, éolien, hydrogène, biocarburants) ainsi que des spécialistes de l'énergie dans le domaine du transport et du bâtiment ; des représentants de l'industrie (forestière, aluminerie), d'associations et d'organismes gouvernementaux composaient le volet « utilisateurs ».

Chacun de ces groupes de travail de composition mixte s'est vu confier le mandat d'élaborer une stratégie de développement de la recherche orientée vers une meilleure compréhension ou une meilleure résolution des différents problèmes soulevés par son défi particulier. Il était attendu en effet que la négociation entre des producteurs et des utilisateurs de connaissances, et les consensus auxquels on parviendrait autour des objectifs à poursuivre et des moyens à prendre, conduiraient à définir des stratégies beaucoup plus robustes sur le plan scientifique et sur le plan de la pertinence sociale que si les groupes de travail avaient été formés exclusivement de l'une ou l'autre des deux catégories. Le rapprochement science-technologie-société, une des orientations majeures qui sous-tend l'ensemble du projet Perspectives STS depuis le début, prend donc ici la forme d'une volonté de faire collaborer activement les deux mondes, celui de la recherche et celui de la pratique. Dans ces conditions, il n'y a pas à s'étonner que la problématique du trans-

18. Malgré la diversité des champs d'expertise présents au sein de chaque groupe de travail, il était impossible de réunir toutes les disciplines ou spécialités qui auraient été requises pour couvrir tous les aspects d'un défi. Aussi, chaque comité a-t-il procédé en cours de route à une consultation plus ou moins extensive d'autres experts.

fert et de l'appropriation des résultats de recherche ait occupé une place importante dans chacune des stratégies.

Appuyés par des ressources professionnelles provenant du CST et de ses partenaires, les comités de pilotage se sont acquittés de leur mandat en suivant un cheminement relativement similaire. Pour chaque défi, des bilans statistiques dressant un portrait de la situation actuelle ainsi que des inventaires des chercheurs et des domaines couverts par la recherche ont ainsi été réalisés dans le but de dégager un diagnostic satisfaisant. Bien qu'aucune méthode systématique reconnue n'ait été employée à cette fin, on peut dire que les comités se sont tous livrés dans une certaine mesure à une réflexion prospective, l'approche étant moins de tenter de prédire une évolution probable de la situation examinée, que de décider de l'évolution que l'on souhaitait lui voir suivre et des moyens à prendre pour y parvenir. Implicitement, le processus d'élaboration des stratégies s'apparentait à un exercice de planification stratégique ou de *roadmap* classique, où une concertation des acteurs s'effectue autour d'une lecture de la situation, d'objectifs à atteindre et de moyens à adopter.

Les cinq premières stratégies

Bien que portant sur des sujets très différents les uns des autres, les cinq premières stratégies publiées ont quelques points en commun. D'abord, les cinq documents respectent fondamentalement l'esprit du projet Perspectives STS, qui est celui d'une orientation de la recherche guidée par la demande sociale. La présence de chercheurs de haut calibre au sein des comités de pilotage n'a pas empêché que les axes de recherche à privilégier soient définis en fonction de préoccupations de la population plutôt que de leur seul intérêt scientifique. Pour des défis comme « Lutte contre la pauvreté » et « Formation tout au long de la vie », cela pouvait aller de soi dans une certaine mesure. Or, même le document de stratégie « Énergies » développe ses priorités autour de trois grands axes, celui des nouvelles technologies les plus prometteuses pour s'affranchir des énergies fossiles, celui des gains d'efficacité énergétique à obtenir dans le transport, le bâtiment et les procédés industriels, et un troisième axe appelé « Énergie et société », où se dégagent des priorités de recherche touchant, par exemple, la modification des comportements de consommation, la tarification, les politiques incitatives et l'aménagement du territoire.

Pour les cinq stratégies, l'exercice de détermination de priorités de la recherche était sans doute la partie du mandat la plus difficile à réaliser en comité. Dans chaque cas cependant, les discussions et négociations se sont effectuées en partant du principe qu'il fallait rechercher le plus fort potentiel d'impacts sur la réalité. La question pouvait se poser ainsi : sur quels thèmes ou problématiques devrait-on travailler pour que les résultats produisent les changements les plus significatifs ? Ou, comme le dit la stratégie « Lutte contre la pauvreté », comment faire en sorte que la recherche fasse « partie intégrante de la solution » ? C'est ainsi que, dans ce dernier cas par exemple, ont été identifiées comme « cibles prioritaires » une éva-

luation sérieuse des programmes et politiques publiques de lutte contre la pauvreté (souvent extrêmement coûteux), ainsi qu'une recension des initiatives non gouvernementales sur le terrain ayant obtenu des succès dans ce domaine. La stratégie retient également quatre thématiques émergentes, mal couvertes encore par la recherche et jugées essentielles pour faire progresser le dossier de la pauvreté au Québec : la question des représentations sociales de la pauvreté, l'évaluation des coûts économiques et sociaux de la pauvreté, la dimension territoriale et la dimension juridique (droits de la personne) de la pauvreté.

Enfin, les cinq groupes de travail ont accordé une grande importance au maintien et au renforcement de la collaboration chercheurs / utilisateurs à l'étape de la mise en application de la stratégie. Les formules proposées varient, mais elles vont dans le même sens : affirmer le lien de réciprocité entre les producteurs et les utilisateurs de savoir, faciliter la recherche participative où les destinataires des résultats d'un projet s'associent à la conception et à la réalisation du projet, et, de façon plus générale, améliorer l'appropriation des connaissances par les acteurs et décideurs sur le terrain. Les deux stratégies dans le domaine de la santé préconisent chacune la mise en place d'un « centre de liaison et de transfert », comme il en existe dans d'autres domaines au Québec, une instance agissant comme mécanisme de courtage entre l'offre et la demande de recherche. Du côté de l'énergie, on se préoccupe beaucoup de la commercialisation des technologies ainsi que de leur diffusion dans l'industrie et dans le grand public, mais aussi du travail en réseau et de la mise en place de lieux d'échanges (forums ou sommets) entre chercheurs et utilisateurs, ainsi que du financement de projets de recherche conjoints, orientés par les demandeurs (appels à projets thématiques).



Rappelons que si la deuxième phase du projet Perspectives STS est déjà largement avancée, elle n'est pas encore achevée. Pour le moment, certaines des mesures proposées par les stratégies qui ont été publiées, ont été prises en charge par des organismes responsables. Par exemple, l'Agence de l'efficacité énergétique a déjà entrepris plusieurs actions pour faciliter la mise en œuvre des moyens proposés par le « Plan stratégique en efficacité énergétique et en nouvelles technologies de l'énergie » : préparation d'appels à projets thématiques et d'actions concertées, consolidation de pôles d'excellence, mise en réseau d'entreprises, projets de démonstration et vitrines technologiques, etc. Autre exemple, les orientations de la Stratégie pour le développement de la recherche en santé publique, publiée à l'automne 2008 par le ministère de la Santé et des Services sociaux, sont grandement inspirées des travaux de Perspectives STS. De plus, les trois fonds de subvention québécois ont inscrit Perspectives STS sous différents aspects dans leur planification stratégique. Le rôle du CST, à cette étape, est d'assurer la diffusion des stratégies et de participer, avec ses partenaires, à leur prise en charge par des instances appropriées.

Une appréciation satisfaisante du projet Perspectives STS dans son ensemble et de ses résultats ne sera sans doute possible qu'au terme d'une évaluation sérieuse et complète. Idéalement, quelques années devraient séparer le dépôt de la dernière stratégie de l'évaluation proprement dite de l'expérience. Car ce n'est qu'avec un recul raisonnable que l'on pourra cerner et mesurer les retombées réelles du projet. D'ici là, quelques remarques nous serviront de conclusion.

En premier lieu, on conviendra que Perspectives STS constitue un projet original et novateur. Certains de ses éléments ont pu s'inspirer de quelques expériences analogues dans le monde, mais l'ensemble de la démarche demeure unique, centrée sur une préoccupation constante de légitimer à la fois socialement et scientifiquement les choix qui sont faits par les acteurs à chacune des étapes. Même si l'on voit se multiplier depuis quelques années les recherches de type collaboratif, où des chercheurs et des acteurs de terrain conçoivent et réalisent ensemble un projet, il est beaucoup plus rare que l'on fasse négocier autour d'une même table des chercheurs et des praticiens pour élaborer conjointement des stratégies complètes de développement de la recherche, intégrant autant les préoccupations scientifiques des uns que la vision utilitariste des autres. Sur ce plan, l'expérience de Perspectives STS nous a convaincus qu'il était possible de circonscrire une demande sociale en nouveaux savoirs et en nouvelles technologies, de la faire partager par des chercheurs et de la traduire en priorités scientifiques.

En deuxième lieu, la dimension prospective à l'origine même du projet Perspectives STS n'a peut-être pas pris autant d'importance que ce que l'on aurait souhaité. Il est clair que les préoccupations de la population face à l'avenir ne sont jamais beaucoup plus qu'une projection à courte vue de leurs préoccupations du moment. Même les 100 participants de l'atelier de prospective se sont surtout attardés à déterminer les grands défis actuels de la société, plutôt que ceux qui sont en émergence. D'un autre côté, on peut aussi prétendre que les 40 défis de l'étape 2, comme les sept qui ont été retenus au terme de l'étape 3, se caractérisent par leur durabilité et que la pertinence d'y consacrer des ressources pour préparer l'avenir ne fait aucun doute. Il n'en reste pas moins qu'une des leçons qu'on tirera de Perspectives STS est l'extrême difficulté de tous les acteurs, que ce soit la population en général ou les scientifiques, à se distancer du présent pour se construire une représentation du futur qui sorte des sentiers battus. Mais peut-être est-ce là une contrainte qui affecte à des degrés divers tous les projets de prospective.

Enfin, le CST doit encore respecter le dernier de ses engagements initiaux, à savoir sensibiliser la population à l'importance et à l'utilité de la science et de la technologie. Depuis cinq ans, le projet Perspectives STS lui a permis de porter ce message sur toutes les tribunes possibles. Des présentations générales sur le projet lui-même et des présentations particulières sur l'un ou l'autre des défis ont eu lieu dans le cadre d'activités de culture scientifique et technique. Un site Internet destiné au grand public a également été créé sur les sept défis et sur la contribution de la science et de la

RECHERCHE ET INNOVATION À L'AUNE DE LA PROSPECTIVE DES BESOINS

De longue date, les exercices de prévision ou de prospective technologique ont été menés en se focalisant exclusivement sur les potentialités de la recherche, de la technologie et de leurs applications (en témoignent, par exemple, les premières études de la Rand Corporation), la société étant censée les adopter dans la foulée. On peut néanmoins s'interroger sur le bien-fondé de l'idée selon laquelle les progrès de la recherche-développement (R&D) détermineraient ceux de la société, de même qu'il est légitime de s'interroger sur le lien entre la R&D d'une part et l'innovation d'autre part.

En matière de R&D, deux approches sont possibles : soit l'on raisonne à partir des avancées de la science et de la technologie, en essayant d'appréhender quelles applications et quelles conséquences peuvent en découler, soit on opte pour une démarche partant des besoins sociaux en se demandant si la politique de R&D ne devrait pas plutôt être dictée par ces besoins lorsque l'on est à même de les anticiper. Si l'on privilégie cette seconde option, les travaux de prospective tels ceux menés à Futuribles permettent de mettre en évidence un certain nombre de ces besoins sociaux, à partir desquels il est possible de s'assigner des priorités elles-mêmes essentielles au pilotage des politiques publiques de R&D.

Quatre défis socio-économiques essentiels semblent ainsi devoir être pris en considération :

► **Sécurité et défense** : la perte de puissance des États-nations dans un contexte de mondialisation accrue des échanges mais aussi de résurgences identitaires, l'évolution du contexte sécuritaire et des formes de violence (11 septembre 2001), etc., incitent à renforcer les recherches à caractère sociologique, anthropologique, religieux, afin de mieux appréhender la dynamique des mouvements sociaux.

Cela implique aussi des efforts en termes de renseignement, de développement de systèmes de détection, d'alerte et de contrôle, d'amélioration des techniques de sécurité (y compris routière, contre les aléas climatiques, etc.), d'armement..., en gardant à l'esprit le caractère dual de ces recherches (les applications en découlant peuvent intervenir dans le domaine aussi bien militaire que civil).

► **Défis liés à l'écosystème (énergie et changement climatique)** : il s'agit, pour faire court, de tous les risques liés aux tensions sur les ressources en eau, minérales, minières, alimentaires, dans un contexte de forte croissance démographique, ainsi que des besoins énergétiques à venir et des défis liés au changement climatique. Dans ces domaines, les besoins sociaux incitent à renforcer la R&D en matière de recyclage, de développement de matériaux et énergies de substitution, d'économies d'usage et d'efficacité énergétique, de détection et exploitation des ressources (notamment les énergies fossiles), de séquestration du CO₂, etc.

► **Défis liés à l'économie de la connaissance, à la compétitivité et à l'innovation** : on assiste aujourd'hui à une tertiarisation croissante des activités économiques dans tous les secteurs (le prix des produits, agricoles comme industriels, résulte pour l'essentiel de facteurs immatériels : recherche, distribution, emballage, publicité, *design*, *marketing*...). Les principales sources de valeur ajoutée consistent de plus en plus en la capacité de produire des idées, ce qui renforce le phénomène de mondialisation économique (logiques de réseaux et non strictement territoriales) et la course à la compétitivité et à l'innovation. Or, dans cette course, l'accent est souvent mis exclusivement sur les progrès technologiques (et ils sont effectivement énormes dans tous les secteurs), alors que les inno-

vations socio-organisationnelles sont tout aussi essentielles, et qu'il faut également tenir compte du rythme auquel se diffusent les technologies et auquel la société se les approprie (quand elle n'en modifie pas l'usage initialement prévu).

► **Défis liés au progrès social et au vieillissement démographique** : état de santé, sécurité alimentaire, allongement de l'espérance de vie, etc. Ici, il importe de renforcer les recherches en matière épidémiologique, de détection et prévention des risques médicaux, de prise en charge de la dépendance, d'étude des maladies du grand âge, etc.

Et dans tous ces domaines, l'ampleur des recherches liées aux besoins so-

ciaux identifiés est telle que des arbitrages politiques devront intervenir, faute de moyens suffisants pour tout couvrir. C'est aussi pour cette raison qu'il importe que les choix en matière de recherche scientifique et technique ne reposent pas exclusivement sur la communauté scientifique mais bien sur la société dans son ensemble. En ce sens, l'exercice de prospective technologique du Conseil de la science et de la technologie du Québec est exemplaire, ayant exploré en premier lieu les grands défis sociaux, économiques et scientifiques du Québec à moyen-long terme, puis examiné les contributions possibles de la recherche pour relever ces différents défis.

Futuribles

Source : JOUVENEL Hugues (de). « La recherche et l'innovation à la lumière de la prospective des besoins ». In LESOURNE Jacques, RANDET Denis (sous la dir. de). *La Recherche et l'innovation en France. Futuris 2007*. Paris : Odile Jacob, 2007, chapitre 1, pp. 15-50.

technologie à chacun. Mais il reste encore beaucoup à faire pour effectuer un retour significatif vers la population qui a été à l'origine du processus. Ceci pourra se faire plus facilement si l'on parvient à démontrer que le projet Perspectives STS a conduit à des résultats intéressants pour la société.

La finalité d'une grande opération visant à consulter la population sur ses préoccupations, et à recourir à l'aide des chercheurs pour mieux comprendre et résoudre les problèmes en question, ne prendra tout son sens que si, en fin de parcours, on peut attester que les stratégies de recherche ont contribué à améliorer les choses.

Impliquer la société dans les politiques de recherche

L'EXPÉRIENCE D'AGORA 2020

PAR SÉBASTIEN MAUJEAN ET JACQUES THEYS ¹

Complétant le dossier ouvert dans ce numéro par l'article d'Alain Bergeron sur le projet québécois Perspectives STS (Science, technologie, société) et consacré à la prospective scientifique et technologique en lien avec la demande sociale, Sébastien Maujean et Jacques Theys présentent ici l'exercice « Agora 2020 », lancé en France en 2004 et visant à articuler les futures stratégies publiques de recherche avec les attentes de la société au sens large.

Dans un monde où la recherche, la connaissance scientifique et les développements technologiques occupent une telle place, il est essentiel d'élaborer des politiques publiques qui soient, dans ces domaines, en phase avec les attentes de la société et les grandes tendances d'évolution future. Visant à susciter un dialogue constructif entre chercheurs, acteurs sociaux et responsables des politiques publiques de recherche, Agora 2020 est une vaste consultation prospective (plus de 700 personnes consultées entre 2003 et 2007) qui a mis au jour un grand nombre de questions, parfois nouvelles, et d'orientations concrètes pour les politiques scientifiques futures, à l'horizon 2020-2030, destinées à alimenter les stratégies de recherche dans des domaines tels que la ville, les transports, l'habitat, l'aménagement du territoire, la vulnérabilité des systèmes, etc.

Cet article présente l'originalité de cet exercice, sa spécificité méthodologique, les visions du monde exprimées par les acteurs consultés

1. Respectivement responsable de programmes et responsable de la Mission prospective du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT).

(dont le grand public) et le socle commun qui s'en dégage, les stratégies de recherche qui peuvent en découler, leurs implications pour la recherche française, etc. S.D. ■

Quelle est, ou pourrait être, l'implication réelle de la société dans les choix de priorités concernant la science et la technique ? Il est intéressant de se poser à nouveau cette question au moment où s'élabore, en France, une nouvelle stratégie de recherche et d'innovation². Nous sommes en effet devant un paradoxe : jamais, sans doute, la science et la technologie n'ont occupé une telle place dans la vie quotidienne de chacun, dans l'accès à l'emploi, à la culture, au logement, à la santé, à l'environnement, et pourtant, l'idée que la société puisse légitimement exprimer des attentes constructives vis-à-vis de la recherche ne va pas de soi. De fait, le dialogue science-société se déploie encore majoritairement sur le registre de la défiance. Défiance des chercheurs à l'égard de toute intrusion de logiques externes non scientifiques. Défiance des utilisateurs vis-à-vis des « boîtes noires » de la recherche, trop décalées du vécu et des enjeux réels. Tendance, enfin, à ne voir le public qu'à travers le seul prisme, d'emblée négatif, de l'acceptabilité sociale de l'innovation. Construire des relations équilibrées et productives entre recherche et demande sociale reste, dans ces conditions, un défi toujours difficile.

Face à ce constat de suspicion réciproque et d'absence de dialogue, de nombreuses voix se sont pourtant élevées pour en appeler à des formes nouvelles de coopération et de communication — ce que recouvre l'expression, souvent utilisée, de « nouveau contrat social entre la science et la société³ ». On constate ainsi que, partout en Europe, des innovations institutionnelles et méthodologiques se sont multipliées dans la perspective d'une science plus ouverte⁴ : offices parlementaires d'évaluations technologiques, fondations ou associations d'usagers concernés⁵, conférences de consensus, réseaux de culture scientifique et technique, mais aussi consultations prospectives et exercices de *foresight* qui se sont révélés progressivement de remarquables instruments de dialogue.

À travers ces initiatives convergentes, ce sont non seulement les enjeux de la démocratie technique et de l'intervention du public dans l'adaptation

2. Suite à la décision du Comité de modernisation des politiques publiques réuni en juin 2008, un exercice de définition stratégique des priorités nationales en matière de recherche et d'innovation est en cours d'élaboration par le ministère français de la Recherche. Ce document portera sur la période 2009-2012 et aura vocation à être renouvelé tous les quatre ans.

3. Expression popularisée par Michael Gibbons, ancien responsable de la politique scientifique britannique, au milieu des années 1990.

4. On peut reprendre l'expression de Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe, d'une « science en plein air » (cf. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris : Seuil, 2001).

5. À l'instar de l'AFM (Association française de lutte contre les myopathies).

des technologies nouvelles qui sont progressivement intégrés, mais aussi l'idée que la recherche — par ses résultats, par ses méthodes, par ses expertises — doit pouvoir mieux répondre aux demandes ou aux préoccupations qui sont celles de la société dans toute sa diversité : depuis les entreprises jusqu'aux habitants ou aux groupes sociaux les plus vulnérables, en passant par les consommateurs, les collectivités locales ou les responsables de politiques publiques nationales.

« Agora 2020 ⁶ » se situe résolument dans cette dynamique d'ouverture et de dialogue. Consultation prospective sur les priorités de recherche dans les champs de la ville, de l'habitat, des transports, de l'aménagement du territoire et des risques, cet exercice, qui a mobilisé près de 700 personnes pendant trois ans (de fin 2003 à fin 2006), a tenté, pour la première fois de donner la parole sans exclusive à toutes les personnes concernées, les entreprises, les associations, les pouvoirs publics, les chercheurs, mais aussi le « grand public » lui-même. S'agissant de thématiques qui intéressent la vie quotidienne, il a semblé, en effet, que l'opportunité d'exprimer des besoins devrait être ouverte de la manière la plus large possible.



Essayer de coconstruire avec le grand public des priorités de recherche est un des paris qui distinguent Agora 2020 de tous les autres exercices de *foresight* menés récemment dans le monde, y compris en Grande-Bretagne et dans les pays scandinaves. Mais son originalité majeure — qui en fait, pour cette raison aussi, une première en Europe — est d'avoir essayé de prendre en compte de manière symétrique la demande et l'offre de recherche, les attentes et les préoccupations qui sont celles de la société, et les exigences ou les logiques qui sont celles des scientifiques — et ceci dans une même perspective de hiérarchisation des priorités de recherche. Il ne s'agit donc pas seulement d'une consultation prospective, comme a pu récemment en mener remarquablement le Conseil de la science et de la technologie du Québec ⁷, mais aussi d'une tentative de traduction en questions scientifiques et en programmes de recherche d'attentes ou de questions exprimées par la société, ce qui est, comme on va maintenant le voir, un défi d'une tout autre nature.

6. BAIN Pascal, MAUJEAN Sébastien, THEYS Jacques. *Agora 2020. Vivre, habiter, se déplacer. Quelles priorités de recherche ?* Paris : MEDAD (ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables), 2008, 512 p. Le contenu de ce rapport est accessible sur Internet (www.recherche-innovation.developpement-durable.gouv.fr) ; l'ouvrage proprement dit est disponible sur demande auprès des auteurs (Mission prospective du MEEDDAT, Paris).

7. Voir l'article d'Alain Bergeron consacré à la démarche Perspectives STS du CST du Québec, en page 27 de ce numéro.

Un dépassement des exercices traditionnels de prospective

Agora 2020 a été lancé fin 2003 par la Direction de la recherche de l'ancien ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement et de l'Aménagement du territoire, ainsi que par les organismes scientifiques et structures de programmation associés à cette administration⁸. Toutes ces institutions ont en commun de jouer un rôle d'interface, de médiation, entre recherche et politiques publiques ; et c'est naturellement à partir d'un diagnostic sur le fonctionnement de ces mécanismes de médiation que l'exercice a été engagé. L'ambition n'a jamais été de définir des priorités pour l'ensemble de la recherche française — ce qui n'est pas du ressort d'un ministère sectoriel — mais plutôt d'essayer de donner une consistance un peu plus forte à ce que l'on appelle traditionnellement le troisième pilier de la recherche, celui qui est tourné vers la réponse aux attentes de la société.

La « demande sociale », troisième pilier contesté de la recherche

Il y a, en principe, une unanimité de la communauté scientifique pour considérer que la recherche doit pouvoir répondre à trois grands objectifs : l'amélioration des connaissances, l'innovation industrielle et la réponse aux préoccupations ou aux attentes exprimées par la société. Ces trois objectifs sont d'ailleurs solennellement réaffirmés dans la récente loi d'orientation de la recherche, promulguée en 2006. Mais la légitimité issue du troisième pilier est fragile et contestée — comme celle, voisine, de la recherche finalisée. Comme on l'a évoqué plus haut, les chercheurs acceptent mal que les problématiques de recherche soient, même partiellement, orientées de l'extérieur, et contestent la notion même de demande sociale. Beaucoup d'acteurs économiques, de leur côté, ont tendance à considérer que cette demande sociale se confond avec les besoins du marché — ce qui, là encore, réduit au minimum l'utilité d'une troisième fonction de la recherche.

Les structures de médiation en charge de la recherche finalisée éprouvent elles-mêmes beaucoup de difficultés pour donner une expression claire et prospective aux attentes et préoccupations sociétales, puis pour les traduire en termes de recherche. C'est Paul Caseau, membre de l'Académie française des technologies, qui a le mieux analysé cette difficulté interne — en évoquant dans un texte « les défaillances de la recherche fina-

8. Institut géographique national (IGN), Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS), Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), Laboratoire central des Ponts et chaussées (LCPC), Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu), École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), École nationale des ponts et chaussées (ENPC), Centre d'études maritimes et fluviales (CETMEF), Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (Predit), Plan urbanisme construction architecture (PUCA)...

lisée »⁹. L'une des plus importantes, selon lui, « tient au fait que les finalités ne peuvent être précisées que de manière collective ou transversale, alors que les responsables opèrent dans des schémas verticalisés, ou en “silos” ». On pourrait ajouter à cette critique majeure des reproches plus classiques habituellement faits aux processus de programmation ou d'orientation de la recherche : trop fermés, ils ne permettent pas toujours de prendre en compte la diversité des demandes sociales ; plus réactifs que proactifs, ils n'anticipent que très partiellement des enjeux de long ou très long terme et les ruptures auxquelles, en principe, la recherche devrait pouvoir faire face.

Ces faiblesses ou critiques définissent, *a contrario*, l'ambition générale et les objectifs spécifiques d'Agora 2020 : d'abord essayer de donner à la diversité des attentes et des besoins futurs l'expression la plus claire, la plus fidèle et la plus prospective possible ; ensuite, transformer cette expression en priorités de recherche qui soient à la fois solidement argumentées du point de vue de la demande sociale, tout en étant crédibles et légitimes pour la communauté scientifique... Comme on le verra, cela suppose de pouvoir passer de questions À LA recherche à des questions DE recherche.

Trois paris méthodologiques

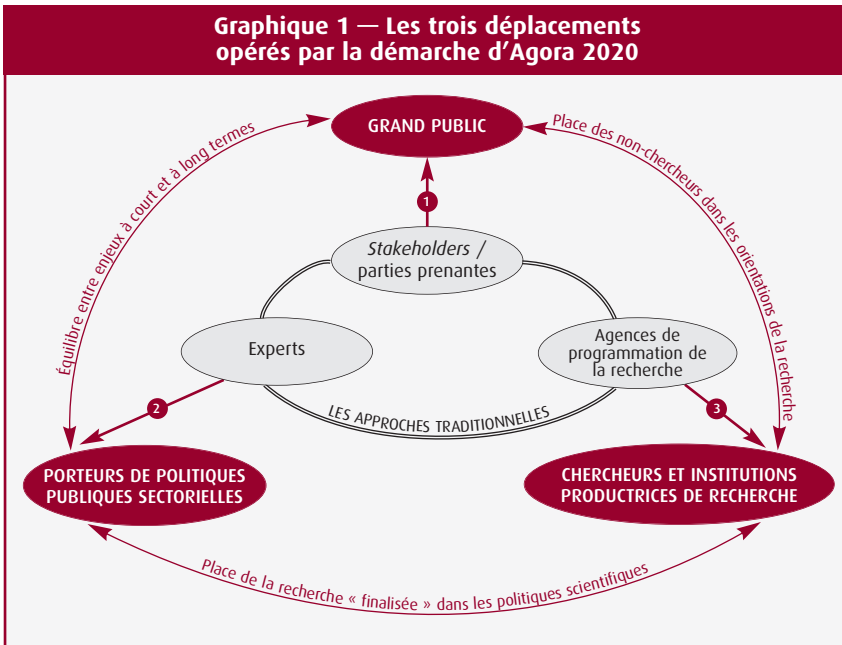
Dans une assez large mesure, cette démarche en deux temps de consultation prospective ouverte (1) puis de hiérarchisation des priorités (2), est celle qu'ont adoptée la plupart des travaux de prospective scientifique ou technologique lancés récemment en Europe et dans le monde — et, en effet, par beaucoup de ses aspects, Agora 2020 ne fait que s'inscrire dans une tradition internationale déjà longue¹⁰. Mais par rapport à cette tradition, la consultation introduit plusieurs innovations majeures qui en font, comme on l'a déjà dit, un exercice aujourd'hui sans équivalent en Europe. Habituellement, les travaux de prospective scientifique et technologique (ou *foresights*) se structurent autour d'un dialogue entre des agences de programmation de la recherche, des experts supposés exprimer les enjeux et des « parties prenantes » (ou *stakeholders*) — entreprises, organisations non gouvernementales, usagers, collectivités publiques, éventuellement syndicats.

Par rapport à ce schéma, Agora 2020 introduit trois déplacements importants qui sont aussi trois paris méthodologiques (voir graphique 1) :

— Le grand public est considéré comme un acteur à part entière et vient s'ajouter aux parties prenantes habituellement prises en compte. Mais surtout — et c'est une différence encore plus essentielle — les uns et les autres sont consultés séparément, à travers des ateliers homogènes, ce qui rapproche Agora 2020 du processus mis en place dans le Grenelle de l'envi-

9. Cf. CASEAU Paul. *Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, tutelles. Réflexion sur les différents rôles nécessaires pour une bonne gouvernance de la recherche*. Paris : Académie des technologies, 2007.

10. Les premiers exercices nationaux de prospective scientifique et technologique ont été lancés au milieu des années 1990. Sur cette histoire, voir *Agora 2020. Op. cit.*, pp. 35-40.



ronnement en 2007-2008 ¹¹. Au moins dans un premier temps de la consultation, il ne s'agit pas de trouver des consensus à l'intérieur des forums hybrides, mais, au contraire, de mettre en évidence la diversité des visions du monde portées par les différents acteurs.

— Un accent beaucoup plus important que dans d'autres travaux comparables est mis sur les fonctions collectives et les demandes liées aux politiques publiques — qui ne sont plus confondues avec celles des experts. Des passerelles sont pour cela aménagées entre la prospective scientifico-technique et les perspectives sectorielles liées aux politiques publiques, ce qui est facilité par le positionnement particulier des organismes qui ont lancé Agora 2020.

— Enfin, la démarche fait intervenir bien en amont, et tout au long du processus, les laboratoires et les institutions productrices de recherche — qui jouent finalement un rôle majeur dans la coconstruction des programmes prioritaires. Plus largement, Agora 2020 se distingue de tous les autres exercices de *foresight* par sa volonté de maintenir un continuum entre l'offre et la demande de recherche, et de traiter l'une et l'autre de manière symétrique.

Ces spécificités, qui introduisent naturellement une certaine lourdeur par rapport aux exercices traditionnels ¹², expliquent le découpage de la dé-

11. C'est ce qu'on appelle, dans le processus du Grenelle, la « gouvernance à cinq ».

12. D'où la longueur de l'exercice (près de trois ans) et la complexité du dispositif (plus d'une trentaine d'ateliers ou de panels).

LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Le « Grenelle de l'environnement » a été annoncé en France au lendemain de l'élection présidentielle de mai 2007, pour faire suite aux préoccupations exprimées par les Français à l'égard de l'écologie au cours de la campagne présidentielle, incarnées par le succès à la fois médiatique et populaire du « Pacte écologique » proposé par Nicolas Hulot. Processus participatif (d'où la reprise du terme « Grenelle » renvoyant à l'accord de Grenelle de 1968) visant à prendre des décisions de long terme en matière d'environnement et de développement durable, il a d'abord consisté en un ensemble de rencontres organisées en France à l'automne 2007, réunissant des représentants du gouvernement, d'entreprises, d'organisations non gouvernementales (ONG), etc.

Le débat s'est organisé autour de six groupes de travail composés de 40 membres, répartis en cinq collèges ayant vocation à représenter les acteurs du développement durable : État, collectivités locales, ONG, employeurs et salariés (« gouvernance à cinq »). Ces six groupes sont :

- 1) Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie.
- 2) Préserver la biodiversité et les ressources naturelles.
- 3) Instaurer un environnement respectueux de la santé.
- 4) Adopter des modes de production et de consommation durables.

5) Construire une démocratie écologique.

6) Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi.

Chaque groupe était divisé en ateliers et amené à se réunir plusieurs fois (au moins quatre) ; et deux ateliers intergroupes ont été créés : l'atelier OGM (organismes génétiquement modifiés) et l'atelier Déchets. Une fois leurs rapports rendus publics, des réunions locales, en régions, et une consultation du public sur Internet ont suivi, avant la table ronde du Grenelle des 24 et 25 octobre 2007.

Le rapport général issu de cette table ronde¹ reprend le contenu consensuel issu des travaux préparatoires et se présente comme un « cadre de cohérence pour l'action publique ». Synthèse de ces travaux, il se veut « le socle de ce qui pourrait être une stratégie de développement durable fondée sur le triple objectif de lutte contre le réchauffement climatique, de préservation de la biodiversité et de réduction des pollutions », et comme un « exposé des motifs » de la loi de programme à laquelle doit donner lieu la mise en œuvre du Grenelle.

S'en est suivi un premier projet de loi (dit « Grenelle I ») adopté à la quasi-unanimité par l'Assemblée nationale en octobre 2008, examiné fin janvier 2009 par le Sénat qui doit ensuite examiner un deuxième projet (dit « Grenelle II »).

Futuribles

Pour aller plus loin : site Internet www.legrenelle-environnement.fr.

1. TUOT Thierry (rapporteur). *Le Grenelle Environnement. Rapport général*. Paris : ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, 2007.

marche en cinq étapes sensiblement différenciées à la fois dans leurs finalités et dans leurs approches méthodologiques. À une phase de consultation où il s'agit d'abord de rendre visible la diversité des attentes et des visions du monde en présence (étape 1), puis de trouver des consensus sur des

enjeux majeurs à l'horizon 2030 (étape 2), s'oppose ainsi une phase de co-production, avec les chercheurs, de priorités de recherche, laquelle articule successivement un moment de traduction des questions à la recherche en questions de recherche (étape 3), un moment de réflexion stratégique (étape 4) et enfin un moment d'élaboration de recommandations pour l'action (étape 5).

Franchir chacune de ces étapes supposait de trouver une solution aux différents paris méthodologiques qui viennent d'être évoqués. Dans quelle mesure ces paris ont-ils ou non été tenus ? C'est ce qui va être ici discuté en revenant sur les termes — à commencer par la notion de demande sociale — aussi bien que sur les modalités et principaux résultats du processus Agora 2020.

Des visions du monde qui s'ignorent

La démarche présentée ci-dessus rompt avec l'idée simplificatrice d'une trajectoire linéaire allant d'une demande sociale (plus ou moins latente) à des « problèmes sociaux », puis à l'expertise ou à la technologie, et enfin à des décisions publiques. En choisissant de ne subordonner la mise en forme de la demande ni à la perspective des milieux scientifiques ni aux hiérarchies ayant cours dans les arènes institutionnelles, économiques ou sociales, on part de l'hypothèse que les attentes et anticipations de la société vis-à-vis de la recherche et de l'innovation sont beaucoup plus diverses et spécifiques qu'on ne semble généralement le penser. Mais au terme de la longue série d'ateliers rythmant la phase de consultation, Agora 2020 fait déjà bien plus que conforter ces prémisses. Non seulement de telles attentes conjuguent un spectre très large et une remarquable acuité, mais elles divergent à ce point qu'entre le grand public, les acteurs et les experts, aucune préoccupation ne semble véritablement partagée. Si le simple fait de constater que rien de ce qui est mis en avant par le grand public ne reçoit d'écho de la part des experts constitue donc un résultat important, plus intéressant encore est d'observer ce que recouvre précisément l'étendue de ces divergences.

Les attentes du grand public : globalité et ambivalence revendiquée

L'avis du grand public est généralement appréhendé par le biais d'enquêtes d'opinion, d'analyses de comportement ou d'études de marché. Le plus souvent, cela conduit soit à la construction et à la représentation abstraite d'une opinion publique moyenne, soit au découpage en autant de « publics » (et en l'occurrence de consommateurs ou d'utilisateurs) qu'il y a d'offres spécifiques de biens ou de services. Ni univoques ni segmentées, les attentes ici recueillies frappent au contraire par leur caractère de globalité et d'ambivalence.

Globalité d'abord, tant il est vrai — s'agissant de points de vue centrés sur l'habitat, l'environnement, l'aménagement ou les transports — que l'expérience urbaine, notamment, engage l'ensemble de la vie individuelle et collective, que s'y éprouvent les valeurs, les préférences sociales, autant que

les intérêts privés, et que se mêlent toujours aux préoccupations présentes les jugements passés ou les visions d'avenir.

Ambivalence ensuite, au travers d'un grand nombre d'attentes qui — pour le dire vite — revendiquent à la fois l'équilibre et le mouvement. Au désir de promotion individuelle répond ainsi une volonté de stabilité sociale. La critique de l'uniformisation des villes se double d'un souci d'investissement dans la durée. Les espoirs mis dans la versatilité croissante des techniques impliquent que des procédures de maintenance puissent opérer en continu. Le changement fondamentalement attendu dans les domaines du logement, de l'environnement ou des transports suppose d'instaurer des critères de justice ou de qualité assez solides pour être garantis.

En dépit de la variété des expériences mobilisées par le grand public, les problèmes jugés importants, les enjeux jugés prioritaires et les attentes d'action publique puisent néanmoins dans un fond commun. Sans caricaturer outre mesure, trois triades étonnamment liées semblent même structurer ce point de vue, presque indépendamment des différences de situation socio-professionnelle ou de localisation géographique :

- la triade des insatisfactions ou des problèmes, qui met en avant l'incivilité, l'insécurité (économique et physique) autant que l'inhumanité ou l'« inurbanité » des villes ;
- celle des enjeux ou besoins prioritaires, qui regroupe l'accès au logement, les conditions de transport et l'accès aux services de proximité mais aussi à la nature ;
- enfin, celle des attentes d'action publique, où figurent l'égalité des droits et la réduction des inégalités, l'équité, et la transparence des décisions publiques ainsi que la continuité à long terme et la lisibilité de l'intervention publique.

Ces convergences ne laissent d'étonner par leur constance, leur banalité serait-on tenté d'ajouter, mais ce serait ignorer l'imagination dont témoignent par ailleurs, bien plus que celles des experts, les visions d'avenir du grand public. De ce terrain du quotidien ont en effet surgi les formulations les plus créatives et les scénarios les plus complexes, qu'il s'agisse de l'avenir des territoires, du « vivre ensemble » ou des technologies. Les sciences et techniques y revêtent un caractère à la fois libérateur et aliénant, invasif et transparent, asservi et autonome. La nature s'y déploie sans qu'elle tranche nettement avec l'artifice. La société y « tolère » ou « nourrit » l'intervention publique, à condition que l'ordre social fonde cette dernière : en droit, en valeur et en fait. Autant de réflexions stimulantes pour la recherche et le futur de ses relations au progrès technique, à la maîtrise de la nature ou à l'organisation sociale.

Les besoins des acteurs : une hétérogénéité radicale

Alors que, de manière assez surprenante, le grand public affiche des préoccupations et attentes relativement homogènes, la consultation met ici en évidence des contrastes beaucoup plus accusés. N'ayant ni les mêmes objec-

tifs ni les mêmes perceptions des marges de manœuvre disponibles, les associations, les entreprises, les collectivités et administrations passent en effet d'un relatif accord sur les tendances futures, à des positions beaucoup plus concurrentes dès qu'il s'agit de désigner les enjeux d'action prioritaires :

— réussite des réformes institutionnelles comme condition *sine qua non* de tout autre type d'action, du point de vue des collectivités ;

— efficacité des politiques sectorielles (« régulation des transports », « maîtrise de la périurbanisation ») et renouvellement de l'expertise publique y étant associée (risques, sécurité), du point de vue des administrations ;

— démocratisation, intervention sociale (« mobilité pour tous », « accès aux biens et services essentiels ») et solidarité internationale, du point de vue des associations ;

— efficience économique de la régulation publique (« normes européennes », « politiques d'innovation », « formation des compétences », « productivité des systèmes de transport ») et clarification des incertitudes de long terme (« impacts climatiques », « raréfaction des ressources », « vieillissement démographique »), du point de vue des entreprises.

Si l'on excepte un consensus, notable mais limité par des différences d'interprétation, sur la nécessité de développer les technologies de l'énergie et du développement durable, force est de constater qu'il n'existe, par exemple, presque aucun point commun entre les thèmes évoqués par les associations et ceux proposés par les entreprises. Le plus frappant est qu'il ne s'agit nullement d'une opposition entre développement technologique et sciences sociales, mais d'un écart résultant plutôt du fait que les entreprises et les associations ont une vision manifestement différente de ce qui est en jeu dans la recherche : disposer d'outils capables d'améliorer le fonctionnement de systèmes, pour les premières ; se focaliser sur la situation de groupes ou de populations spécifiques (les non-mobiles, les adolescents, les familles, les mal-logés, les usagers de transports publics...), pour les secondes.

On pourrait faire une remarque similaire sur les points de vue respectifs des administrations et des collectivités locales que — là aussi — rien ne réunit. De fait, cette hétérogénéité radicale renforce l'interrogation primordiale à laquelle Agora 2020 propose de répondre à sa manière, prospective : comment prendre en compte de manière équilibrée ces différents points de vue et construire, à partir d'une telle diversité, un cadre de programmation qui puisse répondre équitablement aux attentes des uns et des autres ?

Les enjeux selon les experts : faire face aux chocs externes

De l'analyse des quelque 300 tendances suggérées dans les ateliers thématiques ayant réuni les principaux experts des domaines concernés, se dégage une vision plutôt paradoxale des 30 prochaines années.

D'un côté s'affirme l'hypothèse d'un certain ralentissement des dynamiques qu'a connues la France depuis un demi-siècle, qu'il s'agisse de la

démographie, du taux de croissance économique, de la taille des villes ou de l'évolution de la mobilité. Tout se passe comme si, sur une multiplicité de plans différents — le rythme de croissance économique, les taux d'activité masculin et féminin, le niveau d'urbanisation, le poids de l'Île-de-France dans l'ensemble des régions, le taux de motorisation des ménages... —, la tendance dominante était celle d'une stabilisation autour d'un palier. Même dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, l'idée est évoquée d'un « commencement de saturation » ou plutôt d'une « arrivée à maturité » à partir de 2015. D'où l'importance accordée aux questions de « stocks » : gestion des parcs et des patrimoines, problèmes d'entretien et de maintenance, reconstruction des villes sur elles-mêmes, récupération des friches industrielles, exploitation intelligente des infrastructures, mémoire des savoirs techniques, etc. D'où aussi l'argument, souvent mis en avant, d'un « accroissement de la complexité » ou de la « vulnérabilité de systèmes techniques de plus en plus interconnectés », discours s'accompagnant souvent d'un autre insistant sur la nécessité d'une gestion plus efficace des interfaces.

Mais suivant une autre perspective, et en dépit de ces hypothèses conservatrices, les mêmes experts considèrent (c'était en 2004) que les 30 prochaines années auront à subir une discontinuité radicale par rapport aux décennies précédentes. Ces basculements évoqués, en proportion évidemment variable, dans chacun des ateliers, peuvent être schématiquement regroupés autour de huit ruptures majeures :

- la transition accélérée vers une économie postindustrielle découplant la production de la conception et de la mise sur le marché ;
- le basculement de l'économie mondiale vers l'Asie et l'évolution vers une mondialisation multipolaire ;
- l'extension à tous les domaines du travail ou de la vie quotidienne des techniques de la communication et de l'information, et du virtuel ;
- le retour en force de la question des ressources comme question centrale du développement économique, après une période où elle avait été évacuée des préoccupations collectives ;
- le rapprochement inéluctable des horizons associés aux changements climatiques ;
- le vieillissement démographique européen ;
- l'évolution vers un système politico-institutionnel radicalement différent à l'horizon 2030 ;
- la montée irrésistible d'une « société des individus » et de « l'entre-soi ».

Ces éléments sont globalement confirmés par les prospectivistes, qui estiment que la conjonction de la mondialisation, des déséquilibres démographiques Nord-Sud, de la société de l'information, de la crise de l'État, de la fracture des territoires, ainsi que du changement climatique et énergétique, place « déjà » les prochaines décennies dans une situation de rupture

radicale¹³. Le sentiment domine que les principaux basculements auxquels nous serons confrontés dans les 20 prochaines années sont, pour l'essentiel, déjà là. Mais l'accord fait place aux controverses dès qu'il s'agit de se prononcer sur tel ou tel scénario de rupture.

Dans ces conditions, il est compréhensible que les priorités d'action auxquelles aboutissent les ateliers d'experts traduisent essentiellement la montée des dynamiques globales. Pour une majorité de champs d'activités, le poids croissant des déterminations extérieures se traduit par un déplacement des marges de manœuvre traditionnelles vers des niveaux d'intervention plus larges. Par-delà leur évidente diversité, les questions à la recherche produites lors de ces ateliers démontrent enfin la nécessité d'introduire du « discontinu » dans les programmes de recherche, d'engager un travail de fond sur les perspectives de rupture et de bifurcation.

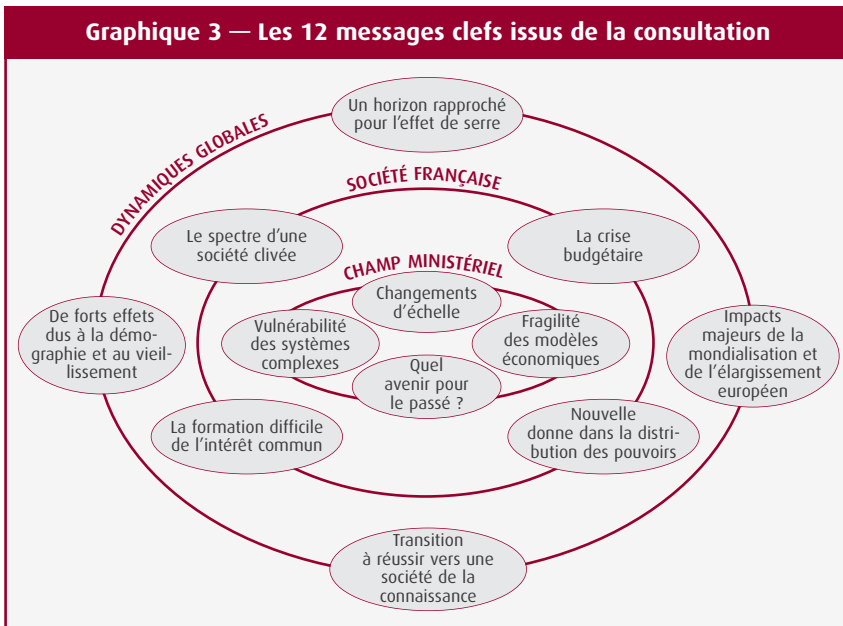
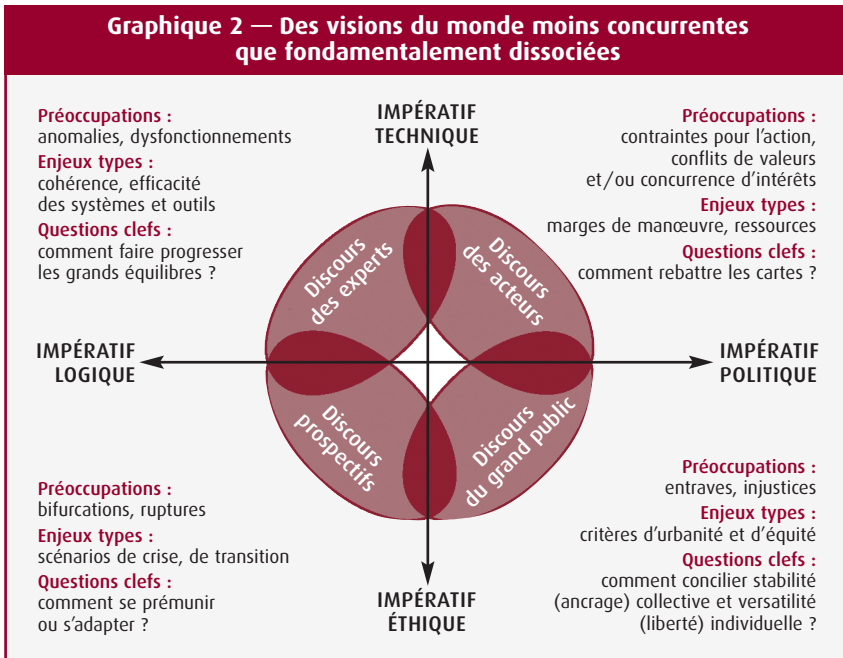
Construire des complémentarités : un socle commun en 12 messages clefs

Chacun des points de vue ainsi « stylisés » fait autorité en son domaine : aux experts, la légitimité du savoir et la pertinence fonctionnelle ; aux habitants, la légitimité des usages et la pertinence de l'espace vécu ; aux acteurs et aux professionnels, la légitimation de l'action (ou des marchés) et la pertinence du territoire institutionnel ou productif. Au-delà d'une forme de concurrence routinière, grand public, experts et acteurs s'ignorent, avant même de se contredire ou de s'accorder : aucun des thèmes proposés par le grand public n'est par exemple repris par les experts et inversement. Le reconnaître revient à délaissier toute une série d'oppositions dressant d'emblée le « savant » contre le « profane » ou l'entrepreneur contre l'usager.

Là où le débat porte habituellement sur les types de hiérarchie à instaurer entre tel et tel points de vue, on insistera plutôt sur leur caractère d'autonomie et sur la possibilité de rendre à chaque vision exprimée sa part d'indépendance. Un schéma de synthèse illustre cette volonté de dissocier pour mieux recombinaison (graphique 2). L'intérêt de cette représentation en quatre quadrants distincts est aussi de montrer que le centre de tous ces discours ne renvoie pas à leur intersection et qu'en partie vide, la zone la plus porteuse de consensus ne s'impose pas comme une donnée. Construire des complémentarités consiste dès lors à opérer des traductions entre sphères dissociées.

Or c'est précisément ce travail de passage d'une vision du monde à l'autre qui permet d'aboutir à la douzaine de messages clefs (graphique 3)

13. Parmi les quelque 300 ruptures potentielles évoquées dans les différents ateliers, une cinquantaine d'items — retenus pour leur caractère transversal et leur impact *a priori* important — a été soumise par questionnaire au jugement d'une centaine de spécialistes de la prospective. Une exploitation spécifique des résultats de cette enquête (distribution des degrés de probabilité et niveaux de conséquence recueillis par chaque rupture) est disponible dans l'ouvrage *Agora 2020*.



qui caractérisent au final la plate-forme intermédiaire, ou le socle commun, des attentes sociales formulées tout au long de la consultation et disponibles au travers de plus d'un millier de « questions à la recherche ». Ce

résultat directement issu de la consultation est résumé de façon très synthétique sous la forme de trois cercles imbriqués dont les circonférences respectives recouvrent les principales déterminations extérieures, les fragilités propres de la société française et les problèmes spécifiques au champ de la consultation.

Quelles stratégies de recherche ?

Dès le départ, il était clair qu'Agora 2020 ne devait pas se limiter à un dispositif d'écoute mais qu'il s'agissait de construire un outil stratégique débouchant sur des priorités thématiques précises, et sur des recommandations applicables en matière d'organisation de la recherche. Se donner pour cela, comme point de départ, une série de questions à la recherche n'allait pas de soi. La plupart des exercices comparables, et en particulier les *foresights* ou leurs équivalents¹⁴, construisent l'essentiel de leur réflexion à partir des acquis scientifiques et techniques. Si la contrainte qui consiste à partir de questionnements directement adressés par le monde social peut être jugée excessive, du point de vue des activités de recherche, elle constitue néanmoins, et surtout, un apport original à l'organisation traditionnellement disciplinaire et / ou sectorielle du savoir.

Répondre à une attente sociale, c'est exiger en effet la contribution simultanée de plusieurs disciplines, depuis les sciences fondamentales jusqu'aux sciences de l'ingénierie, en passant par le droit, l'économie ou la géographie — pour ne citer que quelques cas évidents. Difficile de donner un écho satisfaisant à une question portant, par exemple, sur les conditions de développement d'une « économie de l'hydrogène » sans s'intéresser à la fois aux potentiels ou blocages technologiques, à l'organisation des réseaux d'approvisionnement, aux conditions de marché, aux normes de sécurité, aux comportements de mobilité, aux politiques publiques... Difficile aussi, dans la perspective d'une montée en puissance des enjeux globaux, de ne pas s'attaquer de front à une pluralité de domaines (impact de la mondialisation, usage des technologies génériques), aux interfaces entre champs de recherche (relations entre urbanisme, transport et effet de serre) ou à des développements scientifiques dont la transversalité est précisément l'objectif (modélisation intégrée).

Répondre à une attente sociale, c'est exiger la contribution simultanée de plusieurs disciplines

Dès lors, comment mobiliser la communauté scientifique et confronter ses activités, tant au contenu général des 12 messages clés qu'aux interpellations spécifiques du millier de questions recueillies au cours de la consultation ? La démarche d'Agora 2020 a été de procéder en deux temps.

14. Voir en France l'exercice « Technologies-clés » commandité par le ministère de l'Industrie, site Internet www.industrie.gouv.fr/liste_index/technocles2010.html.

Une traduction en 15 thèmes transversaux et 75 axes précurseurs

Une première étape vise à structurer cette confrontation autour de 15 thèmes de recherche transversaux (tableau 1). Présentant un fort parallélisme avec les messages clefs, ces 15 items n'en découlent pas pour autant. Ils forment un ultime cadre intermédiaire destiné à entamer le dialogue avec la communauté scientifique, au travers de 15 cartographies thématiques présentant l'ensemble des « questions à la recherche » issues de la consultation.

Ainsi débute, dans une seconde étape, le long travail de traduction conduisant aux 15 ateliers participatifs où les principaux acteurs du monde de la recherche¹⁵ sont chargés d'aboutir à une série argumentée et restreinte d'« axes précurseurs de programmes ».

Moins transparent qu'itératif, ce processus se résume très schématiquement à apporter les réponses les plus précises possible aux deux interrogations suivantes :

— Quels sont, sur chacun des 15 thèmes considérés, les fronts de recherche en émergence et dans quelle mesure correspondent-ils aux questionnements issus d'Agora 2020 ?

— Du point de vue de la communauté scientifique, les axes de recherche tirés des cartographies ont-ils un sens et, si non, comment les reformuler ou les compléter ?

Vu l'ampleur de la tâche et le nombre de personnes impliquées dans un tel travail, il est bien sûr impossible de se faire une idée précise des trans-

Tableau 1 — Une interpellation de la recherche structurée en 15 thèmes transversaux

- ▶ Des villes et des transports sans pétrole
- ▶ S'adapter aux changements climatiques
- ▶ Quel avenir pour le passé ?
- ▶ Société vulnérable
- ▶ Viabilité des systèmes territoriaux : modèles et complexité
- ▶ Territoires et flux dans l'Europe élargie et la mondialisation
- ▶ Vers une société de la connaissance
- ▶ Techniques, temps, vitesse en 2050
- ▶ Viabilité des modèles économiques sectoriels
- ▶ Vivre ensemble dans une société segmentée et multiculturelle
- ▶ Vieillesse, santé, handicap
- ▶ « Métapolis » : vivre en ville hors des villes
- ▶ Pauvreté, précarité, marginalité : accès aux biens essentiels
- ▶ Mieux vivre en ville au quotidien
- ▶ La fabrique du bien commun

15. Parmi eux, figuraient en particulier des directeurs scientifiques de grands groupes industriels, des responsables d'organismes publics de recherche ou d'agences d'objectifs, des animateurs de programmes incitatifs, des correspondants territoriaux, des directeurs de laboratoire et, bien évidemment, des chercheurs.

actions successivement opérées pour aboutir au résultat final. On peut néanmoins constater que ce sont plus des trois quarts des 75 axes précurseurs issus des cartographies, et donc de la consultation, qui obtiennent une validation par les chercheurs.

Des conclusions stratégiques sans ambiguïtés

La consultation débouche sur 75 propositions de programme qu'il convient évidemment de hiérarchiser. D'où la nécessité d'une caractérisation aussi précise que possible, en termes de contenus disciplinaires et technologiques, d'intensité de la demande et de capacité potentielle de l'offre à y répondre¹⁶. C'est seulement au terme d'une telle caractérisation que se dégage au final une hiérarchie en quatre familles de programmes aux profils bien différenciés :

- les « évidents », plébiscités par les différents acteurs et où l'offre de recherche est déjà très structurée ;
- les « sans pression », qui correspondent à une demande et une offre relativement faibles et qui sont à la recherche de porteurs possibles ;
- les « dilemmes », caractérisés par des critères contradictoires et qui appellent, pour cela, des négociations et arbitrages entre acteurs (comme c'est le cas, par exemple, du programme « Vers une société de l'hydrogène ») ;
- enfin, les « pépites », qui combinent une demande forte, une offre de recherche faible et une faisabilité scientifique ou technique suffisante.

Naturellement, la recommandation majeure d'Agora 2020 est d'investir en priorité dans la quinzaine de programmes qui correspondent à cette dernière catégorie (tableau 2). Mais les préconisations thématiques qui concluent l'exercice concernent aussi l'ensemble des autres familles d'axes :

- pour les « évidents » qui recourent la plupart des grands programmes prioritaires actuels comme, par exemple, « l'habitat économe ou autonome en énergie », il s'agit de conforter les dynamiques déjà existantes en faisant des programmes concernés des domaines d'excellence au niveau international (éventuellement en association avec d'autres pays européens) ;
- pour les « sans pression », l'objectif est plutôt d'assurer une veille sur l'évolution de la demande en anticipant l'émergence de nouveaux porteurs ou de nouvelles opportunités ;
- pour les « dilemmes », enfin, des évaluations complémentaires sont suggérées, soit pour analyser ici les verrous scientifiques ou techniques et les

16. C'est sur cette base, et celle d'une analyse de type « forces, faiblesses, opportunités, menaces », réalisée avec la communauté scientifique, qu'un travail de classement a pu être mené en croisant six critères : l'intensité de la demande globale (bénéfices socio-économiques) ; la demande du grand public ; les perspectives de marché (et l'existence d'une base économique nationale) ; l'offre actuelle de recherche en France ; l'adéquation de cette offre aux questions posées par Agora 2020 ; et enfin, la faisabilité scientifique et technique des programmes proposés.

Tableau 2 — Les pépites, 15 axes de recherche à investir en priorité**► Quatre axes à dominante environnementale**

Évaluation des vulnérabilités aux événements catastrophiques
 Adaptation du bâti et des zones urbanisées au changement climatique
 Structurer les métropoles dans une perspective de développement durable
 Conception d'éco-quartiers

► Trois axes de compétitivité économique

Logistique et systèmes de transports face à la nouvelle géographie des flux mondiaux
 Fiabilité et fonctionnement en mode dégradé des grands systèmes sociotechniques
 Nouveaux modèles industriels, économiques et financiers pour le transport durable

► Six axes centrés sur des enjeux de société

Nouvelles figures urbaines de la demande d'autonomie
 Vivre en ville hors des villes
 Accès aux services essentiels : garanties universelles, usagers spécifiques
 Surveiller et / ou punir : des dispositifs sécurisants aux politiques sécuritaires
 Mécanismes de crise de l'accès au logement
 Confort, qualité et sécurité des déplacements urbains

► Deux axes de nature transversale

Ville numérique
 Concevoir et organiser des systèmes de transport à l'échelle des régions urbaines

conditions de leur dépassement, soit pour approfondir l'étude des coûts et bénéfiques de chaque programme.

La nécessité d'une adaptation en profondeur de la recherche française

Pour mettre en œuvre ces conclusions, de profondes adaptations de la recherche seront nécessaires — tant dans la structuration de l'offre que dans le fonctionnement de programmes incitatifs et de processus de médiation de la demande. Les analyses faites dans la dernière partie d'Agora 2020 mettent en effet en évidence des écarts considérables entre les attentes issues de la consultation et l'offre actuelle de recherche — du moins telle qu'elle s'organise en France.

Ce décalage est d'abord « quantitatif » : seul un tiers des axes de programmes évoqués précédemment sont en effet convenablement couverts par la recherche et près d'un autre tiers peuvent être considérés comme « orphelins » (voir tableau 3), avec une offre de recherche très insuffisamment ou mal adaptée par rapport aux attentes exprimées. Entrent ainsi dans cette dernière catégorie la plupart des thèmes considérés comme prioritaires par le grand public, mais aussi beaucoup de ceux mis en avant par le récent Grenelle de l'environnement (hors habitat), notamment sur l'adaptation au changement climatique ou sur le développement durable des grandes régions urbaines.

Tableau 3 — Thématiques « orphelines » ou mal couvertes par la recherche actuelle

► Demande forte du grand public

Confort, qualité et sécurité des déplacements urbains
Concevoir et organiser des systèmes de transport à l'échelle des grandes régions urbaines
Mécanismes de crise de l'accès au logement
Ville saine : de la santé publique au cadre de vie
Enjeux et formes de la socialisation urbaine
Des villes accessibles, attractives et vivables : critères de qualité de vie et dynamiques d'innovation
Les nouvelles frontières de la précarité
Rationalité et lisibilité des choix publics

► Demande forte des acteurs socio-économiques

Le véhicule lourd du futur (dont le camion)
Développer la propulsion électrique et le véhicule spécifiquement urbain
Les défis territoriaux de l'intégration européenne
Prospective des ressources « critiques »
Vulnérabilité de la société face à une crise pétrolière majeure
Nouveaux paradigmes d'organisation des villes, des activités, de la mobilité (société postcarbone)
Adaptation du bâti et des zones urbanisées au changement climatique
Modélisation et viabilité des systèmes urbains
Structurer les « métapoles » dans une perspective de développement durable

► Demande portée par quelques acteurs spécifiques

Territorialisation des impacts du changement climatique et stratégie des acteurs locaux
Politiques d'immigration et développement local
Échelles et portée territoriale du vieillissement démographique
Gouverner par les marges : logiques d'accompagnement et d'insertion
Modèles économiques pour l'information et les données publiques
Dynamiques et incidences du tourisme mondial
L'avenir des transports à très grande vitesse

Mais ce décalage est aussi, et peut-être surtout, qualitatif. Alors que la grande majorité des axes de programme supposent de la transversalité, de la pluridisciplinarité, de la prise de risque¹⁷, de l'« interfaçage » entre technologie et sciences sociales, ou une ouverture internationale..., les tendances à l'œuvre dans la structuration de la recherche favorisent, au contraire, le resserrement disciplinaire, la séparation entre recherche technologique et recherche en sciences humaines, une structuration verticale des programmes et une prise de risque réduite — tandis que l'observation et les actions de

17. Y compris sur le plan des nouvelles technologies, plusieurs propositions de programmes impliquent par exemple, dans le domaine des transports ou de l'habitat, le développement de nanotechnologies, ainsi que l'évaluation de leurs impacts.

démonstration sont toujours en attente d'un statut scientifique reconnu. Ce sont, bien évidemment, des obstacles majeurs à une prise en compte des questions à la recherche exprimées à travers Agora 2020.

Si l'on ajoute à cela les inadaptations — évoquées en début d'article — dans les processus de programmation eux-mêmes, on ne s'étonne pas que la consultation débouche finalement sur un très grand nombre de recommandations en matière d'organisation et de structuration des institutions de recherche. À titre d'exemple, on évoquera les suivantes :

- instituer dans chaque programme finalisé des quotas de recherche à risque (sur les thèmes et technologies de rupture) ;
- créer, dans le champ d'Agora 2020, des instituts à vocation explicitement pluridisciplinaire, par exemple sur les applications territoriales des sciences de la complexité (viabilité et vulnérabilité des systèmes territoriaux) ;
- donner un statut scientifique reconnu à l'observation et aux chercheurs travaillant dans ce domaine ;
- créer des portails thématiques permettant de mettre en réseau les chercheurs et laboratoires impliqués par les 15 grandes thématiques d'Agora 2020 ;
- étendre la veille scientifique à la veille sociétale et mieux organiser leur articulation ;
- donner une place spécifique aux usagers dans les instances de pilotage des programmes incitatifs ou organismes de recherche finalisée, et ménager dans ces structures la possibilité d'une gouvernance en collèges séparés (de type « gouvernance à cinq » du Grenelle de l'environnement) ;
- s'inspirer du modèle suisse pour gérer les programmes de recherche finalisée — en mettant l'accent à la fois sur la coconstruction de questions à la recherche et sur l'évaluation *ex post* des réponses apportées par les chercheurs ;
- développer des programmes de recherche centrés sur les ruptures et l'anticipation des discontinuités ;
- enfin, passer de la valorisation de la recherche à la mise en place de véritables « marchés de la connaissance » permettant, à travers des formes de médiation pérennes et efficaces, de faire travailler ensemble des porteurs de finalités collectives, des groupes d'innovateurs, des ressources d'expertise et de formation, des laboratoires de recherche, et des moyens partageant un même souci de trouver des solutions innovantes aux défis territoriaux ou sociétaux (à l'instar de ce qui a été mis en place par la ville suédoise de Göteborg).

Une ressource plus qu'un référentiel stratégique

Comme pour toute demande de prospective — et *a fortiori* pour des démarches aussi lourdes qu'Agora 2020 —, la question centrale qui se pose est celle des suites qui sont ou pourraient être ultérieurement données à l'exercice. Si les évolutions socio-économiques constatées depuis trois ans

(crise des banlieues, multiplication par quatre du prix du pétrole...) n'ont fait que confirmer l'urgence des préoccupations exprimées dans la consultation, le contexte institutionnel a, lui, totalement changé depuis le lancement du projet, et ce bouleversement est évidemment un déterminant majeur de l'utilisation des résultats.

Avec la mise en place conjointe du nouveau ministère du Développement durable et du Grenelle de l'environnement, *Agora 2020* ne peut plus être un référentiel stratégique, même si l'exercice avait très largement anticipé ce changement de structure et si les priorités proposées sont finalement très complémentaires de celles du Grenelle¹⁸.

En revanche, la consultation reste une ressource irremplaçable pour les laboratoires, les organismes ou les programmes qui ont leur activité ou se développent dans tous les champs qu'elle avait l'ambition de couvrir. D'ores et déjà, d'ailleurs, cette ressource a été utilisée concrètement pour la conception ou la restructuration de certains programmes incitatifs : le Programme urbanisme, construction, architecture (PUCA), le Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (Predit 4), le programme Ville durable de l'Agence nationale de la recherche, le pôle de recherche de l'université de Marne-la-Vallée, etc. D'autres développements sont envisageables en dehors même des domaines ou des limites géographiques actuellement couverts, par exemple dans le domaine de la santé ou à l'échelle européenne.

Agora 2020 reposait sur trois paris : montrer qu'un détour par la demande sociale peut être productif de questions intéressantes pour la recherche et l'innovation ; réussir à articuler une prospective scientifique et technique avec des enjeux sectoriels ; construire, autour de la coproduction de questions communes, un véritable dialogue entre les acteurs de la société et la communauté scientifique. Rétrospectivement, on peut considérer que ces trois paris ont été tenus. L'avenir dira si le message de confiance dans la recherche exprimé par tous les acteurs consultés, y compris le grand public, sera ou non entendu.

18. Sur les 75 axes précurseurs de programmes proposés, près de 60 % regroupent les priorités définies dans la partie « recherche » du Grenelle de l'environnement.

La santé sociale des territoires

UN INDICATEUR DE SANTÉ SOCIALE
POUR LES RÉGIONS FRANÇAISES

PAR FLORENCE JANY-CATRICE ET RABIH ZOTTI ¹

Le choix des indicateurs qui nous permettent de comprendre le monde, la société, etc., et d'agir en conséquence, a toujours été au centre des préoccupations de la revue Futuribles ². À cet égard, il a souvent été dénoncé dans ces colonnes les limites de l'appareil statistique français (par exemple pour mesurer les flux migratoires ou l'intégration des populations d'origine étrangère) ou des indicateurs de développement humain, tels ceux des Nations unies, qui ne prennent pas suffisamment en compte les aspects sociaux et environnementaux.

Dans cet article, Florence Jany-Catrice et Rabih Zotti prolongent le débat et présentent un indicateur de santé sociale (ISS), applicable aux régions françaises, inspiré de celui expérimenté récemment par la région Nord-Pas-de-Calais (baromètre d'inégalités et de pauvreté). Tenant compte des multiples dimensions qui participent à la santé sociale des territoires (éducation, justice, emploi, logement, revenus, santé, liens sociaux), cet ISS a été appliqué aux différentes régions françaises pour 2004 et éclaire sous un jour nouveau leurs performances sociales. Ce sont ainsi surtout les régions urbanisées qui enregistrent les moins bonnes performances alors que d'autres comme le Limousin ressortent comme socialement performantes. Quelques régions restent en bas de classement quel que soit l'indicateur retenu, comme le Nord-Pas-de-Calais et le Languedoc-

1. Florence Jany-Catrice est maître de conférences, économiste au CLERSÉ (Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques, université Lille-I, unité mixte de recherche 8019) et membre de l'Institut universitaire de France ; Rabih Zotti est économiste au CLERSÉ.

2. Voir, récemment, les éditoriaux d'Hugues de Jouvenel de juin et avril 2008 (n° 342 et n° 340) ou, antérieurement GADREY Jean. « De la croissance au développement. À la recherche d'indicateurs alternatifs ». *Futuribles*, n° 281, décembre 2002, pp. 39-71.

Roussillon, parmi les derniers en termes tant de revenu par habitant que de santé sociale. Mais de manière générale, on constate que bonne santé économique et bonne santé sociale ne vont pas systématiquement de pair. S.D. ■

Un projet : les comparaisons interrégionales de santé sociale

Comment tenir compte, lorsqu'il est question d'estimer l'état des lieux d'une nation, du progrès économique mais aussi, et peut-être surtout, de son progrès social ? Et qui est habilité à définir ses contours ? Ces questions ne sont pas récentes ; elles habitent les débats publics et les réflexions d'experts ; elles se diffusent plus largement depuis une décennie au moins dans les pays anglo-saxons, sous l'impulsion non coordonnée de la société civile et de ses réseaux, de travaux de chercheurs et, de plus en plus, d'organisations internationales, à l'instar du Conseil de l'Europe. Ce dernier en effet cherche à développer des modalités conjointes, avec les citoyens, de construction d'indicateurs de progrès.

Depuis les travaux fondateurs de William Nordhaus et James Tobin ³, les insuffisances du PIB (produit intérieur brut) pour mesurer la « richesse » d'une nation sont largement connues. Les urgences environnementales et la récente crise financière consolident chaque jour un peu plus ce diagnostic. La territorialisation progressive de l'action publique a rendu nécessaires des analyses autour des outils de gouvernement des territoires. Il est, à ces niveaux aussi, souvent constaté que le PIB par habitant est une mesure peu adéquate pour évaluer la multidimensionnalité de la richesse d'un territoire. De même, la mesure des disparités régionales à partir du PIB par habitant est un pâle reflet de la distribution interterritoriale des richesses économiques ⁴. La richesse est, dans ce cas, en effet, réduite à la notion comptable dominante de valeur ajoutée créée par la production qui se déroule sur le territoire.

Certes, d'autres statistiques sont régulièrement mises en scène pour comparer entre elles les régions françaises et venir ainsi compléter un diagnostic économique. Celles-ci visent, par exemple, à tenir compte des transferts économiques intraterritoriaux. Les travaux qui se développent dans cette optique établissent par exemple une cartographie du revenu dispo-

3. NORDHAUS William D., TOBIN James. « Is Growth Obsolete? » In MOSS Milton (sous la dir. de). *The Measurement of Economic and Social Performance*. New York : NBER (National Bureau of Economic Research), *Studies in Income and Wealth*, vol. 38, 1973, pp. 509-531.

4. GADREY Jean et JANY-CATRICE Florence. *Les Nouveaux Indicateurs de richesse*. Paris : La Découverte (Repères), 2007, 2e éd. (2005).

nible brut (RDB) par personne ⁵, reflétant les revenus monétaires dont disposent les résidents de ce territoire.

D'autres encore, pour élargir l'analyse à des dimensions sociales, privilégient le recours au taux de pauvreté monétaire ⁶ ou, plus rarement, au rapport interdécile ⁷ pour éclairer les disparités de ressources au niveau infra-régional. Par habitude, par convention ou du fait du caractère parcimonieux des données sociales de niveau régional ou infrarégional, les observatoires et instituts statistiques tendent le plus souvent à retenir la variable du taux de pauvreté monétaire en guise de résumé de ces grands problèmes sociaux territoriaux. Ils l'enrichissent parfois du taux de pauvreté des enfants ⁸. Cette mesure est pourtant loin d'être satisfaisante et, pour diverses raisons, nourrit des débats importants sur sa pertinence. Parmi ces raisons figurent les limites de la monnaie utilisée comme aune de la pauvreté ⁹, mais aussi des contingences des bases de données sur cette question de pauvreté monétaire, bases qui tiennent insuffisamment compte des différentes sources de revenu, en particulier de patrimoine ¹⁰. Certaines avancées théoriques et empiriques sur la mesure de la pauvreté sont visibles, en particulier lorsqu'elles tiennent compte des conditions de vie des ménages dans l'optique de construire une vision multidimensionnelle des « manques » de la population ¹¹. Reposant toutefois sur des enquêtes nationales, les résultats ne sont pas applicables aux régions.

Cette insuffisance provient, enfin et surtout, du fait que les grands enjeux sociaux contemporains résumés sous des intitulés aussi divers que

5. NOLIN Alain, BRASSEUR Jacqueline et VAILLARD Maryse. « Le revenu des ménages dans les régions ». *INSEE Première*, n° 436, mars 1996 ; AUZET Laurent, FÉVRIER Magali et LAPINTE Aude. « Niveaux de vie et pauvreté en France ». *INSEE Première*, n° 1162, octobre 2007 ; DEMAILLY Dominique et RAYNAUD Émile. « Vue d'ensemble : revenus et pauvretés depuis 1996 ». In *Les Revenus et le patrimoine des ménages*. Paris : INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), 2006.

6. Le taux de pauvreté monétaire estime la part des individus vivant dans des ménages dont le niveau de vie monétaire est inférieur à la demi-médiane des revenus des ménages (convention de l'INSEE, France). Selon cette convention et les statistiques de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), le taux de pauvreté était de 6,3 % en France en 2003. Au seuil de 60 % des revenus des ménages, ce taux passe à 12 %. Cf. *Rapport national de l'ONPES 2005-2006*. Paris : La documentation Française, 2006.

7. Il s'agit du *ratio* neuvième décile (D9)/premier décile (D1), reprenant le plus souvent les déciles de la distribution des salaires.

8. AUZET Laurent, FÉVRIER Magali et LAPINTE Aude. *Op. cit.*

9. MESSU Michel. *La Pauvreté cachée. Une analyse bachelardienne du concept de pauvreté*. La Tour d'Aigues : éd. de l'Aube, 2003.

10. CONCIALDI Pierre, GADREY Jean, MARIC Michel et LÉVY Catherine. « Cohésion sociale : des politiques à l'aveuglette ». *Le Monde*, 2 juillet 2004.

11. LOLLIVIER Stéfan et VERGER Daniel. « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes ». In « Mesurer la pauvreté aujourd'hui ». *Économie et statistique*, numéro spécial 308-309-310, octobre 1997, pp. 113-141 ; VERGER Daniel. « Bas revenus, consommation restreinte ou faible bien-être : les approches statistiques de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales ». *Économie et statistique*, n° 383-384-385, décembre 2005.

« santé sociale ¹² », « progrès sociétal », « bien-être pour tous ¹³ », sont par essence multidimensionnels. Bien que relatifs aux conditions de vie économiques, ces enjeux cherchent à rendre compte des difficultés en matière d'éducation, de logement, de consommation, de santé, de travail et d'emploi ¹⁴. Le constat de cette multidimensionnalité s'accommode mal d'une variable unique et nécessite le recours à une plus grande batterie d'indications.

Mais comment mobiliser un assortiment plus large de données sociales sans que celui-ci n'apparaisse comme une pure construction intellectuelle, imposée d'en haut, à la disposition d'une poignée d'experts, pour la composition de son contenu comme pour son interprétation ? Pour tenter d'échapper, en partie, à ce risque, nous nous sommes appuyés sur une expérience innovante réalisée dans la région Nord-Pas-de-Calais que nous présentons ci-après. Sans épuiser l'ensemble de la question, ce type d'expérience est approprié pour réfléchir au sens à donner à la santé sociale d'un territoire. Cette expérience légitime les choix qui ont ensuite permis la construction et le calcul de cet indicateur de santé sociale, appliqué à chaque situation régionale française. La répartition spatiale de la santé sociale et les comparaisons entre régions françaises sont ensuite présentées et interprétées.

Une expérience innovante de mesure des inégalités et de la pauvreté dans le Nord-Pas-de-Calais

Un besoin d'indications chiffrées sur le progrès social

Un très fort engouement est visible, depuis quelques années, autour des mesures de la pauvreté et des inégalités. Les initiatives que nous avons identifiées partent souvent du postulat que l'hégémonique taux de pauvreté monétaire est un indicateur insuffisant pour repérer l'ampleur de la pauvreté, de même que le rapport interdécile pour estimer l'ampleur des inégalités. Cet engouement est visible à au moins trois niveaux (international, national et local) et porte sur deux types de projets : une amélioration des bases de données traitant généralement de la pauvreté et des inégalités ; des projets territoriaux émergent également autour de missions d'information et de débat sur ces questions. Ils sont réalisés en partenariat avec les services publics d'information statistique ¹⁵ ou relèvent, bien que moins fréquemment, de projets autonomes.

12. MIRINGOFF Mark et MIRINGOFF Marque-Luisa. *The Social Health of the Nation: How America is Really Doing*. New York : Oxford University Press, 1999.

13. CONSEIL DE L'EUROPE. *Élaboration concertée des indicateurs de cohésion sociale. Guide méthodologique*. Strasbourg : éd. du Conseil de l'Europe, 2005, 235 p.

14. *Rapport national de l'ONPES 2005-2006. Op. cit.*

15. C'est le cas par exemple du partenariat INSEE / Île-de-France (2003), ou du projet de cartographie de la pauvreté dans le Nord-Pas-de-Calais (2006).

Au niveau international, le mouvement des *community indicators*, dont l'essor date du milieu des années 1990, a pu ressembler à une réactivation de la vague des grands projets de production de bases d'indicateurs sociaux qu'ont connue les pays anglo-saxons en particulier dans les années 1920, puis à la fin des années 1960 et au début des années 1970, grâce notamment au financement de la Russel Sage Foundation¹⁶. Leur objectif converge avec le projet qu'a mené la région Nord-Pas-de-Calais : proposer une vue plus exhaustive, en tout cas plus multidimensionnelle, du progrès social et permettre, par le biais de la production de ces rapports et des indicateurs multidimensionnels qui les accompagnent, le débat public sur ce qui est souhaitable en matière de développement durable humain¹⁷.

Les évaluations de ces projets américains montrent que ces initiatives permettent une mise en réseau de différents acteurs du territoire (par exemple les institutions locales productrices de statistiques) et voient émerger de nouvelles alliances. Certaines ONG (organisations non gouvernementales) se spécialisent dans la mise en réseau des initiatives locales entre elles (outils, ressources, support technique, production d'un « manuel des indicateurs territoriaux¹⁸ »). Selon le *think-tank* Redefining Progress, ce sont ainsi plus de 200 villes qui ont développé des indicateurs de développement durable ou de qualité de vie, comme Missoula dans le Montana, ou Jacksonville en Floride. Des États américains ont également profité de l'expertise du GPI (*Genuine Progress Indicator*¹⁹) pour développer des comptes alternatifs de richesse : c'est le cas de l'Alberta et de la Nouvelle-Écosse au Canada, du territoire de la baie de San Francisco, etc.²⁰

Des initiatives régionales ont également vu le jour en France. Elles visent le plus souvent à montrer la spécificité des pauvretés territoriales. De ce point de vue, le fait que l'ONPES ait, dans son rapport 2005-2006²¹, consacré tout un chapitre à « Territoires et pauvreté », confirme l'intérêt croissant pour ces problématiques, bien que cette première étude n'ait concerné que les territoires et départements d'outre-mer. Quelques travaux ont eu pour vocation de produire des évaluations quantifiées sur la pauvreté²², en accentuant les

16. COBB Clifford W. et RIXFORD Craig. *Lessons Learned from the History of Social Indicators*. San Francisco : Redefining Progress, novembre 1998, 40 p.

17. JCCI (Jacksonville Community Council Inc.). *Quality of Life Progress Report. A Guide for Building a Better Community*. Jacksonville (Floride) : JCCI, 2007, 84 p.

18. REDEFINING PROGRESS. *The Community Indicators Handbook*. Oakland (Californie) : Redefining Progress, 2006, 2^e éd.

19. Indicateur synthétique de développement durable, développé aux États-Unis dans les années 1990 (cf. COBB Clifford W. et COBB John B. Jr. *The Green National Product. A Proposed Index of Sustainable Economic Welfare*. Lanham [Maryland] : University Press of America, 1994), dans le prolongement des travaux de W. Nordhaus et J. Tobin.

20. TALBERTH John, COBB Clifford W. et SLATTERY Noah. *The Genuine Progress Indicator 2006: A Tool for Sustainable Development*. Oakland (Cal.) : Redefining Progress, 2007, 31 p.

21. *Op. cit.*

22. CABESSUT Françoise, DERUYCK Jean-René et GUILLAUME Thierry. « Pauvreté-précarité en Lorraine : tableau de bord 2004 ». *INSEE Économie Lorraine*, 2004.

disparités interrégionales. Des *zooms* systématiques sur les aires urbaines — par exemple en région Lorraine — permettent des comparaisons entre territoires, mais aussi de repérer les poches territoriales de grande pauvreté. Le tableau de bord lorrain est enrichi par la mise à disposition d'indicateurs clefs sur la précarité (allocataires à bas revenu de moins de 65 ans, par types de ménages, percevant le revenu minimum d'insertion, l'allocation parent isolé...).

Dans les régions françaises, peu d'initiatives ont tenté de mettre en place des outils du type des indicateurs synthétiques, qui revêtent la triple fonction d'outils d'alerte, de prise de conscience et d'indicateurs de contexte ou de besoin, pour les politiques publiques en matière de santé sociale. Lorsque des régions se sont attelées à ces projets, elles ont le plus souvent privilégié la construction de tableaux de bord, reposant sur des batteries de variables et d'indicateurs, sans volonté de synthèse. Ces initiatives ont pris corps dans le cadre d'organisations le plus souvent associatives.

Nous en avons identifié quelques-unes telles que la MRIE (Mission Rhône-Alpes d'information régionale sur l'exclusion), à l'initiative du mouvement ATD-Quart Monde à Lyon. En Île-de-France, la MIPES (Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale), mise en place par l'État et la Région en 2001, joue un rôle d'information, d'observation et d'échanges sur les populations en situation de précarité et d'exclusion en Île-de-France²³. Consciente de la pauvreté des données dès lors qu'il s'agit de tenir compte des populations les plus exclues socialement (notamment la population des sans-domicile-fixe), la MIPES a développé, de façon originale, des liens étroits avec certaines ONG plus particulièrement en lien avec ces populations : Secours populaire et catholique, ATD-Quart Monde, Médecins du monde, etc. En Franche-Comté, la MIRE (Mission d'information régionale sur l'exclusion) a financé une vaste étude pour le compte du CEDRE (Centre de développement des ressources pour l'emploi)²⁴. Des projets moins médiatisés se multiplient à d'autres niveaux. Ainsi, en Seine-Saint-Denis, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) publie tous les ans, depuis la fin des années 1990, un rapport sur la pauvreté et la précarité dans ce département²⁵.

Si ces études sont souvent très riches en informations, aucune n'a visé, jusqu'aux initiatives développées par le Nord-Pas-de-Calais, à produire un indicateur synthétique de santé sociale relevant de données macrosociales

23. La publication de recueils statistiques (annuels) relatifs à « la pauvreté et la précarité dans l'Île-de-France » permet un véritable travail de mise en réseau des principales administrations publiques locales : DRASS (Direction régionale des affaires sanitaires et sociales), DRE (Direction régionale de l'équipement), Direction régionale de l'INSEE, DRTEFP (Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle), Samu social de Paris, CRAM (Caisse régionale d'assurance maladie), CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse), UNEDIC (Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce), FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale), etc.

24. *La Pauvreté, la précarité et l'exclusion. État des lieux en Franche-Comté*. Besançon : MIRE, 2005, 78 p.

25. *Pauvreté-précarité en Seine-Saint-Denis*. Bobigny : CPAM Seine-Saint-Denis, novembre 2007 (8^e éd.), 31 p.

et non individuelles. C'est cette dernière initiative, innovante, que nous proposons de présenter.

Un baromètre régionalisé pour le Nord-Pas-de-Calais

Dès 2003, le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais a cherché à s'équiper de nouveaux outils d'évaluation du développement humain de son territoire. Il l'a d'abord fait en proposant la régionalisation d'indicateurs ayant gagné une légitimité internationale. Le choix de la Région s'est porté sur les indicateurs du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), qui visaient, à leur origine, à estimer les inégalités de développement entre pays : les indicateurs de développement humain (IDH, indicateur de développement humain ; IPH, indicateur de pauvreté humaine ; IPF, indicateur de participation des femmes)²⁶. Grâce aux travaux de l'économiste Jean Gadrey, la Région est en mesure d'estimer régulièrement le niveau de son développement humain et de le comparer à celui de la France, ainsi d'ailleurs qu'à celui de la région wallonne en Belgique, limitrophe du Nord-Pas-de-Calais.

Poursuivant cette première série d'études, Aurélien Boutaud, docteur en sciences de la Terre et de l'environnement, a effectué une déclinaison infra-régionale de ces indicateurs, proposant une cartographie commune par commune des performances à l'aune de cet indice, dans le Nord-Pas-de-Calais et en Île-de-France. Une variante à l'indicateur de développement humain (IDH-2) davantage en phase avec les réalités locales (et nationales) a été proposée et appliquée au cas du Grand Lyon, en utilisant en particulier un indicateur de taux de diplômés, en lieu et place du taux d'analphabétisme²⁷.

C'est dans le prolongement de ces indicateurs qui, pour être parfois jugés rudimentaires, n'en sont pas moins d'excellents points d'appui pour les débats et les évaluations, que le projet de régionalisation d'un baromètre des inégalités et de la pauvreté a pris forme. Son originalité est de proposer tout à la fois un indicateur synthétique des inégalités et de la pauvreté, en s'inspirant du projet du RAI (Réseau associatif d'alerte sur les inégalités), mais aussi de produire un rapport sur les inégalités et la pauvreté, et leurs évolutions, à partir d'une multitude de regards interprétatifs sur les résultats obtenus. Dans sa version nationale, le baromètre des inégalités et de la pauvreté est établi autour de six dimensions : santé, logement, justice, éducation, travail et emploi, et revenus. Les variables qui composent chacune de ces dimensions ont été choisies pour leur lien avec les inégalités (ainsi le baromètre tient-il compte tout autant du taux de chômage moyen que du

26. *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008. La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé*. New York : PNUD, 2007.

27. BOUTAUD Aurélien. *Les Indices synthétiques du PNUD : IDH, IPH, IPF en région Île-de-France. ISS : l'indice de santé sociale*. Paris : IAURIF (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France), mars 2007, 101 p. ; MARLIER Grégory. « Calcul d'un indice de développement humain territorialisé ». Lille : document de travail du conseil régional Nord-Pas-de-Calais, Direction du développement durable, de la prospective et de l'évaluation, service Observation régionale et analyse spatiale, 2008.

Graphique 1 — Baromètres comparés des inégalités et de la pauvreté Nord-Pas-de-Calais / France (29 variables)



Source : JANY-CATRICE Florence (sous la dir. de), KAMPELMANN Stephan et GONÇALVES Romy. *Inégalités et pauvreté dans la région Nord-Pas-de-Calais. Baromètres*. Lille : rapport final pour le conseil régional Nord-Pas-de-Calais, 2009 (à paraître), 300 p.

différentiel entre hommes et femmes ; de même, il tient compte tout à la fois de l'espérance de vie, mais aussi de l'écart de cette espérance de vie entre ouvriers et cadres).

Cette initiative adaptée au niveau régional ²⁸ a eu pour objectif d'informer et de nourrir le débat politique et citoyen sur les inégalités et la pauvreté dans la région Nord-Pas-de-Calais à partir d'une double entrée, pour tenir compte de la complexité des situations : une vision pluridimensionnelle de la pauvreté et des inégalités, et une vision temporelle de la pauvreté et des inégalités. Elle a permis, en particulier, d'indiquer que les inégalités et la pauvreté étaient en progression régulière dans la région sur la dernière décennie (graphique 1).

Des objectifs induits ont été observés *ex post*. La construction de ce baromètre a par exemple permis de souligner les faiblesses du système d'information statistique régional en matière d'inégalités et de pauvreté. Les lacunes mises au jour ont identifié l'ampleur de la difficulté, voire le caractère hasardeux de débats territoriaux, notamment et surtout autour de questions relatives à l'insécurité face à l'emploi, ou encore aux conditions de travail au niveau régional. Ces précarités face au travail et à l'emploi sont pourtant source croissante de pauvreté ²⁹.

À l'issue du rapport précité sur les inégalités et la pauvreté, dont la colonne vertébrale reposait sur la construction de ce baromètre synthé-

28. JANY-CATRICE Florence (sous la dir. de), KAMPELMANN Stephan et GONÇALVES Romy. *Inégalités et pauvreté dans la région Nord-Pas-de-Calais. Baromètres*. Lille : rapport pour le conseil régional Nord-Pas-de-Calais, 2007, 250 p.

29. DEQUIDT Émilie et CLÉMENT-ZIZA Bruno. « Le travail n'exclut pas toujours la pauvreté ». *INSEE Pages de profil Nord-Pas-de-Calais*, 18 janvier 2007, pp. 1-8.

tique ³⁰, des débats ont été organisés dans l'enceinte publique du conseil régional Nord-Pas-de-Calais, autour de plusieurs objets : d'une part, la production du baromètre régional, ses méthodes, les pondérations choisies, et d'autre part, les interprétations que l'on pouvait faire de la forte progression des inégalités et de la pauvreté dans la région.

Ces groupes de travail (regroupant 5 à 20 personnes, selon les dimensions du baromètre, et au total plus de 80 participants) ont fait des suggestions importantes qui constituent la genèse de l'indicateur de santé sociale produit ici. Les décisions prises ne découlent pas d'un véritable procédé démocratique (pas de vote), mais chaque réunion a fait l'objet d'une retranscription très précise des débats, et les chercheurs ont ensuite retravaillé sur ces discours, débats et controverses. Ces débats ont en particulier mis en évidence l'intérêt collectif d'étudier la santé sociale dans une vision constructive de l'avenir et du regard porté sur les territoires, plutôt que les handicaps sociaux des régions, dans une vision de plaidoyer social. Ils ont également insisté sur l'importance de la comparaison dans la construction de ces nouveaux repères. Nous avons tenté de tenir compte de la plupart des remarques dans ce qui suit.

Un indicateur multidimensionnel

Dans le prolongement de ces travaux régionalisés sur les baromètres des inégalités et de la pauvreté, nous présentons ici cet indicateur de santé sociale (ISS). Cet indicateur composite a, selon nous, deux mérites complémentaires aux initiatives précédentes. D'une part, bien que composé des mêmes dimensions (voir *supra*), il est plus simple car il ne contient dans sa composition finale que 16 variables. Il a donc permis, second mérite, d'envisager des comparaisons entre régions françaises ³¹.

Ancré dans la légitimité acquise par l'indicateur au niveau national, cet ISS reprend les 12 dimensions du baromètre, chacune résumée par une ou — plus rarement — deux variables (tableau 1, page suivante), ainsi que deux nouvelles dimensions. De nombreux auteurs ayant montré que la symétrie entre les deux notions : « problèmes sociaux » vs. « progrès social », n'était qu'illusoire, comme l'est l'opposition « riche / pauvre » ³², les deux dimensions « lien interpersonnel » et « lien social » viennent enrichir l'indicateur de la dynamique que peuvent créer les relations sociales, expression du patrimoine social, sur la santé sociale.

30. JANY-CATRICE Florence (sous la dir. de). *Op. cit.*, 2007.

31. Composé d'une batterie de 60 variables, le baromètre des inégalités et de la pauvreté initial est difficile à territorialiser, et nécessite le recours à des variables dont certaines sont inexistantes à ce niveau d'observation. Dans le Nord-Pas-de-Calais, le taux de couverture des données sociales atteint environ 75 % — voir JANY-CATRICE Florence (sous la dir. de). *Op. cit.*, 2007.

32. REDDY Sanjay G. et POGGE Thomas. « How Not to Count the Poor ». New York : Barnard College Columbia University, miméo, 29 octobre 2005, 70 p.

Tableau 1 — Les dimensions, sous-dimensions et variables de l'indicateur de santé sociale

Dimension	Sous-dimensions	Variables retenues	
Revenu	Consommation	Taux de surendettement	
	Inégalités et fiscalité	Taux d'impôt de solidarité sur la fortune	Montant moyen par ménage imposable
	Pauvreté	Taux de pauvreté monétaire des moins de 17 ans	
	Salaires	Rapport D9/D1	
Travail et emploi	Chômage	Taux de chômage	Écart du taux de chômage entre femmes et hommes
	Conditions de travail	Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt	Taux de maladies professionnelles
	Précarité	Part de l'emploi précaire	Taux de travail à temps partiel
	Relations professionnelles	Taux de conflits du travail	
Éducation		Taux des personnes sans diplôme	Taux d'accès au baccalauréat
Santé		Espérance de vie à la naissance	
Logement		Part du recours à l'expulsion locative	
Sécurité physique		Crimes et délits contre les personnes et les biens pour 100 000 habitants	
Lien social		Taux d'adhésion à au moins une association	
Lien interindividuel		Taux des personnes qui voient au moins une fois par semaine leurs amis et leurs voisins	

Source : voir tableau 6, en fin d'article, avec les sources des données selon les dimensions, sous-dimensions et variables.

Comment tenir compte et interpréter le sens de ces variables dans un indicateur de santé sociale ? On présente ci-dessous tout à la fois les raisons du choix de chaque variable et les résultats comparés pour les régions françaises en 2004.

La dimension du revenu

Cette dimension est composée, dans l'indicateur de santé sociale, comme avant lui dans le baromètre des inégalités et de la pauvreté, de quatre sous-dimensions : consommation, inégalités, pauvreté, salaires. Nous les repreneons succinctement une à une ici.

En matière de consommation, l'indicateur retenu, le taux de surendettement, est une approximation des contraintes budgétaires, voire des restric-

tions de consommation. Un taux élevé est un des signes d'une plus grande précarité économique. Les données, tout à fait inédites, mises à notre disposition par la Banque de France, montrent que les taux de surendettement par ménage³³ varient, selon les régions, du simple (Corse) au triple. Le Nord-Pas-de-Calais est la région la plus surendettée, suivie par la Haute-Normandie et la région picarde.

A *contrario*, le taux d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) est une approximation des inégalités de revenus. Mais les taux les plus élevés enregistrés dans les régions ne correspondent pas nécessairement aux plus forts montants versés (en particulier du fait de l'existence d'effets de seuil). De ce fait, a été retenu le montant moyen de l'ISF par rapport à l'ensemble des ménages (voir tableau 2).

Ces inégalités économiques évaluées à l'aune du taux d'ISF sont complétées du rapport interdécile des niveaux de vie, c'est-à-dire le revenu disponible des ménages ajusté par le nombre d'unités de consommation (UC).

Le revenu disponible d'un ménage comprend ici les revenus d'activité, les pensions de retraite et les indemnités de chômage, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales. Quatre impôts directs sont pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS)³⁴.

Celui-ci indique qu'en 2004, les inégalités de niveaux de vie sont les plus fortes en Île-de-France ($D9/D1 = 3,8$) et qu'elles sont les plus faibles en Bretagne et Pays de la Loire ($D9/D1 = 2,7$).

Tableau 2 — Montant moyen de l'ISF rapporté au nombre total de ménages en 2004 (en euros)

Alsace	65
Aquitaine	59
Auvergne	43
Basse-Normandie	51
Bourgogne	45
Bretagne	54
Centre	58
Champagne-Ardenne	57
Corse	41
Franche-Comté	32
Haute-Normandie	51
Île-de-France	288
Languedoc-Roussillon	41
Limousin	46
Lorraine	40
Midi-Pyrénées	46
Nord-Pas-de-Calais	64
Pays de la Loire	59
Picardie	64
Poitou-Charentes	50
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	96
Rhône-Alpes	81
France métropolitaine	181
<i>Source : voir tableau 6.</i>	

33. Nombre de dossiers déposés (2007) par ménage (2004).

34. AUZET Laurent, FÉVRIER Magali et LAPINTE Aude. *Op. cit.*

En matière de pauvreté, c'est la pauvreté des enfants de moins de 17 ans³⁵ qui a été privilégiée. Qu'indiquent les données ? Que le taux de pauvreté des enfants de moins de 17 ans en France atteint 16,4 % et qu'il occulte de très grandes disparités : de 11,3 % en Bretagne, il atteint un enfant sur quatre dans le Nord-Pas-de-Calais³⁶.

L'emploi et le travail

Pour tenir compte de la variété des conditions d'emploi et de travail, le taux de chômage retenu est ajusté des différences de taux entre hommes et femmes. Cet indicateur de chômage ajusté, en moyenne de 12,1 % en France, varie de 9 % en Limousin à 17,5 % dans le Languedoc-Roussillon.

Les conditions de travail sont résumées par le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt, complété du taux de maladies professionnelles. Cet indicateur composite est très disparate selon les régions : de seulement 23,9 % pour la région Île-de-France, il atteint 40 % en Bretagne.

La précarité dans l'emploi est exprimée par un indicateur de précarité, calculé par le CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), qui articule les données de taux d'intérim et de contrats à durée déterminée. Selon ces données, la précarité est la plus faible en Corse et en Île-de-France (respectivement 24,2 % et 25 %), et la plus forte en Languedoc-Roussillon (36 %).

Nous avons complété cet indicateur par le taux de temps partiel, en tant que mesure de la précarité de l'emploi des femmes, et d'une partie des métiers tertiaires. Les relations professionnelles enfin sont évaluées à l'aune des taux de conflits dans le travail. Le sens de la variation retenue se fonde sur les travaux d'Albert O. Hirschmann : des conflits dans le travail peuvent exprimer le fait que les salariés ont la possibilité de préserver une partie de leur sécurité économique, et qu'ils ont la possibilité de construire des collectifs de travail.

Éducation, santé, logement, sécurité physique

Dans l'éducation, l'idéal eût été de pouvoir accéder au nombre de sorties sans qualification du système scolaire : c'est en effet la variable qui, dans les groupes de travail du Nord-Pas-de-Calais, a été unanimement reconnue comme la plus appropriée pour éclairer l'état du capital humain du territoire, et sur laquelle de véritables leviers politiques existent. Malheureusement, cette variable est très peu rendue disponible par les académies et rectorats. Nous avons donc combiné deux variables en guise d'approximation,

35. Par définition, un enfant est pauvre s'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

36. AUZET Laurent, FÉVRIER Magali et LAPINTE Aude. *Op. cit.*

Tableau 3 — Indicateur d'éducation combinant le taux de non-diplômés et le taux d'accès au baccalauréat en 2004 (%)

Région	Taux des personnes sans diplôme	Taux d'accès au bac	Éducation : pondération 50/50 en prenant le complément des sans-diplôme
Bretagne	29,3	69,7	70,2
Île-de-France	25,8	63,0	68,6
Midi-Pyrénées	29,6	64	67,2
Rhône-Alpes	29,4	63,7	67,2
Pays de la Loire	31,7	64,3	66,3
Auvergne	32,3	64,2	66,0
Aquitaine	30,1	61,7	65,8
Alsace	29,6	58,7	64,6
Franche-Comté	34,0	63	64,5
Limousin	34,3	63,2	64,4
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	31,1	59,9	64,4
Lorraine	33,3	61,4	64,1
Poitou-Charentes	34,8	62,5	63,9
Languedoc-Roussillon	32,2	58,8	63,3
Bourgogne	34,9	60,9	63,0
Centre	34,6	60,4	62,9
Haute-Normandie	35,2	60,6	62,7
Corse	34,9	59,8	62,5
Basse-Normandie	36,9	61,4	62,3
Nord-Pas-de-Calais	34,7	58,4	61,8
Champagne-Ardenne	37,4	58,7	60,6
Picardie	37,0	57	60,0
France métropolitaine	31,2	61,8	65,3

Source : voir tableau 6.

bien qu'elles soient moins satisfaisantes : le taux de non-diplômés d'une part (variable de stock) et le taux d'accès au baccalauréat en tant que variable de flux.

Qu'obtient-on alors ? Des niveaux d'éducation très contrastés selon les régions : plus de 10 points séparent la Bretagne, dans la meilleure situation parce qu'elle cumule un faible taux de personnes non diplômées et un taux élevé d'accès au baccalauréat, de la Picardie qui, en contrepoint, a l'un des taux de non-diplômés les plus élevés (37 %) et le taux d'accès au baccalauréat le plus faible en 2004 (57 %) (tableau 3).

En matière de santé, c'est l'espérance de vie qui est retenue. Près de quatre années séparent la plus forte espérance de vie (Île-de-France) de la plus faible (Nord-Pas-de-Calais). Les régions faisant mieux que la moyenne nationale sont l'Île-de-France, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA), l'Aquitaine, les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes. On retrouve, parmi les régions ayant la plus faible espérance de vie, les régions du Nord, du Nord-Est et du Nord-Ouest.

Dans le logement, du fait du manque de données régionales ³⁷, le taux d'expulsions locatives a été privilégié car il est aussi le reflet de la très grande pauvreté et de l'exclusion sociale. C'est dans la région Île-de-France que ce taux de recours à l'expulsion locative est très nettement le plus élevé (12,9 pour 10 000 habitants), ainsi que, plus étonnamment, le Centre et la Picardie (respectivement, 4,34 et 4,22 pour 10 000 habitants). Parmi les régions dans lesquelles ce taux est le plus faible, on trouve le Limousin, le Nord-Pas-de-Calais et la Bretagne (respectivement 0,58 ; 0,64 et 0,96 pour 10 000 habitants).

Enfin, pour résumer la dimension « sécurité physique », c'est le nombre de crimes et délits qui a été retenu. Celui-ci varie du simple au triple selon les territoires. Les régions PACA, Île-de-France et Languedoc-Roussillon ont les « performances » les plus médiocres, et Limousin, Auvergne et Bretagne les meilleures performances, avec des crimes et délits de l'ordre de 3,6 % à 4 %, contre 9 % en PACA.

Les relations sociales : une double dimension pour l'indicateur régional de santé sociale

Pour tenir compte du lien social dans chaque région, une des formes de la « richesse » sociale des territoires, nous avons retenu comme indicateur de référence le taux d'adhésion à au moins une association. Les résultats indiquent qu'entre 2002 et 2004, ce sont les régions comme l'Auvergne, Rhône-Alpes, les Pays de la Loire et l'Alsace qui ont les taux d'adhésion les plus élevés (environ la moitié de leur population). En revanche, la Corse occupe, sur cette variable, la dernière position (23 %), précédée par la Picardie (31 %). Ce lien social est complété d'un lien interpersonnel exprimé ici par la part des personnes qui voient au moins une fois par semaine leurs amis et leurs voisins. La Corse est alors en tête (85 %), suivie par le Languedoc-Roussillon (79,6 %). En bas du classement, se retrouvent trois régions : la Haute-Normandie, l'Alsace et l'Île-de-France (63 %).

Une synthèse

Les variables étant d'unités disparates, on a procédé à une normalisation comparative (voir encadré ci-contre) du type de celle retenue pour la construction de l'indicateur de développement humain ³⁸. L'échelle de normalisation la moins arbitraire a consisté à retenir comme *minima* et *maxima* les valeurs minimales et maximales observées dans l'ensemble des régions. L'application d'une moyenne simple a été choisie ensuite pour l'agrégation de l'ensemble des variables. L'indicateur synthétique multidimensionnel ainsi

37. Au niveau de la région Nord-Pas-de-Calais, l'enquête Logement bénéficie d'une extension financée par le Conseil régional, ce qui n'est pas le cas dans toutes les régions.

38. *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008. Op. cit.*

MÉTHODOLOGIE : LA NORMALISATION COMPARATIVE

Pour chaque variable qui compose l'ISS, la valeur « 0 » est attribuée à la région qui possède la situation la plus dégradée et la valeur « 100 » à celle qui dispose de la meilleure situation sur l'année observée (ici 2004). La notation de toutes les autres régions s'effectue par une règle de trois, aussi appelée interpolation linéaire. Pour obtenir l'indicateur synthétique, on calcule la moyenne simple et non pondérée de ces « notes ». Ceci aboutit à la construc-

tion d'un indicateur de santé sociale (ISS) comparable entre les régions.

Une autre méthode, davantage prisée par les statisticiens, consiste à recourir à une normalisation en centrant (par la moyenne) et réduisant (par l'écart-type) chaque variable. Outre que la méthode est alors un peu plus délicate de compréhension, elle ne modifie pas les résultats obtenus.

F.J.-C., R.Z.

obtenu est compris entre 0 et 100, et son interprétation est simple : plus celui-ci est élevé, meilleure est la santé sur le plan social. C'est cet indicateur synthétique qui est présenté ci-après.

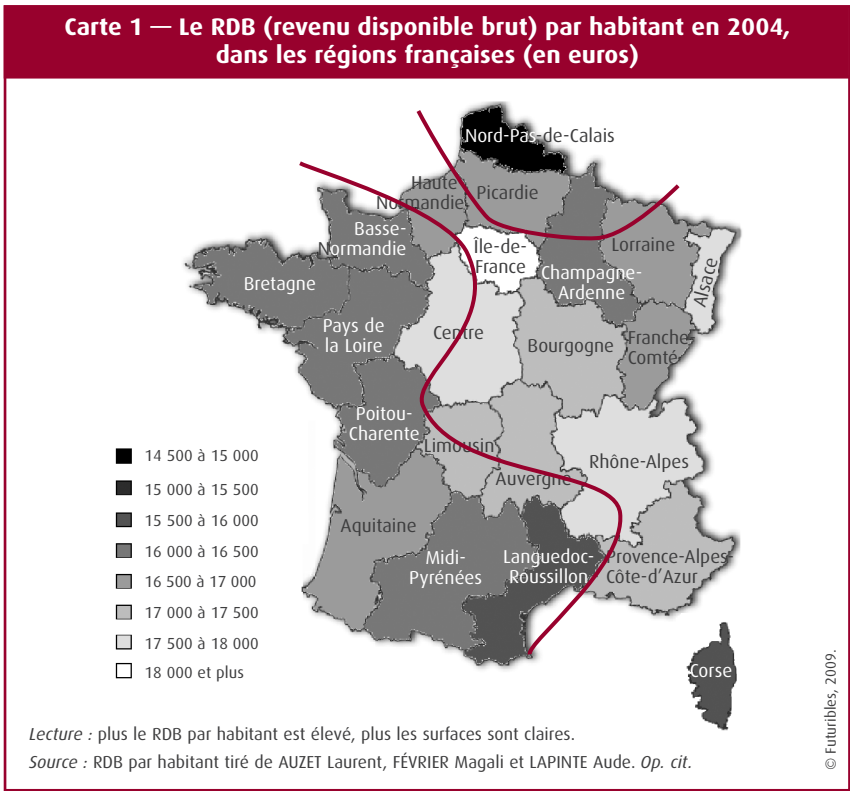
Résultats, comparaisons

Dans un premier temps, on identifie (page suivante) les grandes différences géographiques entre la répartition spatiale de la richesse économique (carte 1) et celle de la santé sociale (carte 2). Dans un second temps, on présentera quelques estimations de corrélation.

Répartitions spatiales comparées de la richesse économique et de la santé sociale

À la lecture des cartes 1 et 2, on observe très peu de corrélations dans la répartition spatiale de la santé sociale quand on la compare à celle du RDB par habitant : les régions économiquement riches se situent plutôt dans le Centre, et dans l'Est et le Sud-Est, tandis que les régions en bonne santé sociale se situent plutôt dans le grand Ouest français. Autrement dit, parler de répartition géographique de la richesse économique n'est pas le synonyme direct de la répartition de la santé sociale. Ensuite, les régions Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon, Picardie et PACA (qui rassemblent à elles quatre 18,5 % de la population française) présentent les santé sociales les plus médiocres au regard des performances des autres régions (carte 2). Et c'est le Limousin qui bénéficie, de loin, de la santé sociale la plus favorable.

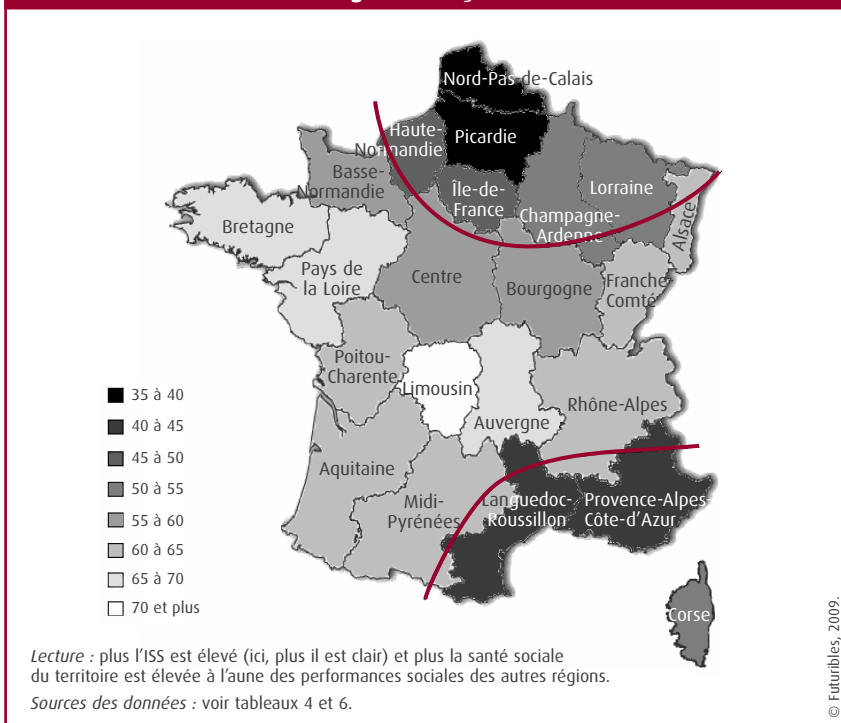
Pour aller plus loin dans ce constat, on se propose, dans ce qui suit, de comparer le classement des régions entre elles, ce que permet aisément l'ISS.



Lorsqu'on compare les indicateurs économiques et sociaux (tableau 4, *infra*), on note que l'Île-de-France, bien qu'en excellente posture économique (son RDB par habitant est 23 % plus élevé que celui de l'Alsace, région en deuxième position), perd 16 places quand on la classe en termes de santé sociale et se retrouve située entre la Champagne-Ardenne et la Haute-Normandie, dans le dernier quart du classement. La région PACA est sur une trajectoire comparable : elle perd 13 places selon le critère de classement retenu : sixième en termes de RDB par habitant, elle glisse à la 19^e position en termes de santé sociale. À l'autre extrême, la Bretagne et les Pays de la Loire, et dans une moindre mesure Midi-Pyrénées et Basse-Normandie, sont nettement plus performantes en termes d'ISS qu'en termes de RDB par habitant : elles gagnent respectivement 16, 13, 9 et 8 places. Le Limousin est dans une situation exceptionnelle puisque selon l'ISS, il est largement en tête de la santé sociale des régions françaises.

Précisons au regard de ces résultats, que l'ISS semble inversement corrélié au taux d'urbanisation régional, car le coefficient de corrélation (voir encadré ci-contre) entre ISS et taux d'urbanisation est significatif au seuil de 1 % ($R^2 = 0,29$).

Carte 2 — L'indicateur de santé sociale (ISS) dans les régions françaises en 2004



Deux régions font pâle figure à l'aune de l'ensemble de ces indicateurs : le Languedoc-Roussillon et le Nord-Pas-de-Calais.

Situées en bas de classement en termes économiques, aucune d'entre elles ne réussit à compenser la faiblesse de ses richesses économiques par une meilleure santé sociale : on les retrouve toutes les deux en bas du classement de l'ISS également (tableau 4, page suivante).

LE COEFFICIENT DE CORRÉLATION

Le calcul du coefficient de corrélation permet d'estimer dans quelle mesure il y a ou non un lien entre des variables. Lorsqu'il n'y a pas de lien, on dit que les variables sont indépendantes.

R^2 est un coefficient de corrélation qui mesure la qualité d'un ajustement linéaire estimé par une régression. Plus il est proche de 0, moins il est significatif. À partir des 22 observations de notre étude (les 22 régions), la corrélation est considérée comme significative au seuil de 5 %, à partir d'une valeur de 0,18. Même en utilisant un seuil plus exigeant de 1 %, la significativité est effective dès la valeur R^2 de 0,29.

F.J.-C., R.Z.

Tableau 4 — Comparaison du classement des régions en termes de RDB par habitant et d'ISS

Région	RDB / habitant	Rang	ISS	Rang
Île-de-France	21 674	1	48,8	17
Alsace	17 635	2	63,6	5
Rhône-Alpes	17 634	3	63,1	6
Centre	17 501	4	56,6	13
Bourgogne	17 259	5	56,9	12
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	17 247	6	44,7	19
Limousin	17 199	7	72,6	1
Auvergne	17 078	8	65,7	3
Franche-Comté	16 992	9	61	8
Haute-Normandie	16 965	10	47,3	18
Aquitaine	16 795	11	60,6	10
Picardie	16 657	12	39,4	21
Lorraine	16 529	13	51	15
Champagne-Ardenne	16 492	14	50,7	16
Poitou-Charentes	16 438	15	60,9	9
Midi-Pyrénées	16 365	16	62,4	7
Pays de la Loire	16 351	17	65,6	4
Bretagne	16 285	18	67,3	2
Basse-Normandie	16 279	19	57,1	11
Corse	15 538	20	51,6	14
Languedoc-Roussillon	15 521	21	43,1	20
Nord-Pas-de-Calais	14 503	22	35,9	22
France	17 588		56,5	

Source : voir tableau 6.

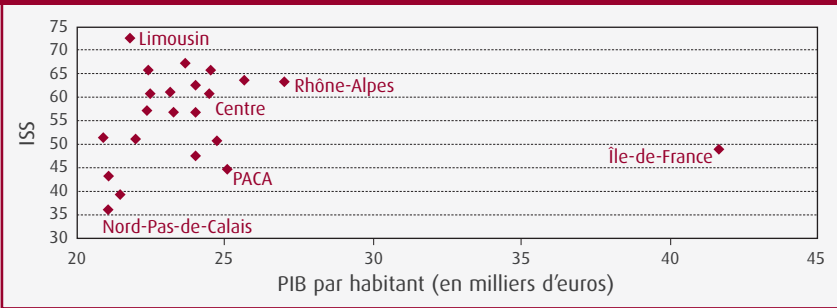
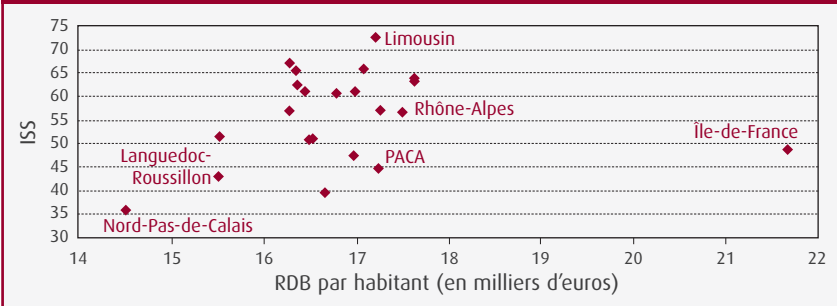
Corrélations

On ne trouve aucune corrélation entre le PIB par habitant et l'ISS ($R^2 = 0,000$). Autrement dit, un PIB par habitant plus élevé ne rime certainement pas, dans les régions françaises, avec meilleure santé sociale ³⁹.

En se concentrant uniquement sur les régions hors Île-de-France dont on montrera *infra* la situation tout à fait singulière au regard des variables qui constituent sa santé sociale, les corrélations demeurent peu ou pas significatives lorsqu'il s'agit d'unir PIB par habitant ou RDB par habitant et cet indicateur de santé sociale. Autrement dit, alors qu'une corrélation positive entre satisfaction individuelle subjective et le niveau des revenus est souvent identifiée dans les travaux portant sur le bien-être subjectif ⁴⁰, ce n'est plus le cas ici : soit que la santé sociale collective se trouve moins directement corrélée avec le bien-être individuel, soit que les dimensions retenues,

39. Le coefficient de corrélation reliant PIB par habitant et taux de pauvreté est un peu plus élevé ($R^2 = 0,1754$) mais toujours peu significatif.

40. EASTERLIN Richard A. « Income and Happiness: Towards a Unified Theory ». *The Economic Journal*, vol. III, n° 473, juillet 2001, pp. 475-484.

Graphique 2 — L'absence de lien entre PIB par habitant et ISS**Graphique 3 — L'absence de lien entre RDB par habitant et ISS**

dont on aura repéré que dans notre construction, elles prennent un caractère objectif, ne correspondent pas à celles retenues par les subjectivistes.

Le Limousin en tête

Quelles variables de l'indicateur expliquent une première place limousine dans le classement ?

Dans le tableau 5 (page suivante), on présente chaque dimension et la place occupée par la région Limousin pour cette dimension. On y lit que les performances sociales sont excellentes (première ou deuxième place) pour les dimensions travail et emploi, relations professionnelles, logement et sécurité physique. On note également que sur les dimensions inégalités et fiscalité, salaires, précarité, santé, lien interindividuel, le Limousin reste dans le premier tiers des régions.

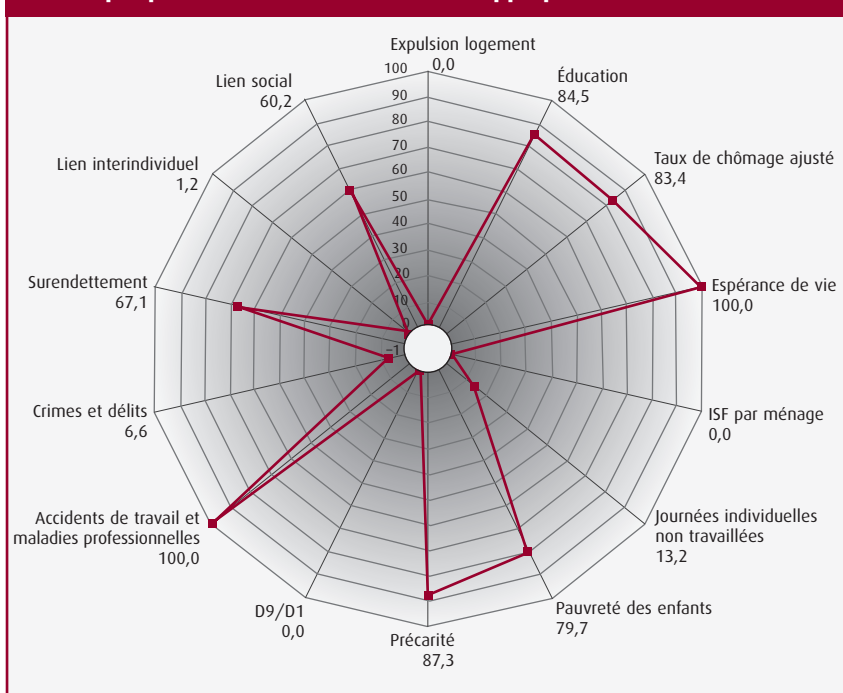
En revanche, deux dimensions fragilisent, à terme, sa position relative : d'une part, l'éducation où son score est inférieur au score français moyen et qui la place à la neuvième position ; d'autre part et surtout, le taux de pauvreté des enfants qui situe le Limousin dans le troisième quartile, et le lien social qui le classe en 20^e position.

Tableau 5 — Le classement du Limousin pour chaque variable de l'indicateur de santé sociale en 2004

Dimension	Sous-dimensions	Rang du Limousin dans le classement des régions
Revenu	Consommation	12
	Inégalités et fiscalité	6
	Pauvreté	15
	Salaires	7
Travail et emploi	Chômage	1
	Conditions de travail	2
	Précarité	8
	Relations professionnelles	1
Éducation		9
Santé		8
Logement		1
Sécurité physique		1
Lien social		20
Lien interindividuel		3

Source : voir tableau 6.

Graphique 5 — Les variables de l'ISS appliquées à l'Île-de-France



L'Île-de-France atypique

L'Île-de-France est en toutes dimensions atypique : soit ses performances sociales sont nettement meilleures que les autres régions françaises, ce qui est le cas des accidents du travail, de la précarité, du taux de pauvreté des enfants et de l'espérance de vie ; soit elle est dans la plus médiocre des situations à l'aune des autres régions. C'est le cas de l'expulsion locative, du lien interindividuel, des crimes et délits, mais aussi des inégalités de salaire et du taux d'ISF. Seuls le taux de surendettement et le lien social placent la région Île-de-France dans une position médiane.

En revanche, lorsque l'on compare deux régions polaires du point de vue de leur santé sociale, on note que l'ensemble des dimensions illustrant la santé sociale cumulent bonnes ou mauvaises situations : ainsi, dans la représentation en radar suivante (graphique 6), le Nord-Pas-de-Calais est-il en tous points en situation plus défavorable socialement que le Limousin, avec des situations particulièrement mauvaises pour des variables telles que la pauvreté des enfants, le surendettement des ménages, ou encore l'espérance de vie.

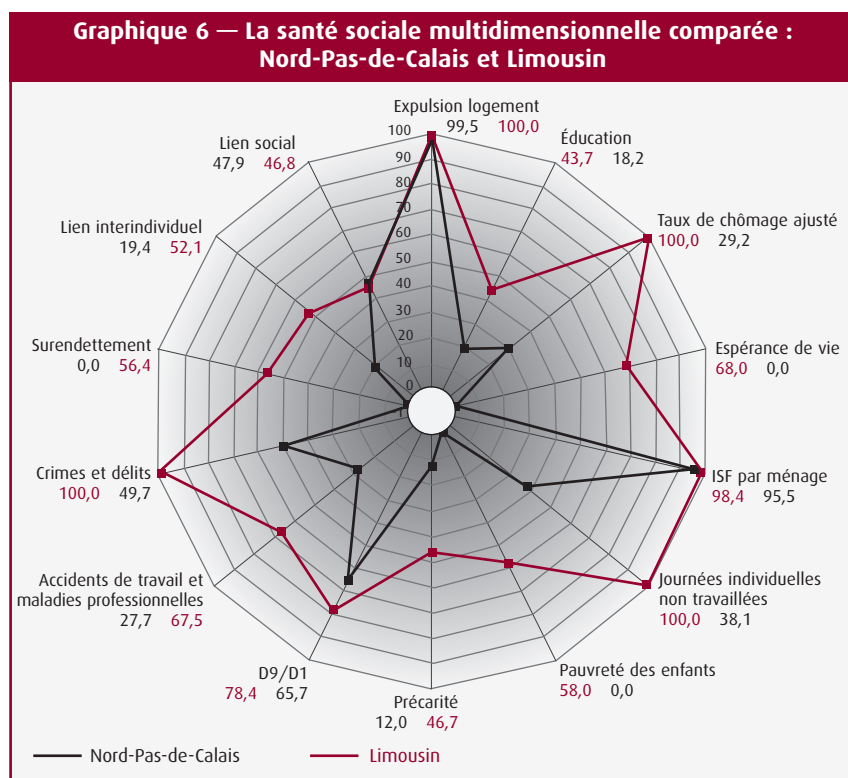


Tableau 6 — Sources des données

Dimensions	Sous-dimensions	Variables	Sources et bibliographie
Éducation		Taux des personnes de 15 ans ou plus sans diplôme	INSEE. Recensement de population (RP) 1999, enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 (référence au 1 ^{er} juillet 2004) ; CEREQ. Données par indicateurs / Marché du travail, emploi, activité, et démographie / Population par niveau de diplôme. Site Internet www.cereq.fr/gsenew/i-contexte.htm .
		Taux d'accès au bac	Ministère de l'Éducation nationale
Logement		Proportion de recours à l'expulsion locative (pour 10 000 ménages au RP99)	DDASS (Directions départementales des affaires sanitaires et sociales) ; INSEE ; BDSL (Base de données sociales localisées), site Internet http://bdsl.social.gouv.fr (cliquer sur « Poursuivre » / « Accès à BDSL » [accepter] / « Profils territoriaux » puis « Région profil »).
Revenu	Consommation	Taux de surendettement	BANQUE DE FRANCE. Données inédites mises à la disposition des auteurs pour cette recherche.
	Inégalités et fiscalité	Paiements reçus de l'ISF par ménage, en euros	<ul style="list-style-type: none"> • Paiements ISF : DGI (Direction générale des impôts) et INSEE, site Internet www.impots.gouv.fr (cliquer sur « Documentation » / « Statistiques » / « Publication » puis « L'Annuaire statistique 2004 » puis « 2^e partie / Les impôts des particuliers »). • Nombre de ménages : INSEE. Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006.
	Pauvreté	Taux de pauvreté des moins de 17 ans	Revenus disponibles localisés 2004, INSEE-DGI. <i>INSEE Première</i> , n° 1 162, octobre 2007.
	Salaires	D9/D1 (niveau de vie des ménages)	Revenus disponibles localisés 2004, INSEE-DGI. <i>INSEE Première</i> , n° 1 162, octobre 2007.
Santé		Espérance de vie à la naissance	INSEE. État civil.
Travail et emploi	Chômage	Taux de chômage ajusté	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage au sens du Bureau international du travail : CEREQ. Données par indicateurs / Marché du travail, emploi, activité, et démographie / Chômage. Site Internet www.cereq.fr/gsenew/i-contexte.htm. • Écart de taux de chômage femmes / hommes : INSEE. Section Synthèse et conjoncture de l'emploi.
	Conditions de travail	Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt et maladies professionnelles	CNAMTS (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés) ; INSEE. <i>La France et ses régions</i> . Paris : INSEE, 2006.
	Précarité	Emploi précaire	INSEE. Enquête Emploi annuelle ; et CEREQ. Données par indicateurs / Marché du travail, emploi, activité, et démographie / Emploi. Site Internet www.cereq.fr/gsenew/i-contexte.htm .
	Relations professionnelles	Conflits du travail (JINT, journées individuelles non travaillées)	<ul style="list-style-type: none"> • JINT : DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) et INSEE. « Conflits collectifs ». Site Internet www.travail-solidarite.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-dares/statistiques/rerelations-professionnelles/conflits-collectifs/conflits-collectifs-du-travail.html. • Nombre de salariés : INSEE. Estimations d'emploi.
Sécurité physique		Crimes et délits (pour 100 000 habitants)	Ministère de l'Intérieur, direction générale de la Police nationale et direction centrale de la Police judiciaire ; INSEE. <i>La France et ses régions</i> . Op. cit.
Lien social		Taux d'adhésion à au moins une association	Estimations des auteurs effectuées à partir de l'enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV) de l'INSEE.
Lien inter-individuel		Taux des personnes qui voient au moins une fois par semaine leurs amis et leurs voisins	Estimations des auteurs effectuées à partir de l'EPCV de l'INSEE.

En produisant un indicateur de santé sociale permettant de comparer les régions françaises selon leurs performances sociales, on note qu'aucune corrélation n'unit le PIB par habitant et cet ISS, pas plus qu'il n'existe de corrélation entre RDB par habitant et ce même indicateur. On montre ensuite que ce sont les régions du grand Nord et de l'extrême Sud qui pâtissent d'un indicateur peu performant socialement, et que l'Île-de-France est en toutes dimensions très contrastée : soit la plus performante socialement, soit l'une des moins performantes. La production de ce repère innovant s'appuie sur diverses initiatives mises au point dans les régions, en particulier la région Nord-Pas-de-Calais qui fait figure de pionnière sur la question des indicateurs synthétiques. L'intérêt de ce travail réside dans les modalités de construction qui ont présidé aux choix des variables et à sa construction. Elles reposent en partie sur un processus de production collectif, où de nombreux acteurs ont débattu à propos des inégalités et de la santé sociale. La légitimité de cet indicateur repose en conséquence sur deux aspects : sur le processus participatif d'une part, mais aussi sur la capacité d'usage de l'indicateur, par ces coproducteurs venus d'horizons très différents.

La notion de santé sociale ainsi résumée dans cet indicateur synthétique peut peut-être prétendre à devenir une sorte de convention, représentation collectivement partagée du sens de la santé sociale du territoire.

SUR LA QUESTION DES INDICATEURS, VOIR NOTAMMENT, DANS *FUTURIBLES*

- ▶ BANETH Jean. « Les indicateurs synthétiques de développement ». N° 231, mai 1998, pp. 5-27.
- ▶ BEAUD Michel. « Regards sur le développement ». N° 246, octobre 1999, pp. 61-68.
- ▶ GADREY Jean. « De la croissance au développement. À la recherche d'indicateurs alternatifs ». N° 281, décembre 2002, pp. 39-71.
- ▶ GRANRUT Charles (du). « Le patrimoine des ménages français. Une donnée essentielle sujette à interprétations ». N° 347, décembre 2008, pp. 35-53.
- ▶ JOUVENEL Bertrand (de). « L'économie politique de la gratuité (1959) ». N° 231, mai 1998, pp. 29-35.
- ▶ MAURIN Louis. « Que sait-on des inégalités en France ? » N° 307, avril 2005, pp. 41-55.
- ▶ PARANT Alain. « La statistique démographique française en question ». N° 307, avril 2005, pp. 65-74.
- ▶ THIERRY Xavier. « Migrations : le défi statistique européen ». N° 343, juillet-août 2008, pp. 61-77.

FUTURIBLES INTERNATIONAL - 5-6 MAI 2009

PROSPECTIVE DES MODES DE VIE, DE LA CONSOMMATION ET DU COMMERCE

ANIMATEURS

Hugues de Jovenel, directeur général, groupe Futuribles ; **Bruno Hérault**, sous-directeur Prospective et évaluation, ministère de l'Agriculture et de la pêche ; **Daniel Verger**, chef de l'unité « Méthodes statistiques », INSEE ; **Nicolas Herpin**, directeur de recherche, CNRS ; **Jean-François Tchernia**, directeur, Tchernia études conseil ; **Philippe Cahen**, créateur conseil en prospective

OBJECTIFS

Concernant l'évolution des modes de vie et de la consommation des ménages, les points de vue diffèrent sensiblement entre les tenants des analyses quantitatives, suivant qu'elles sont réalisées au niveau national par l'INSEE ou au travers de panels de consommateurs à la sortie des marchés, et les tenants des analyses qualitatives, qu'elles émanent elles aussi d'enquêtes réalisées au niveau national ou d'enquêtes plus spécifiques de satisfaction au regard de certains biens et services.

Cette formation repose sur un triple parti pris : croiser systématiquement les variables quantitatives et qualitatives, croiser la dimension des valeurs et celle des comportements, enfin examiner la consommation et les modes de vie à l'aune tant de l'offre que de la demande. Elle vise ainsi à contribuer au développement d'une véritable prospective des modes de vie, de la consommation et du commerce, indispensable tant aux entreprises qu'aux collectivités territoriales.

PROGRAMME

- La prospective des modes de vie : pour quoi faire ? comment faire ?
- Les tendances et mutations de la société française
- Les grandes tendances de la consommation des ménages
- L'analyse des valeurs : concepts, théories, sources et méthodes
- Les grandes tendances d'évolution des valeurs : évolutions récentes et perspectives à moyen et à long terme
- Éléments de prospective sur la consommation et le commerce
- Les grandes tendances d'évolution des modes de vie, de la consommation et du commerce

PRIX

Les frais de participation sont de 1 200 euros HT, soit 1 435,20 euros TTC*, payables lors de l'inscription à Futuribles International (déclaré organisme de formation). Ils comprennent la participation à l'ensemble de la formation, les déjeuners et le dossier de base remis aux participants.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Programme détaillé consultable sur le site Internet www.futuribles.com/formation.html ou envoyé sur demande auprès de Corinne Roëls, Futuribles International, 47, rue de Babylone - 75007 Paris - France • Tél. : 33 (0)1 53 63 37 71
Fax : 33 (0) 1 42 22 65 54 • E-mail : croels@futuribles.com

*Remise de 10 % en cas d'inscription multiple dès la deuxième participation, dispense de frais pour les membres partenaires de Futuribles International et remise de 50 % pour les membres associés (valable pour une personne par formation).

Une relance de la politique de voisinage ?

PAR JEAN-FRANÇOIS DREVET ¹

Après avoir fait le point le mois dernier sur les perspectives d'élargissement de l'Union européenne, Jean-François Drevet consacre sa tribune de mars à la politique européenne de voisinage (PEV), l'autre instrument dont dispose l'Union pour organiser ses relations avec les pays qui l'entourent. Après un avoir présenté les protagonistes de la PEV (principalement les pays d'Europe de l'Est et d'ex-Union soviétique, et ceux du Sud et de l'Est méditerranéen), il montre en quoi consiste cette PEV, les contradictions géopolitiques qu'elle soulève chez certains États membres, la manière dont elle est utilisée par l'Union comme par les « voisins », et son rôle particulier en prélude à d'éventuelles adhésions. Jean-François Drevet aborde aussi la question du « grand voisinage » de l'Union qui concerne les régions ultrapériphériques telles que l'outre-mer français et d'autres archipels lointains liés administrativement ou historiquement aux États membres ; il souligne à cet égard que les partenariats mis en place et la coopération avec les pays voisins de ces territoires peuvent avoir des conséquences très vertueuses. S.D. ■

En réponse aux pressions exercées par la Russie sur la Géorgie et l'Ukraine, l'Union européenne (UE) vient d'instituer un « partenariat oriental » avec les six républiques ex-soviétiques européennes qui forment l'« étranger proche » de Bruxelles autant que de Moscou ². Parallèlement,

les relations se développent avec plusieurs pays du Sud et de l'Est méditerranéen (PSEM). Un accord de coopération renforcée avec Israël, où l'UE se dit prête à envisager « la possibilité d'inviter Israël à participer aux missions civiles » menées dans le cadre de sa politique de défense et

1. Ancien fonctionnaire à la Commission européenne. Les propos exprimés ici n'engagent que leur auteur.

2. Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Géorgie, Arménie et Azerbaïdjan.

de sécurité, « au cas par cas et lorsque l'intérêt commun s'y prêtera » devrait prochainement être mis au point. Avec la Syrie, l'accord d'association en panne depuis 2004 a finalement été paraphé en décembre 2008, ce qui devrait permettre à la présidence tchèque de signer avec les deux pays au cours du premier semestre de 2009. Même la Libye vient d'engager la négociation de l'accord-cadre promis en 2007 au moment de la libération des infirmières bulgares.

Quelle est la signification de cette relance par rapport aux objectifs initiaux de la politique européenne de voisinage (PEV) ? L'UE est-elle toujours favorable à la symétrie entre les périphéries est et sud, telle qu'elle apparaît encore dans les conclusions du conseil européen de Bruxelles de décembre 2008 ?

Entre l'adhésion et le voisinage

Sans la présenter explicitement comme une alternative à l'adhésion, l'UE a lancé la PEV en 2003, avec l'ambition de projeter ses politiques dans le « cercle d'amis » qui l'entoure au sud et à l'est, et notamment d'y développer les quatre libertés³ en invitant les pays concernés à reprendre les acquis du marché unique européen.

Au terme de cinq années, les résultats sont assez limités. L'ouverture économique progresse, mais pas plus vite que cela avait été envisagé avant 2003 : avec les PSEM, l'objectif de libre-échange en 2010 adopté à Barcelone en 1995 ne sera pas atteint, pas plus qu'avec l'Europe orientale,

plusieurs pays n'ayant pas encore été admis à l'OMC (Organisation mondiale du commerce)⁴. La libéralisation des mouvements de capitaux et des échanges de services est encore entravée par de nombreux obstacles, aussi bien entre les pays eux-mêmes qu'avec l'UE. Quant à la circulation des personnes, elle reste la principale source de divergence. Assiégée par les immigrants illégaux, l'UE renforce ses frontières externes en demandant à ses voisins de l'aider à les refouler en échange de facilités de déplacement pour leurs nationaux. Dans le nouveau partenariat oriental, la Commission européenne propose des « pactes de mobilité et de sécurité » : les pays voisins intensifieraient la lutte contre les sans-papiers, appliqueraient la nouvelle législation communautaire du droit d'asile et recevraient des visas, ou même des exemptions de visa en récompense de leur bonne conduite.

Les progrès sont plus importants dans d'autres domaines de l'action communautaire. Plusieurs pays de la périphérie partagent le souci de sécurité énergétique de l'UE et le nouveau partenariat oriental propose à l'Ukraine et à la Moldavie d'adhérer à la communauté européenne de l'énergie. Dans le secteur des transports, les ministres responsables ont adopté une carte euro-méditerranéenne des réseaux transeuropéens. Grâce aux aides communautaires, des avancées sont aussi notables dans la protection de l'environnement, et concernant les programmes de coopération transfrontalière et transnationale. En supplément des dotations programmées sur la période 2007-2014, le

3. Libre circulation des marchandises, des prestations de service, des capitaux et des personnes.

4. L'Azerbaïdjan et la Biélorussie à l'est ; l'Algérie, la Libye, le Liban et la Syrie au sud.

nouveau partenariat oriental propose une augmentation des dotations qui passeront de 450 millions d'euros en 2008 à 780 millions en 2013, soit une majoration de 350 millions d'euros. Quant au budget de coopération avec les PSEM, il a déjà été fortement accru ⁵.

L'intensification des relations politiques continue de se heurter aux difficultés déjà éprouvées dans le passé. En l'absence d'état de droit, les perspectives sont réduites. La persistance des conflits frontaliers ⁶ entrave la mise en œuvre des accords de coopération ou d'association. En dépit de leur évolution démocratique, l'Ukraine et la Géorgie ne sont pas devenus des partenaires stables. Dans les autres pays, la persistance des violations des droits de l'homme et le maintien de régimes autocratiques font prévaloir la *Realpolitik* : l'UE ne demande pas de contrepartie à Israël en échange de ses ouvertures et ne fait pas trop de remontrances à la Tunisie, à l'Égypte ou à la Syrie, qui maltraitent leurs opposants.

Les contradictions géopolitiques des États membres

La PEV doit aussi surmonter les conceptions géopolitiques restrictives des États membres, telles qu'elles se sont affirmées, par exemple dans la coopération euro-méditerranéenne. Traditionnellement, les Nordiques ne voient pas de raison de traiter les

PSEM autrement que les autres pays en développement. Mais quand la France a tenté de restreindre le projet d'Union pour la Méditerranée (UPM), aux États membres riverains, les protestations se sont multipliées. Celles de la diplomatie française auraient été tout aussi véhémentes si l'Allemagne avait créé une union similaire en Europe orientale, ou s'il avait été envisagé de laisser aux États membres géographiquement les plus concernés le soin de gérer les relations de l'UE avec la fédération de Russie. S'il existe des pays plus concernés que les autres, la politique de voisinage ne doit pas s'échapper du cadre communautaire et doit rester ouverte à tous les États membres, ne serait-ce que parce qu'ils la financent.

L'UE souhaite aussi maintenir l'équilibre géographique entre ses périphéries. Si celles du Nord et de l'Ouest ne posent pas de problème important, l'équilibre entre l'Est et le Sud est surveillé de près. C'était déjà le cas du temps de PHARE ⁷ et de MEDA ⁸, bien que les deux instruments aient eu des objectifs différents. C'est un des objectifs de la PEV de mettre sur un même pied les républiques européennes de l'ex-Union soviétique et les PSEM. Plus récemment, le nouveau partenariat oriental (soutenu par la présidence tchèque) est une réponse à la pression exercée par la présidence française en faveur de l'UPM.

5. D'une moyenne de 663 millions d'euros par an pour la période 2000-2006 à 1 254 millions d'euros en 2007.

6. Longtemps qualifiés bien à tort, comme on l'a vu en Géorgie, de *frozen conflicts*.

7. PHARE (initialement Poland and Hungary Assistance for Restructuring their Economies) est le programme communautaire d'aide aux pays d'Europe centrale, devenu instrument financier de préadhésion à partir de 1998.

8. L'instrument de coopération financière avec les PSEM.

À moyen terme, les experts sont plus confiants dans l'intensification des relations avec l'Europe orientale, qui leur paraît plus proche de la démocratie et dont la démographie déclinante ne devrait pas poser de problème migratoire. Il en irait différemment des PSEM, bien que l'avenir du Maghreb soit plus clairement européen que celui des pays du Proche-Orient.

La logique de la régates

Dans la réalité, le fonctionnement des programmes de coopération obéit à une logique bilatérale : vis-à-vis de ses voisins, l'UE suit implicitement la logique de la « régates » qui a dominé la dynamique d'élargissement entre 1995 et 2002, consistant à intensifier ses relations avec les pays qui souhaitent aller plus loin.

En bas de l'échelle se trouvent les deux pays les plus réticents, à qui l'UE réserve une place toujours vacante : la Libye parce qu'elle s'interroge sur son identité géopolitique, que ses dirigeants jugent davantage africaine et arabe que méditerranéenne⁹, la Biélorussie en raison du comportement dictatorial de son président.

À l'autre extrémité, plusieurs pays entendent tirer parti au maximum de l'offre qui leur est faite pour se

rapprocher de l'UE : le Maroc, la Moldavie, l'Ukraine et la Géorgie l'ont affirmé avec force, tout en ayant des moyens inégaux pour y parvenir. S'il est encore trop tôt pour établir le « tableau d'honneur » de la politique de voisinage, il est clair que certains pays seront bientôt plus avancés que les autres, avec l'objectif implicite ou explicite de poser, le moment venu, la question de leur adhésion. Pour le moment, aucun pays n'est encore suffisamment proche de la candidature, notamment du point de vue des critères politiques, pour plonger l'UE dans l'embarras. Toutefois, entre les pays des Balkans occidentaux, qui bénéficient d'une perspective d'adhésion, et la Moldavie, qui n'en a pas, les différences sont minimes et en passe de se réduire. Si on a pu fermer la porte au Maroc¹⁰, on ne pourra faire de même avec les pays d'Europe orientale quand ils satisferont aux critères de Copenhague¹¹.

Les perspectives du « grand voisinage »

Autour des régions ultrapériphériques (RUP¹²), l'UE avance le concept de « grand voisinage ». La Commission européenne¹³ favorise leur intégration dans leur environnement géographique, par des programmes de coopération transfrontalière et transnationale avec leurs voisins du

9. Voir « La Libye, la Méditerranée et l'Union européenne », tribune européenne de *Futuribles*, n° 334, octobre 2007, pp. 69-73.

10. En 1985, confronté à l'adhésion imminente de l'Espagne, le Maroc avait manifesté son intention de se porter candidat. Il lui avait été répondu qu'il n'avait pas la qualité d'État européen exigée par le traité.

11. Ensemble des conditions à remplir pour l'accession à l'UE des pays candidats.

12. Trois archipels ibéro-atlantiques (Madère, les Açores et les Canaries) et les quatre départements d'outre-mer français (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion).

13. *Stratégie pour les régions ultrapériphériques : bilan et perspectives*. Bruxelles : communication du 12 septembre 2007.

groupe ACP¹⁴ : la zone caraïbe¹⁵ pour les Antilles françaises, la Mauritanie, le Sénégal et les îles du Cap-Vert pour les archipels ibéro-atlantiques, les îles de l'océan Indien¹⁶ pour la Réunion, et même l'Amazonie avec le Brésil et le Surinam pour la Guyane.

Ancienne colonie portugaise indépendante depuis 1974, l'archipel du Cap-Vert fait partie du groupe ACP, tout en étant resté très proche du Portugal, dont il partage la langue et la civilisation. Sorti depuis 2007 du groupe des PMA (pays les moins avancés)¹⁷, il peut se prévaloir de bonnes performances en matière d'alternance démocratique et de développement humain¹⁸, bien que son niveau de revenu soit encore assez bas¹⁹. Du fait de sa position géographique, le gouvernement de Praia s'est rendu utile à la politique européenne de liberté-sécurité-justice, dans la lutte contre l'immigration clandestine et la criminalité organisée ; en échange, la population va bénéficier d'un accès plus favorable à l'espace Schengen, où

réside une partie importante de la *diaspora* capverdienne²⁰.

En décembre 2007, le Conseil européen a approuvé l'établissement d'un « partenariat spécial » entre l'UE et le Cap-Vert, avec l'objectif de faire évoluer la coopération de type ACP en un « cadre d'intérêt mutuel ». Un plan d'action a été développé, prévoyant notamment des relations accrues avec les RUP ibéro-atlantiques. Des accords de mobilité ont été récemment signés avec le Portugal, l'Espagne et la France. Plus avancé dans la démocratie que la plupart des pays de la politique de voisinage, le Cap-Vert la met en pratique sans y être éligible.

Dans la géographie pluraliste de l'UE, compliquée par la discordance entre les limites des zones euro et Schengen, et celles de l'UE, s'inscrivent désormais des relations de voisinage inégales, où les pays les plus proches ne sont pas toujours ceux qui ont les relations les plus étroites. Nous y reviendrons lors de la prochaine tribune en tentant de tracer les limites futures de l'Europe. ■

14. Qui comprend 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, signataires des accords de Cotonou (2000) et bénéficiaires des aides du FED (Fonds européen de développement).

15. Le Forum caraïbe du groupe ACP.

16. Membres de la Commission de l'océan Indien : Maurice, les Seychelles, Madagascar et les Comores.

17. Les PMA forment un groupe de 50 pays, dont 35 en Afrique, au revenu par habitant très bas, qui bénéficient d'aides et de facilités commerciales particulières en raison de leur bas niveau de développement. Depuis les années 1980, seuls le Botswana et le Cap-Vert ont connu une croissance économique assez élevée pour sortir du groupe.

18. Le Cap-Vert est au troisième rang en Afrique, après les Seychelles et Maurice, avec un indice de 0,736 (maximum 1). Il a gagné quatre places depuis 2003.

19. Estimé à 3 200 dollars US par habitant en parité de pouvoir d'achat (PPA) en 2007.

20. La population résidant au Cap-Vert est de 427 000 habitants (estimation, juillet 2008). Il y aurait environ 700 000 Capverdiens à l'étranger, notamment au Portugal (environ 100 000), aux Pays-Bas, au Luxembourg et en France.

FUTURIBLES INTERNATIONAL - 26-27 MARS 2009

MÉTHODES ET OUTILS DE LA PROSPECTIVE STRATÉGIQUE

ANIMATEURS

Nathalie Bassaler, Centre d'analyse stratégique, Premier ministre

François Bourse, GERPA (Groupe d'études ressources prospective aménagement) et LIPSOR (Laboratoire d'investigation en prospective stratégie et organisation)

Hugues de Jovenel, directeur général du groupe Futuribles,

Jacques Lesourne, président de Futuribles International

OBJECTIFS

- Permettre aux participants de s'approprier les concepts, les méthodes et les outils de la prospective stratégique à partir d'exposés théoriques, de présentations de cas concrets de prospective d'entreprise et territoriale.
- Fournir les clefs indispensables à la conduite d'exercices de prospective appliquée à l'élaboration de choix stratégiques, apporter toutes les précisions utiles pour organiser et structurer la réflexion, veiller à son appropriation par les acteurs.
- Présenter les différentes approches de la prospective stratégique, ses grandes étapes, les différents outils disponibles (diagnostic prospectif, analyse structurelle, analyse de jeu des acteurs, scénarios, etc.), leurs intérêts et limites, ainsi que leurs articulations.

PROGRAMME

- **Introduction générale à la démarche prospective**
Concepts de base ; utilité et limites de la prospective comme instrument d'aide à la décision ; étapes de la démarche prospective ; problème des indicateurs et données
- **La prospective exploratoire et ses outils**
Étapes de la prospective exploratoire ; construction de la base d'analyse prospective ; outils (ateliers de prospective, fiche variable, analyse structurelle...) ; formulation des hypothèses d'évolution et création d'un langage commun ; outils pour réduire l'incertitude (Abaque, Smic-Prob-Expert) ; construction des scénarios (analyse morphologique)
- **Concevoir une démarche de prospective**
- **De la prospective à la stratégie**
- **L'articulation prospective, décision, stratégie et management**

PRIX

Les frais de participation sont de 1 200 euros HT, soit 1 435,20 euros TTC*, payables lors de l'inscription à Futuribles International (déclaré organisme de formation). Ils comprennent la participation à l'ensemble de la formation, les déjeuners et le dossier de base remis aux participants.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Programme détaillé consultable sur le site Internet www.futuribles.com/formation.html ou envoyé sur demande auprès de Corinne Roëls, Futuribles International, 47, rue de Babylone - 75007 Paris - France • Tél. : 33 (0)1 53 63 37 71
Fax : 33 (0) 1 42 22 65 54 • E-mail : croels@futuribles.com

*Remise de 10 % en cas d'inscription multiple dès la deuxième participation, dispense de frais pour les membres partenaires de Futuribles International et remise de 50 % pour les membres associés (valable pour une personne par formation).

IDÉES & FAITS PORTEURS D'AVENIR

Les viviers de talents de 2012

« Si nous considérons les talents comme une matière première (ou produit de base) au même titre que le pétrole ou l'eau, alors il devrait être possible d'en prévoir l'offre et la demande, d'analyser les tendances futures des disponibilités de main-d'œuvre sur les marchés nationaux et de fournir des données fiables sur l'un des principaux défis de notre époque. » C'est ainsi que s'expriment les auteurs d'une étude réalisée par le cabinet de conseil en recrutement Heidrick & Struggles, en collaboration avec The Economist Intelligence Unit, qui tente de mesurer la capacité des pays à produire des « talents » (dirigeants potentiels recherchés au niveau international) ¹.

Leur *Talent Index* est un indice composite qui agglomère plusieurs indicateurs. Parmi les domaines pris en considération, on trouve la démographie, la qualité de l'éducation obligatoire, la qualité de l'université et des écoles de commerce, la mobilité et l'ouverture du marché du travail, ou encore l'investissement direct

étranger (IDE) ². Les prévisions reposent sur les modèles macroéconomiques et les analyses qualitatives de The Economist Intelligence Unit. Ces différentes variables ont été pondérées pour composer l'indice global.

D'après cet indice, la géographie des talents devrait connaître quelques changements à l'horizon 2012 (tableau ci-après).

Si les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada restent en tête du classement en 2012, ils ont pour *challengers* l'Inde et la Chine, qui arrivent dans le *Top 10*, respectivement à la 6^e et la 10^e position. Les fameux « BRIC » (Brésil, Russie, Inde et Chine) ne sont en fait que des « IC » en 2012, la Russie restant à la 18^e place et le Brésil tombant du 23^e au 25^e rang entre 2007 et 2012. En effet, l'apparente stabilité de la position russe masque l'érosion de la qualité de l'enseignement primaire et secondaire, qui n'est pas compensée par la croissance de l'investissement dans le supérieur. La Russie « gâche » ainsi son potentiel naturel, selon les

1. *Mapping Global Talents. Essays and Insights et Talent Index 2007-2012*. Chicago : Heidrick & Struggles, 2007, site Internet www.weknowglobaltalent.com/portal.

2. L'IDE est important car il s'accompagne généralement de transferts de technologies et de bonnes pratiques managériales. De plus, lorsque les entreprises étrangères s'installent dans un pays, elles cherchent souvent à remplacer leurs expatriés par des employés locaux, créant ainsi de nouveaux emplois et de nouvelles compétences.

auteurs. La Chine et l'Inde bénéficient de la taille de leur population, mais la Chine est en outre avantagée par son infrastructure éducative et sa capacité à attirer l'IDE. L'Inde, quant à elle, bénéficie de l'ouverture de son marché du travail et d'une connaissance plus répandue de l'anglais. Les deux pays deviennent réellement concurrents dans leur capacité à attirer les entreprises internationales en quête des meilleurs potentiels, expliquent les auteurs.

En réalité, la plupart des pays améliorent leur score de 2007 à 2012, mais certains plus que d'autres, ce qui explique les bouleversements dans le classement. Ceci nous montre que sans effort plus conséquent en matière d'investissement dans l'éducation et la formation, notamment, les pays développés risquent progressivement de descendre vers le bas de l'échelle...

Céline Laisney

Classement des pays selon leur indice global de talents (GTI) en 2012

Rang 2012	Pays	Évolution dans le classement	GTI 2012	GTI 2007
1	États-Unis	0	53	52
2	Royaume-Uni	+ 2	48	46
3	Canada	- 1	47	47
4	Pays-Bas	- 1	46	46
5	Suède	0	45	45
6	Chine	+ 2	44	42
7	Allemagne	- 1	44	43
8	Australie	- 1	43	43
9	France	0	43	41
10	Inde	0	41	39
11	Espagne	0	37	37
12	Malaisie	0	37	37
13	Corée du Sud	+ 2	37	34
14	Japon	+ 2	36	34
15	Pologne	- 2	35	35
16	Italie	- 2	34	34
17	Ukraine	+ 2	34	33
18	Russie	0	34	33
19	Mexique	+ 2	33	31
20	Grèce	0	32	32
21	Argentine	- 4	32	34
22	Thaïlande	0	30	31
23	Afrique du Sud	+ 1	30	29
24	Égypte	+ 1	29	29
25	Brésil	- 2	29	30
26	Turquie	0	29	27
27	Arabie Saoudite	+ 1	26	23
28	Nigeria	- 1	23	25
29	Indonésie	0	22	23
30	Iran	0	21	21

Quelles technologies nouvelles d'ici 2025 ?

Dans le cadre de l'exercice de prospective « France 2025 », engagé en avril 2008 à la demande du Premier ministre français, une exposition est proposée à la Cité des sciences (Paris) du 14 janvier au 15 mars 2009. L'objectif est d'expliciter les ambitions de ce projet au grand public, en présentant les grands défis sociaux et technologiques auxquels la France pourrait être confrontée en 2025, et les réponses proposées par les industriels pour y faire face. Pour cela, 10 entreprises françaises ont été sollicitées et ont accepté de présenter les innovations auxquelles elles réfléchissent aujourd'hui pour demain.

Néanmoins, derrière ce programme ambitieux se cache une initiative plutôt décevante : les entreprises présentes n'ont pas toutes joué le jeu et beaucoup ont profité de l'occasion pour transformer l'espace qui leur était réservé en publicité pour leurs activités.

Malgré ces réserves, « France 2025 » a le mérite de présenter de manière très claire 10 thématiques clefs destinées à faire évoluer le quotidien des Français : la lutte contre la pollution des espaces intérieurs, la robotique humanoïde, les innovations issues de l'artisanat, la conquête spatiale, la nouvelle génération de panneaux solaires, les objets communicants du quotidien, ceux de la ville de demain, l'Internet du futur, l'innovation spatiale, et notamment la technologie satellitaire à l'origine de la télévision numérique et du haut débit, l'innovation au service de la santé et du bien-être. À chacune de ces thématiques est associée une entreprise considérée comme particulièrement innovante dans son domaine.

Que faut-il retenir de l'exposition « France 2025, préparons demain » ? Peut-être les innovations les moins connues mais dont le potentiel n'en est pas moins considérable, comme le système de chauffage qui combine trois sources d'énergie (combustible, pompe à chaleur et solaire), ou encore le procédé permettant de récupérer les plus petites pailles fauchées par les moissonneuses-batteuses, des déchets jusqu'à présent non valorisés alors même que leur potentiel est important (production d'énergie, alimentation du bétail, engrais...).

Dans le domaine de la santé, un nouveau type de traitement du cancer est expliqué : les microbulles traitantes, des microbulles chargées de médicaments qu'elles ne dirigent que vers la tumeur, permettant ainsi de limiter les effets secondaires. Cette technologie est beaucoup plus expérimentale, puisqu'elle ne devrait pas être opérationnelle avant 10 ou 20 ans.

En matière de ressources énergétiques, est mis en avant le potentiel des piles à combustible et des cellules solaires photovoltaïques organiques, moins chères et plus résistantes que celles utilisées actuellement, qui pourraient théoriquement permettre de recharger un téléphone portable.

D'autres objets présentés sont déjà commercialisés, ou sur le point de l'être, comme ceux destinés aux personnes âgées : le téléphone qui ne comprend que quatre touches et une de S.O.S., ou encore un petit capteur permettant d'émettre une alerte en cas de chute de son porteur. Tout laisse à penser qu'il s'agit là de premières innovations destinées à être enrichies et améliorées dans les années à venir. La même remarque s'applique d'ailleurs aux « robots humanoïdes », qui sont pour l'instant

de simples gadgets, mais que leurs créateurs pensent transformer en véritables agents d'aide à la personne ou de surveillance.

À noter qu'en parallèle de cette exposition, la Cité des sciences présente jusqu'en juin 2010 la « deuxième génération » de son Observatoire des innovations. Quatre exemples de réponses innovantes aux besoins énergétiques mondiaux y sont exposés : l'efficacité énergétique, les innovations de la chimie (microréacteurs, chimie verte ou chimie du biovégétal...), l'amélioration du trafic aérien et le potentiel de l'hydrogène.

Cécile Désaunay

Le coût du travail en France, 1975-2004

Une heure de travail salarié dans l'industrie, le commerce et la finance coûte, en France, 2,2 fois plus cher en 2004 qu'en 1975. Quels sont les facteurs qui expliquent cette hausse et comment l'économie a-t-elle pu l'absorber ?

Le coût horaire du travail (comprenant le salaire annuel de base, les primes, l'épargne salariale, les cotisations sociales et les taxes) d'un salarié à plein temps est passé de 13,10 à 28,70 euros (en euros constants). La réduction du temps de travail explique pour un tiers cette croissance : en 1975, un salarié à temps complet passait effectivement 1 960 heures au travail dans l'année ; en 2004, il y passe 1 490 heures. La montée en qualification des emplois y a également contribué, la part des employés et surtout des ouvriers dans l'emploi total ayant fortement diminué au profit de celle des cadres, mieux rémunérés.

De plus, la part « cotisations sociales » du coût du travail a grossi, du fait du vieillissement de la population et de la montée du chômage. Ainsi, les cotisations légales (URSSAF, UNEDIC, AGIRC, ARRCO¹), qui représentaient 32 % de la masse salariale d'un établissement en 1975, s'élèvent à 39 % 10 ans plus tard.

La montée en charge de l'épargne salariale, qui est devenue un élément significatif de la rémunération et qui a compensé la relative modération salariale observée depuis les années 1980, est encore un élément d'explication.

Comment l'industrie française (par exemple) a-t-elle bien pu faire face à une telle inflation du coût du travail (+ 2,6 % par an entre 1975 et 2004), alors qu'elle était soumise, surtout à partir des années 1990, à la concurrence internationale ? En augmentant notablement sa productivité (+ 3,8 % par an en moyenne). De ce fait, le coût salarial par unité de valeur ajoutée produite a diminué de 5,5 % en 30 ans.

Cette analyse rétrospective est utile pour essayer de prévoir l'évolution des coûts du travail dans les pays émergents². S'il est probable que des revendications en termes de temps de travail ou de protection sociale remettront en cause, à terme,

1. URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales ; UNEDIC : Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce ; AGIRC : Association générale des institutions de retraites complémentaires ; ARRCO : Association des régimes de retraite complémentaire.

2. Voir le chapitre « Coût du travail » du rapport Vigie 2008 : *La Main-d'œuvre mondiale à l'horizon 2030. Rapport annuel Vigie 2008*. Paris : Futuribles, 2008, 216 p. (réservé aux membres partenaires de l'association Futuribles International).

leur avantage comparatif (la main-d'œuvre bon marché), parallèlement, sans doute connaîtront-ils aussi des progrès technologiques qui leur permettront de faire face à la progression des salaires et des charges sociales.

C.L.

Source : MONTAUT Alexis. « Une heure de travail salarié en 2004 ». *INSEE Première (Institut national de la statistique et des études économiques)*, n° 1 214, novembre 2008.

Chine : un rappel à l'ordre éloquent

Le discours prononcé le 18 décembre 2008 par le président chinois Hu Jintao à l'occasion du 30^e anniversaire de la déclaration de Deng Xiaoping sur « l'ouverture » de la Chine, a le mérite de reconnaître clairement que la direction chinoise restera fidèle aux bons vieux « quatre principes cardinaux » sur lesquels repose le contrôle absolu du parti ¹.

Dans la meilleure tradition maoïste, Hu Jintao annonce une « sinisation plus approfondie du marxisme », le refus de « copier le système politique et le modèle occidental », thèmes largement repris par des membres de l'Académie des sciences sociales et divers idéologues. Les publications du parti communiste chinois (PCC) dénoncent pour leur part « la collusion entre les éléments antichinois à l'intérieur et à l'étranger » dans le but de provoquer une « révolution de couleur » comme en Géorgie, en Ukraine et au Kirghizistan, ou une tentative

d'« évolution pacifique » vers un régime capitaliste.

Pour ceux qui ont salué comme la « première et authentique manifestation d'opposition au PCC depuis Tian'anmen » le document du mouvement de la « Charte 2008 » signé par environ 300 dissidents et intellectuels favorables à une libéralisation politique du régime, cela devrait signifier que les espoirs de progrès vers la démocratie sont encore lointains, s'ils n'ont pas reculé. Autant de signes qui indiquent la vigilance des dirigeants face à une situation intérieure qui pourrait se dégrader fortement.

La crise à laquelle la Chine semble ne pas pouvoir échapper renforce déjà la crispation des dirigeants sur le pouvoir. Ils ont les moyens de propagande et de répression pour le conserver, forts des expériences des précédentes époques difficiles.

Les dirigeants chinois auront des difficultés à continuer d'appliquer la règle des trois principes « unité, stabilité, développement », attentivement suivie depuis trois décennies avec succès. Ils constatent depuis plusieurs mois les effets négatifs sur le développement de la crise financière et économique. En prévision d'une dégradation de la situation intérieure, au sommet comme au sein de la population, des mesures sont prises pour renforcer l'unité politique du pays et pour assurer la stabilité sociale. Ces mesures sont des plus diverses et touchent tous les secteurs : abandon de certains projets d'élections à la base, chasse aux dissidents, contrôle plus étroit des informations venant de l'étranger, rappel aux unités de l'armée de leur rôle de maintien de l'ordre intérieur du pays, de leur obéissance au parti ainsi qu'aux organes judiciaires tenus d'être prêts à servir les buts du régime, etc.

1. Voie socialiste, dictature du prolétariat, direction du parti communiste et idéologie marxiste-léniniste adaptée (NDLR).

Sensible aux réalités et aux prévisions moroses, une partie grandissante de la population chinoise s'attend elle aussi à de sérieuses difficultés économiques et sociales. Selon un sondage, 46 % des Chinois estimaient à la fin de 2008 que la situation économique de leur pays était bonne, contre 90 % à la fin de 2007. Les comportements traditionnels, jamais abandonnés pour certains, redécouverts pour d'autres, dominés par la frugalité et l'économie, vont à l'inverse des directives officielles qui encouragent la demande intérieure pour maintenir la production au-dessus du seuil fatidique des 8 % de croissance.

On peut d'ailleurs se demander si l'obsession pour un taux de croissance élevé est la meilleure réponse au maintien de nombreux emplois. Après plusieurs décennies d'investissements massifs de capitaux dans les activités industrielles, la tendance devrait s'inverser pour développer les activités économiques à main-d'œuvre nombreuse. Après autant de décennies favorables au milieu urbain et à l'industrie, il faudrait redonner priorité au secteur rural et agricole (dé-

laissé sauf pendant les années 1980). Les entreprises privatisées, ou qui se sont pliées aux impératifs de rentabilité depuis plusieurs années, seront-elles sensibles aux injonctions du gouvernement de limiter les licenciements ? Le plan d'investissement de plus de 400 milliards de dollars US, qui a rapidement suscité le plus grand intérêt des pouvoirs régionaux, échappera-t-il aux corruptions locales ?

Vantant l'image du « modèle » ou du « miracle chinois », ou encore la « supériorité du socialisme avec caractéristiques chinoises », les publications officielles dénoncent la faillite du système capitaliste américain. Comme si le développement chinois n'avait pas reposé essentiellement, depuis les années 1980, sur une intelligente exploitation du système en question (investissements, transferts technologiques, excédents commerciaux massifs) et de ses erreurs politiques et économiques, à défaut, pour le pouvoir chinois, d'accepter d'évoluer vers des réformes institutionnelles significatives.

*Michel Jan (Asie 21, Futuribles),
brève issue du système Vigie*

DÉGRADATION DE LA SITUATION DE L'EMPLOI EN CHINE ?

Le nombre d'offres d'emploi en Chine est très nettement en baisse depuis début 2008. Il y a même chômage selon plusieurs ministres et responsables chinois. Or, les dirigeants chinois comptaient sur la création de 10 millions d'emplois nouveaux en 2008.

Dans ce contexte plus morose, les tensions sociales sont fortes par endroits. On sait que de nombreuses entreprises exportatrices ont fermé leurs portes, mais on ignore combien d'emplois ont été effectivement supprimés.

Quoi qu'il en soit, il est clair que la présence de la Chine à la table des discussions internationales de gestion de la crise économique en cours est essentielle, et que ce pays est l'une des clefs d'une reprise durable.

Michel Drancourt

L'Europe contre les discriminations

L'une des initiatives phares de l'« agenda social renouvelé », présenté par la Commission européenne en juillet 2008, consiste à étoffer le cadre juridique destiné à lutter contre toutes les formes de discrimination.

Ceci correspondrait à un besoin, si l'on en croit un récent sondage Eurobaromètre : les Européens interrogés estiment en effet que la discrimination reste monnaie courante dans leur pays, en particulier la discrimination fondée sur l'origine ethnique (62 %), l'orientation sexuelle (51 %), le handicap (45 %), l'âge (42 %) et la religion (42 % également). De plus, 15 % des Européens déclarent avoir été personnellement victimes d'un acte de discrimination au cours des 12 derniers mois (le plus souvent pour une raison d'âge).

Une directive existante, adoptée en 2000, protège déjà les citoyens contre la discrimination fondée sur l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion ou les convictions, mais elle se limite au monde du travail. La nouvelle directive ira plus loin, en concernant les domaines les plus importants de la vie quotidienne : elle vise à garantir l'égalité de traitement dans le domaine de la sécurité sociale et des soins de santé, de l'éducation, ainsi que de la fourniture des biens et services qui sont commercialement à la disposition du public (par exemple, le logement).

Ainsi, des poursuites pourront être intentées à l'encontre du directeur d'un restaurant qui refuserait d'accueillir une personne aveugle accompagnée de son chien, ou du gérant d'un hôtel qui refuserait une chambre à un couple homosexuel. De même,

une compagnie d'assurances ne pourrait refuser d'assurer une personne handicapée, ni lui appliquer des primes plus élevées sans justification objective. Et les propriétaires d'immeuble ne souhaitant pas louer des chambres à des étudiants pourraient être poursuivis pour cause de discrimination fondée sur l'âge.

On imagine l'impact que cette directive pourrait avoir sur de nombreuses activités et les contentieux qu'elle pourrait susciter. Le texte du projet tente d'encadrer les dérives éventuelles : il est prévu de ne pas remettre en cause les pratiques largement admises, telles que les remises accordées aux *seniors* (sur le prix des transports publics ou des entrées au musée, par exemple) ou les restrictions d'âge concernant l'achat de certains produits (comme l'alcool pour les jeunes). Par ailleurs, une clause spécifique permet aux compagnies d'assurances et aux banques de tenir compte de l'âge et du handicap lors de l'évaluation des risques, pour autant que les données statistiques utilisées soient pertinentes et correctes.

Enfin, selon l'article 3, les États membres demeureront libres de maintenir des mesures garantissant la laïcité de l'État. Ils pourront notamment continuer à interdire ou à limiter le port de symboles religieux à l'école.

Cette directive est encore loin d'être adoptée, les discussions sur le texte commencent tout juste dans les États membres. Consultés pour avis, l'Assemblée nationale et le Sénat français ont eu des positions assez différentes : la première a jugé le texte « consensuel » et conforme au principe de subsidiarité, tandis que le second a émis un avis défavorable. Un rapport de la Commission des affaires sociales du Sénat s'inquiète en effet des dérives communautaristes pos-

sibles. Le débat ne fait donc que commencer sur ce sujet sensible.

C.L.

Sources : « L'égalité de traitement au-delà du monde du travail ». *Agenda social*, n° 18, octobre 2008, p. 17 ; *Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle*. Bruxelles : proposition de la Commission européenne, COM(2008) 426 final, téléchargeable sur Internet : http://ec.europa.eu/employment_social/fundamental_rights/pdf/pubst/poldoc/propdir426_08_fr.pdf ; DINI Muguet (rapporteur). *Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations*. Paris : Sénat, 2008 ; *La Discrimination dans l'Union européenne : perceptions, expériences et attitudes*. Bruxelles : Commission européenne, Eurobaromètre spécial n° 296, 2008, 170 p.

Crise économique et crise alimentaire

Entre 2005 et l'été 2008, les prix du blé et du maïs ont triplé tandis que celui du riz quintuplait, provoquant une sérieuse crise alimentaire dans les pays en développement avec, parfois, des émeutes de la faim. Selon certaines estimations, le nombre de personnes sous-alimentées serait passé de 848 à 932 millions pendant cette période. Différents facteurs expliquent cette flambée des prix : manque d'investissements dans l'agriculture et les infrastructures rurales, facteurs climatiques, spéculation financière sur certains produits agricoles, en particulier ceux destinés à la production de biocarburants.

Tout cela a provoqué l'équivalent d'une bulle des prix agricoles au détriment des plus pauvres, qui s'est dégonflée après l'été 2008. Entre 2007 et 2008, la poussée des prix et

des conditions météorologiques favorables ont tiré vers le haut la production des céréales dans les pays développés (11 % de croissance), mais ce ne fut pas le cas dans les pays en développement où celle-ci n'a crû que de 0,9 %. Comme l'a observé la Banque mondiale, la croissance de la productivité agricole dans les pays en développement a fortement fléchi dans la période récente par rapport aux années 1990, faute, notamment, d'un effort de recherche.

Une étude publiée en décembre 2008 par l'International Food Policy Research Institute (IFPRI) à Washington, établit un lien entre le déclenchement de la crise financière et économique en septembre 2008, et la chute des prix agricoles après l'été 2008. Les causes des deux phénomènes sont différentes, mais il est clair que le ralentissement économique a entraîné une baisse de la demande de produits agricoles, et donc une baisse des prix. Les deux crises se sont donc « alimentées » l'une l'autre.

Mais le plus important selon l'IFPRI, c'est que si la récession économique s'avérait mondiale et se conjugait à une crise du crédit, elle pourrait avoir une sérieuse incidence sur l'agriculture mondiale. Faute d'investissements, en particulier dans les pays en développement, la productivité agricole progresserait insuffisamment pour faire face à la demande, provoquant ainsi un rebondissement de la crise alimentaire.

L'IFPRI propose ainsi deux scénarios de « récession » pour l'agriculture à l'horizon 2020, qu'il compare à un scénario de base correspondant à la poursuite de la croissance économique : — un scénario dans lequel la croissance économique mondiale est inférieure de deux à trois points par

rapport à la tendance récente, mais avec un maintien des investissements et de la productivité agricole ;

— un scénario dans lequel la croissance serait réduite dans les mêmes proportions, mais avec une chute des investissements et donc de la productivité agricole.

L'IFPRI estime que ce second scénario est le plus probable et, dans ce cas, les prix du maïs, du blé et du riz se situeraient, respectivement, 27 %, 15 % et 13 % au-dessus de ceux du scénario de base (soit quasiment un doublement du prix du maïs par rapport à 2008). Ce scénario aurait pour conséquence de diminuer la consommation individuelle de calories, en particulier dans l'Afrique subsaharienne où la proportion d'enfants mal nourris passerait d'un cinquième à un quart.

L'IFPRI propose une série de mesures pour éviter une telle crise :

— investir dans la recherche agricole et les infrastructures ;
— assurer l'alimentation des enfants ;
— éviter la volatilité des marchés en constituant des réserves de céréales.

Il est probable que la crise économique aura des répercussions graves sur l'alimentation mondiale si aucune mesure sérieuse n'est prise à l'échelle mondiale.

Pierre Papon

Source : VON BRAUN Joachim. *Food and Financial Crisis: Implications for Agriculture and the Poor*. Washington, D.C. : IFPRI, décembre 2008.

Grenelle : un mal pour un bien ?

Comment fixer l'échéance à laquelle des mesures de protection de l'environnement doivent être prises ?

Peut-être en estimant le coût qu'il faudra payer si rien n'est fait ou, à l'inverse, en anticipant les bénéfices que ces mesures permettraient d'obtenir dans le futur. Autrement dit, il s'agit de donner une valeur économique à des ressources ou à des « externalités » (comme la pollution), qui n'en ont pas forcément, et même d'estimer leur valeur dans 10 ou 20 ans.

Cette approche a été récemment adoptée par des organismes comme l'OCDE¹ ou, en France, par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDAT).

Afin de préparer le vote du projet de loi dit « Grenelle 2 », une *Étude d'impact du projet de loi programme du Grenelle de l'environnement* a été présentée aux députés². Elle propose de mesurer et de comparer les coûts et les bénéfices directs de l'application de cette loi, et conclut que les bénéfices économiques, mais aussi sociaux et environnementaux, seraient supérieurs aux investissements initiaux.

Les chantiers du Grenelle de l'environnement devraient représenter 400 milliards d'euros d'investissement à l'horizon 2020. Mais ils pourraient aussi générer 15 milliards d'euros de valeur ajoutée par an (0,9 % de produit intérieur brut) et contribuer à créer ou à maintenir 500 000 emplois.

Dans le secteur des transports en commun et des LGV (lignes à grande

1. *Coût de l'inaction sur des défis environnementaux importants*. Paris : OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), 2008, 239 p.

2. *Étude d'impact du projet de loi programme du Grenelle de l'Environnement*. Paris : MEEDAT, 2008 et 2009 pour la version actualisée, 52 p. et 295 p. Sur le processus du Grenelle, voir l'encadré en page 51 de ce numéro.

vitesse), la mise en place de toutes les mesures préconisées pourrait permettre une diminution des émissions de CO₂ de l'ordre d'un million de tonnes par an d'ici 2013, soit un bénéfice « environnemental » d'environ 30 millions d'euros par an (en euros de 2008). À ceci s'ajouteraient des gains de 170 millions d'euros par an pour la pollution locale évitée, et de 85 millions d'euros par an pour la baisse de la congestion urbaine. Les coûts bruts d'investissements (privés et publics) nécessaires, qui peuvent paraître démesurés aujourd'hui, seraient alors rentabilisés à l'horizon 2020.

Concernant le bâtiment, les mesures du Grenelle pourraient permettre une diminution d'environ 10 % des émissions de CO₂ entre 2008 et 2013, soit un gain de l'ordre de 400 millions d'euros par an. Les investissements de départ dans ce secteur seraient rendus d'autant plus rentables par les économies d'énergie obtenues sur la durée de vie des équipements, et par des prix élevés des énergies.

L'étude insiste également sur le fait que de telles mesures accentueraient l'indépendance énergétique de la France à l'horizon 2020.

D'ailleurs, l'intérêt des énergies renouvelables est aussi à prendre en compte : le respect des objectifs du Grenelle (qui sont en accord avec ceux de l'Union européenne) pourrait

se traduire par une économie d'émission de CO₂ de l'ordre de 19 millions de tonnes par an d'ici 2013. Le bénéfice économique précis de ce résultat dépendrait alors de la valeur de la tonne de CO₂ à cette date.

Dans ces trois secteurs, les dépenses à réaliser dans le cadre du Grenelle de l'environnement sont donc présentées comme des « investissements structurants et de long terme ».

Concernant l'agriculture biologique et l'eau, les bénéfices environnementaux possibles sont estimés à huit milliards d'euros, et à une dizaine de milliards d'euros pour une meilleure gestion en amont et en aval (limiter leur quantité et améliorer leur traitement) des déchets.

Il est cependant dommage que cette étude n'ait pris en compte que les engagements dotés d'objectifs quantifiés et ne soit finalement pas allée au bout de sa tentative de « marchandisation » de certaines ressources naturelles. Par exemple, en matière de biodiversité, seul le cas de la préservation des zones humides (particulièrement détériorées par les pratiques agricoles) est étudié et quantifié. D'autres coûts et d'autres bénéfices, comme ceux liés au bien-être, ou ceux, certes plus subjectifs, d'une ressource, d'un paysage ou d'une espèce par exemple, sont tout juste évoqués.

C.D.

ANALYSES CRITIQUES



DUJARIER Marie-Anne

***Le Travail du consommateur
De McDo à eBay : comment nous coproduisons
ce que nous consommons***

Paris : La Découverte (Cahiers libres), 2008, 246 p.

Cet ouvrage, fruit des recherches de différents laboratoires de sociologie du travail et de la consommation, dirigées par Marie-Anne Dujarier, plonge le lecteur au cœur d'un phénomène que chacun a alimenté un jour ou l'autre, face à l'assemblage d'un meuble en kit, à une borne automatique de billets de gare, en répondant à une enquête de satisfaction ou en acceptant les conditions générales d'utilisation d'une application Internet. Autant de solutions promues par le marketing, soutenues par les technologies et qui consistent à mettre le consommateur au travail.

Comme toute étude sociologique qui se respecte, ce phénomène est d'abord décrit dans ses multiples dimensions, analysées au cas par cas au travers du premier chapitre, avant d'être interrogé comme force de transformation sociale au travers des stratégies des différents acteurs.

Trois formes de travail y sont identifiées, de l'« autoproduction dirigée », où l'entreprise externalise sur le

consommateur et un automate la réalisation de tâches simplifiées, au « travail d'organisation », dans lequel le consommateur doit lui-même trouver les solutions socialement et subjectivement acceptables aux contradictions qu'il rencontre, en passant par la « coproduction collaborative », où le travail, réglé dans un cadre organisé, permet un sentiment de reconnaissance.

Derrière le discours publicitaire postmoderne de la création personnelle, de la responsabilité individuelle de la marchandisation et des rapports de production et d'achat, se profile en réalité un accroissement de l'encadrement et du contrôle social des travailleurs et des consommateurs. Prescriptions organisationnelles précises et contrôle serré amènent les usagers à accepter les contraintes de l'organisation, et même à en adopter le langage.

Le pouvoir, s'il se fait plus discret à grand renfort de logiciels espions (spywares) ou de puces RFID (Radio Frequency Identification), n'en sort pas moins renforcé. En conséquence, les nouvelles formes produc-

tives qui font appel au consommateur, loin de constituer un nouveau monde libre et horizontal, ne font que perpétuer un modèle vertical de contrainte où rapports sociaux de production et de consommation demeurent verticaux, cachés derrière la figure rassurante de l'écran d'ordinateur. C'est le mythe de la société en réseau qui s'effrite, chaque pas virtuel étant conditionné, réglé et espionné par les différentes logiques de production. Les technologies en réseau ne fabriquent pas une société en réseau, personne ne se parle ou ne participe au sens politique du terme, contrairement à tout ce que le discours managérial de la fin du XX^e siècle a pu sous-entendre. Finalement, l'autonomie ne croît pas et les rapports de forces restent inchangés entre producteurs et consommateurs, ce dernier ne faisant que travailler.

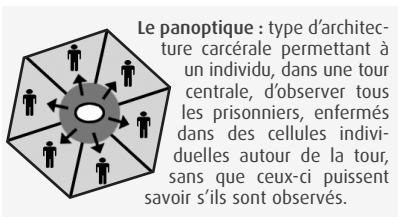
Après cette radiographie des nouveaux modes de production, permis en grande partie par l'irruption des nouvelles technologies (qui pose d'ailleurs la question des inégalités en termes de fracture numérique et de reconnaissance sociale implicite), c'est le droit du travail qui est inter-

rogé au travers du prisme de cette nouvelle forme d'organisation sociale où les rapports sont, sinon inversés, au moins bouleversés. L'exemple pris est celui de la télé-réalité où le jeu très lucratif pour les chaînes et les producteurs consiste à montrer de vrais consommateurs à d'autres consommateurs. Un travail dissimulé selon la jurisprudence française, ramenant l'émission de TF1 L'Île de la tentation au statut de lieu de travail comme un autre, avec ce qu'il en coûte comme obligation pour l'employeur.

Et l'auteur du livre d'imaginer en conclusion de l'ouvrage que cette jurisprudence autour de cette infraction de travail dissimulé puisse faire tache d'huile pour tous ces cas où le consommateur est employé à fabriquer des produits marchands. D'ailleurs, comme le dit la sociologue, « à l'instar du salarié, le recours en justice est devenu le moyen le plus efficace pour améliorer objectivement le rapport avec l'employeur ». Le paradoxe qui touche le consommateur autant que le travailleur, est que cette activité est elle-même un travail supplémentaire.

Si la subversion par l'humour, le sabotage ou les détournements reste possible, on n'en garde pas moins, à la lecture de cet ouvrage, l'image lointaine du panoptique de Jeremy Bentham et un goût amer dans la bouche. Soyons-en reconnaissants.

Vincent Guéguen





ATTALI Jacques
La Crise, et après ?

Paris : Fayard, 2008, 209 p.

Est-ce la fin du monde ? C'est en tout cas la fin d'un monde, celui des maîtres des marchés financiers qui ont fait croire que des familles ou même des États pouvaient vivre durablement au-dessus de leurs moyens.

Jacques Attali rappelle qu'il y a quelques années à peine, le monde semblait aller bien. « La liberté politique et l'initiative individuelle paraissaient pouvoir s'épanouir jusque dans les coins les plus reculés. » Et voilà que sans préavis nous sommes à l'aube d'une dépression planétaire, la plus grave depuis 80 ans.

Comment tout a commencé

Depuis des années, la part des profits a progressé dans les revenus nationaux, surtout aux États-Unis. En 1960, les profits du secteur financier représentaient 14 % des profits des entreprises américaines ; en 2008, 39 %. En revanche, les salaires n'augmentent guère ou stagnent, surtout dans l'industrie. Comment alors maintenir l'activité ? En favorisant le crédit facile.

Aux États-Unis, l'endettement des ménages et des collectivités ne cesse de croître. À partir des années 1980, les cartes de crédit se multiplient : « un foyer américain reçoit en moyenne, dans son courrier, une nouvelle offre de carte de crédit par semaine ». Dans le même temps, les prêts hypothécaires à des insolubles se multiplient. Les entreprises s'endettent aussi en achetant des firmes

à crédit et en se payant ensuite « sur la bête ». Elles pratiquent une politique à court terme.

Pour que le système perdure, il faut des taux d'intérêt de base faible. C'est ce que pratique Alan Greenspan, alors président de la Réserve fédérale, longtemps célébré comme un magicien, aujourd'hui considéré comme un démagogue laxiste.

L'effet de richesse fait gonfler les prix de l'immobilier, de même que ceux des obligations et des actions. Égale au PIB (produit intérieur brut) mondial en 1980, leur valeur est estimée au double à mi-2006. Il faut y ajouter les encours globaux de l'ensemble des produits de titres et des dérivés. Au total, le patrimoine mondial est évalué à plus de 300 000 milliards de dollars US, financé pour l'essentiel par la dette. « Tout est prêt pour l'avalanche. »

L'avalanche

À partir de là, l'auteur explique que les banques, depuis 2000, pour obtenir plus de moyens financiers, cherchent à faire des créances immobilières des produits séduisants, notamment pour les hedge funds. Elles découpent leurs créances les plus risquées en tranches et les vendent comme des obligations sur le marché. C'est la titrisation qui se développe rapidement grâce aux nouvelles technologies de communication, à Internet, grâce aussi à des modèles mathématiques si sophistiqués que bien des responsables concernés des banques et autres sociétés financières

ne les comprennent pas. Ces obligations titrisées se diffusent partout ¹.

Toutes ces évolutions qui auraient dû inquiéter les banques centrales, et les organismes de notation et de contrôle, ne suscitent aucune mise en garde officielle. Quelques experts cependant sonnent l'alarme. Ainsi dès 2004, Martin Wolf, du Financial Times, écrit (édition du 8 août) que « l'Amérique s'achemine maintenant confortablement vers la ruine ». D'autres, comme Paul Jorion, un anthropologue devenu banquier en Californie, parlent de crise. En vain. Personne ou presque ne souhaite stopper la machine infernale. Ni les politiques, parce que les électeurs réclament de la croissance, ni les emprunteurs voulant « toujours plus », ni les banquiers et autres intermédiaires, par crainte de perdre de juteuses commissions.

Le marché finit par se retourner en 2007. Mais on a alors surtout les yeux rivés sur la fièvre des prix de l'énergie, des matières premières et des produits alimentaires. On craint donc la surchauffe. En juin, la banque d'investissement Bear Stearns laisse entendre qu'elle est menacée de faillite au travers de deux hedge funds. Elle sera reprise, quelques mois plus tard, par J.P. Morgan Chase. Le château de cartes commence à dégringoler.

Aux risques insensés pris par de nombreuses banques s'ajoute un élément comptable récent. Les nouvelles règles imposent la valorisation des actifs au cours du marché. Or,

les actifs titrisés peuvent être comptés comme un risque dans les bilans. Dès lors, tout le monde finit par se méfier de tout le monde, donc on cesse de prêter. Or, les banques se prêtent habituellement beaucoup entre elles. Les banques centrales sont obligées d'intervenir. Jean-Claude Trichet, le président de la Banque centrale européenne, donne le bon exemple en acceptant en dépôt des titres en échange d'émissions monétaires. En agissant ainsi, écrit Jacques Attali, il sauve le système financier mondial, alors que ses collègues — qui finiront par suivre — se disent horrifiés.

On ne décrira pas plus la chronologie des événements et la dégringolade, parce qu'elle se lit dans le livre comme un roman à rebondissements dramatiques.

L'avenir

Il s'agit d'abord du court terme. Passera-t-on de la déflation abyssale des actifs financiers à une dépression économique de longue durée ? L'auteur ne se prononce pas mais n'écarte pas un scénario du pire, celui où chaque grand pays, dont la Chine, reprend ses billes, au risque d'ajouter la guerre des monnaies à celle des prix et du commerce.

Il faudra à plus ou moins long terme effacer les dettes, probablement par l'inflation. À l'échelle mondiale, elle signifierait une victoire des plus jeunes, majoritaires sur la planète, sur les plus vieux, majoritaires dans les pays développés, mais avec de sérieuses secousses sociales et politiques. En attendant, les réflexes de prudence vont réduire les achats, les prêts, l'activité, avec de graves repercussions sur l'emploi. Là aussi, les

1. La valeur d'un dérivé « dérive » de celle d'un actif. C'est fait pour fluidifier la circulation de l'épargne. En cela, c'est positif, mais quand l'actif ne vaut rien, c'est désastreux.

risques sociaux et politiques seront forts. Des idéologies totalitaires ne sont pas à exclure, de même que le retour des haines de classes.

Après

Pour éviter, ou limiter, les conséquences de tels drames, Jacques Attali affirme que le poids considérable des marchés, et notamment des marchés financiers au niveau planétaire, doit être équilibré par la progression de « l'état de droit ». Faute d'un État mondial, les marchés ne sont pas régulés au niveau nécessaire.

L'auteur n'attend pas de miracle mais pense que la crise actuelle peut être l'occasion d'une mise en place d'un système réglementaire mondial, d'abord en matière financière, en s'appuyant sur un FMI (Fonds monétaire international) rénové. Il

imagine même un « conseil mondial de la gouvernance ».

Utopie ? Oui, mais dont l'application apparaîtra sans doute nécessaire bientôt. Le marché financier potentiel est énorme : 88 % des humains ne peuvent pas placer leur épargne. Plus de 60 % n'ont pas accès au crédit. Or, le fait de constater de graves dérives et crises dans le système actuel de crédit ne signifie pas qu'il faille supprimer le crédit, qui est le sang de l'économie.

Nous sommes là à la page 189 du livre, des pages très lisibles (y compris par leur typographie). Et brusquement, Jacques Attali plonge dans le défi écologique. Il a raison de l'évoquer. Mais il le fait si brièvement (cinq pages), que l'on attend le livre qu'il y consacra sans doute.

Michel Drancourt



QUERMONNE Jean-Louis / DELORS Jacques (préface)

L'Union européenne dans le temps long

Paris : Presses de Sciences po (La Bibliothèque du citoyen), 2008, 231 p.

Jean-Louis Quermonne est connu pour la qualité de son enseignement et de ses ouvrages relatifs à la construction européenne. Il a présidé à l'élaboration en 1999, en vue du semestre de présidence française, d'un rapport intitulé L'Union en quête d'institutions légitimes et efficaces¹, dont le gouvernement de cohabitation de l'époque eût été

sage de s'inspirer plus qu'il ne le fit. Le professeur poursuit depuis lors sa quête. Le présent ouvrage, préfacé par Jacques Delors, constitue la synthèse de ses réflexions. Il prend en compte tout ce qui a été écrit de significatif sur l'évolution d'un système européen ne répondant à aucun des schémas de la science politique. L'ouvrage fourmille de citations et de références si bienvenues qu'il n'en est en rien alourdi.

Loin de céder au découragement que pourrait justifier l'accumulation des difficultés, depuis les affronte-

1. Paris : La documentation Française, 1999, 160 p. (coécrit avec Gilles Andreani et Mario Dehove).

ments des années 1960 jusqu'aux référendums perdus du nouveau siècle, l'auteur, ayant à l'esprit la dimension historique de l'entreprise, trace les voies d'un avenir où l'Europe réaliserait son unité dans une formule originale répondant au vocable « fédération d'États-nations » proposé par Jacques Delors. En maintenant une participation active des États au gouvernement de l'Union, tout en généralisant la règle majoritaire et la codécision législative entre Parlement et Conseil européens, et en multipliant les vice-présidents « à double casquette » (c'est-à-dire relevant à la fois du Conseil et de la Commission), Jean-Louis Quermonne offre un schéma qui organise l'exercice en commun des souverainetés plutôt que leur transfert à une entité commune ; il assure aussi les garanties requises d'efficacité et de légitimité, c'est-à-dire de démocratie.

Sur un point capital, l'organisation gouvernementale, souvent négligé par les architectes de l'édifice européen, les positions de l'auteur sont particulièrement intéressantes, notamment au sujet du rapprochement des présidences du Conseil européen et de la Commission (que n'interdit pas le traité de Lisbonne), et concernant l'utilité qu'il y aurait à étendre à d'autres domaines la formule du vice-président à double casquette, et à constituer ainsi un présidium restreint au sein de l'exécutif commun. La fusion des présidences pourrait aussi inclure celle de la présidence du Conseil des affaires générales, pour laquelle le traité de Lisbonne a curieusement maintenu le

tournoiement semestriel. Ainsi serait éliminé le risque de conflit au sommet, et de confusion d'image à l'intérieur et à l'extérieur. La question d'Henry Kissinger « L'Europe, quel numéro de téléphone ? » trouverait enfin sa réponse. De même, la présence au cœur de l'exécutif européen d'une dizaine de « ministres », ou tout simplement de vice-présidents à double casquette, permettrait de rétablir la collégialité et de rendre acceptable la présence d'un nombre de commissaires égal à celui des États membres.

Si utiles soient-elles, ces nouvelles avancées ne se conçoivent qu'une fois surmonté l'obstacle de la ratification du traité de Lisbonne et admis que, désormais, un seul État ou une petite minorité d'États ne sauraient faire obstacle à un progrès souhaité par tous les autres. Comme la plupart des Français favorables à une Europe fortement structurée et dotée d'une grande ambition, Jean-Louis Quermonne envisage diverses hypothèses de différenciation dans l'intégration, soit que les pays les plus allants constituent une ou plusieurs avant-gardes, soit que les plus sceptiques se voient proposer, comme ce fut le cas pour l'euro, Schengen et la défense, un statut dérogatoire les constituant en une arrière-garde que l'on peut espérer provisoire. La difficulté de ces schémas tient au problème du Royaume-Uni dont l'engagement européen demeure hésitant alors que son concours à la diplomatie et à la défense commune serait hautement souhaitable.

Robert Toulemon



MENDRAS Marie
Russie, l'envers du pouvoir
 Paris : Odile Jacob, 2008, 333 p.

Le dernier ouvrage de Marie Mendras, *Russie, l'envers du pouvoir*, s'ouvre sur un paradoxe. Il est communément admis en Occident que la Russie est redevenue un État fort grâce à l'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine en 2000. L'auteur s'attache à montrer au contraire que l'État russe est faible, ou du moins déconstruit et dysfonctionnel, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de pouvoir fort en Russie. Partant de ce paradoxe, Marie Mendras tente d'analyser le fonctionnement du « système poutinien » et le rapport ambivalent que les Russes entretiennent avec le pouvoir.

L'histoire de ces 20 dernières années en Russie est celle d'un rendez-vous manqué avec la démocratie et avec la construction d'un État au sens plein du terme.

S'appuyant sur une analyse du temps long, Marie Mendras souligne que la Russie n'a jamais été un État-nation comparable à ceux de l'Europe occidentale : elle a été un empire avant d'être un État. En outre, l'Empire russe des tsars, pour être autocratique, n'était pas nécessairement centralisé comme on a pu le croire et l'identité russe a été l'objet d'une construction complexe. Dans un empire multiethnique aussi vaste, l'identité russe s'est longtemps réduite à un certain mode de vie et surtout à la pratique d'une langue. La continuité avec la période soviétique est plus grande qu'on l'a géné-

ralement admis, comme le montrent toutes les recherches actuelles en « soviétologie » sur les rapports entre centre et périphéries. Quant à la défiance traditionnelle des Russes à l'égard d'un État synonyme d'oppression, elle n'a fait que s'accroître durant la période soviétique.

Les réformes gorbatchéviennes centrées sur des élections libres et la mise en place d'un droit de propriété privée n'ont pas permis de reconstruire (*perestroïka*) l'État soviétique. En revanche, la période 1991-1993 a été celle d'une occasion manquée de créer un véritable État-nation (même multiethnique) s'appuyant sur des règles fixes constitutives d'un état de droit. Cette courte « fenêtre d'opportunité » prend fin rapidement lorsque Boris Eltsine a recours à la force contre le Parlement en octobre 1993. À partir de cette date, la réflexion menée sur la nouvelle Constitution de l'État russe s'arrête, le recours à la force s'institutionnalise (avec les débuts de la première guerre de Tchétchénie en 1994) et les élections libres deviennent biaisées, puis franchement truquées, pour aboutir au maintien au pouvoir de Boris Eltsine en 1996, à l'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine en 2000 et à celle de Dmitri Medvedev en 2008.

Les acteurs de cette histoire chaotique de la construction — ou plutôt de la déconstruction — de l'État russe sont multiples, mais l'ouvrage met l'accent sur le rôle essentiel des administrations. La permanence du personnel administratif entre la fin de

la période soviétique et la période actuelle est frappante. Lors de l'affaiblissement de l'État fédéral dans les années 1990, les administrations locales ont paradoxalement été les garantes d'une certaine survivance de l'État, et notamment de certains services publics vitaux. La contrepartie a été leur autonomisation croissante et une interpénétration entre milieux économiques et milieux administratifs. L'arrivée de Vladimir Poutine au pouvoir change la donne puisque ce dernier a fait du renforcement de l'État central au détriment des entités fédérales, un des axes de sa politique.

De fait, le discours poutinien sur les années 1990 est extrêmement critique et Vladimir Poutine a cherché à tout prix à se démarquer de son prédécesseur, notamment par une reprise en main des « élites » (gouverneurs de province et oligarques). Cette réaffirmation du centre sur les périphéries a effectivement eu lieu, comme le montrent à la fois l'affaire Ioukos en 2003 (il s'agit de s'assurer le soutien des oligarques) et les réformes institutionnelles de 2004, qui décident de la nomination par le président des gouverneurs jusque-là élus et de l'affaiblissement du pouvoir de la Douma. À tout ceci s'ajoutent un contrôle de plus en plus étroit des médias, notamment des chaînes de télévision, unique source d'information dans bien des régions de Russie, et une mise au pas de plus en plus flagrante de l'appareil judiciaire, aux ordres désormais du Kremlin.

Face à l'instauration de ce « système poutinien », la grande question récurrente est celle de la passivité de l'écrasante majorité des Russes. Marie Mendras apporte plusieurs éléments

de réponse au grand conservatisme qui s'est emparé de la société russe. Si la sécurité prime sur le besoin de libertés, c'est que le gouvernement russe a savamment favorisé le développement des peurs : peur d'un complot de l'étranger (la « révolution orange » à Kiev en est un bon exemple dans le discours poutinien), peur d'une cinquième colonne (d'où le développement de la xénophobie et de crimes racistes).

Quant aux élites, économiques ou administratives, elles tirent globalement profit de la situation et notamment de la croissance économique. Pour le moment, elles préfèrent l'amélioration de leurs conditions matérielles à une rébellion à l'issue plus qu'incertaine. Toutefois, alors que le « système poutinien » semble bien établi — au point de survivre, pour le moment, au départ formel de son fondateur — plusieurs éléments pourraient le déstabiliser. En politique étrangère, l'épisode géorgien de l'été 2008 et la politique de plus en plus ouvertement hostile à l'Europe risquent de se retourner contre la Russie. Par ailleurs, l'absence de véritable état de droit et la grande précarité du droit de propriété — comme le montrent les mesures récentes qui visent à faire contrôler par l'État des secteurs entiers de l'économie — pourraient, à terme, ralentir le développement économique, surtout dans le contexte d'une crise internationale majeure où le prix du pétrole baisserait de façon durable, et remettre ainsi en cause le contrat tacite passé entre les élites et les hommes forts de Russie.

Maïa Werth



WEIZMAN Eyal

**À travers les murs
L'architecture de la nouvelle
guerre urbaine**

Paris : La Fabrique, 2008, 102 p.

Voici un livre très instructif pour qui s'intéresse au conflit israélo-palestinien, mais aussi à la rhétorique et aux théories qui sous-tendent les nouvelles stratégies militaires en milieu urbain. Version française du chapitre 7 de l'ouvrage *Hollow Land* (Israel's Architecture of Occupation. New York : Verso, 2007, 288 p.), de l'architecte Eyal Weizman, il expose les nouvelles méthodes mises en œuvre par l'armée israélienne — en particulier en 2002 dans les camps de réfugiés palestiniens de Balata, Naplouse et Jénine —, qui s'inspirent notamment des réflexions de l'Operational Theory Research Institute, Institut de recherches en théorie opérationnelle (OTRI), dirigé par Shimon Naveh et Dov Tamari. Ce think-tank fondé en 1996 (et fermé en 2006) se réclame des écrits post-modernes de Gilles Deleuze et Félix Guattari, ou encore de l'architecte déconstructiviste Bernard Tschumi, afin de réinterpréter l'espace comme une condition première de la victoire dans la guerre urbaine. Assez paradoxalement, un appareil militaire contre-insurrectionnel s'essaie donc à la subversion de l'espace urbain en s'inspirant de réflexions contestataires, sinon en revendiquant une « théorie perturbatrice et nihiliste ».

Comme l'illustre l'auteur, directeur du Centre de recherches architecturales du Goldsmith College à l'université de Londres, l'état-major

israélien a promu une « géométrie urbaine inversée » dans les territoires occupés, devenus un véritable laboratoire spatial pour ses nouvelles techniques d'attaque. Évitant systématiquement les axes de communication, les unités ont privilégié l'« essaimage », progressant dans les villes palestiniennes en passant de maison en maison, à travers les murs et les planchers : il s'agissait de transgresser les limites et d'abolir toute frontière (entre intérieur et extérieur, espace privé et public, civils et combattants). De surcroît, cette méthode de recherche et de renseignement : en provoquant l'ennemi de façon aléatoire, les militaires entendent « matérialiser la menace qu'ils sont a priori chargés d'écarter » — curieuse manière de prophétie autoréalisatrice.

Cependant, l'offensive de Jénine s'est heurtée à une résistance imprévue des combattants palestiniens, ce pourquoi l'armée a décidé de raser entièrement le centre du camp (ultérieurement baptisé Ground Zero par les Palestiniens), en un « remodelage stratégique et tactique de l'environnement ». L'auteur constate donc que la valeur ajoutée des nouveaux paradigmes stratégiques de l'armée israélienne se résume à peu de chose (sinon à un jargon pseudo-philosophique peu compréhensible). En effet, outre que l'évitement des frontières, la mobilité et la décentralisation du commandement ne sont

pas des nouveautés dans l'histoire des guerres urbaines, le succès des opérations à Balata et à Naplouse doit surtout à la grande supériorité technique et logistique israélienne sur les combattants palestiniens. A contrario, la campagne menée en 2006 au Sud Liban fut un désastre face aux miliciens résolus, disciplinés et bien équipés du Hezbollah, eux-mêmes « essaimant » via les caves, les tunnels et les décombres des bombardements pour attaquer les soldats israéliens « au moment où ceux-ci entraient à l'intérieur des habitations et tentaient de progresser de maison en maison », retournant à l'envoyeur son effet de choc et de stupeur.

Le seul aspect un tant soit peu novateur des théories de l'OTRI tiendrait donc aux effets pervers du raid militaire conçu comme un « moindre mal ». Selon Eyal Weizman, « l'illusion de la précision, qui s'inscrit dans une rhétorique de modération, donne à l'appareil militaro-politique la justification dont il a besoin pour utiliser des explosifs dans des environnements civils, où ils ne peuvent que blesser ou tuer des civils. Plus le seuil de violence est faible, plus souvent le procédé risque d'être appliqué. »

Benjamin Delannoy



NAHON David

L'Épuisement de la terre. L'enjeu du XXI^e siècle

Paris : Odile Jacob (Sciences), 2008, 236 p.

Dans les débats actuels sur la sécurité alimentaire mondiale, lorsque se pose la question de réussir à nourrir l'humanité en 2050 de manière durable, le sol est généralement considéré essentiellement comme un support à peu près stable pour l'activité agricole, au mieux comme une ressource facilement renouvelable. Le présent ouvrage de Daniel Nahon nous invite à opérer un changement de perspective et de représentation fondamental concernant les sols, et à considérer que les limites et la fragilité de la ressource en sol, et des écosystèmes qui lui sont liés, pourraient très bien être un des enjeux majeurs du prochain siècle, avant ou au même titre que l'eau, l'énergie ou la biodiversité.

Pour convaincre ses lecteurs, et pour les aider à effectuer ce changement de perception de l'importance des sols, Daniel Nahon, professeur de géosciences à Aix-en-Provence, fait œuvre de vulgarisateur, en illustrant à la fois le travail du chercheur pédologue, en donnant des éléments d'histoire de la discipline des sciences du sol, et surtout en retraçant sur le temps long l'histoire de la formation des sols.

Même s'il part de trop loin sur des notions fondamentales de physique (les atomes, les photons) ou de chimie (le pH, l'oxydoréduction) qui lui semblent nécessaires à la compréhension de certains phénomènes pédologiques, et même si l'effort de vulgarisation conduit à manipuler malgré tout des notions trop com-

plexes et trop vite expliquées, le panorama d'ensemble est convaincant : il présente bien les sols ou plutôt l'ensemble de la « couverture pédo-logique » comme un vaste système vivant réactif, capable de se réorganiser, mais également très vulnérable et fragile. En particulier, les temps de régénération de ces écosystèmes des sols se comptent en millénaires, quand leur dégradation actuelle se met en place sur quelques décennies. C'est ce qui le conduit à annoncer dès l'introduction le chiffre très frappant de la perte de 0,5 % du « capital sol » chaque année.

Les formes de dégradation de cette ressource sont nombreuses : artificialisation des sols en ville et par les infrastructures, contamination et accumulation de polluants issus de l'industrie ou de l'agriculture, accentuation de l'acidification, érosion hydrique ou éolienne en cas de disparition du couvert végétal et selon les pratiques agricoles, salinisation en cas d'irrigation mal maîtrisée, impacts conjoints des labours profonds et des substances chimiques sur la structure des sols, et sur la faune et la flore essentielles qui s'y trouvent...

La complexité des interactions à long terme entre le changement climatique et les transformations des sols est également très précisément explicitée : par exemple, le dégel possible, suite aux changements climatiques, des sols épais des hautes latitudes pourrait conduire à dégager d'importantes quantités de dioxyde de carbone précédemment stockées dans ces sols, mais cela pourrait aussi permettre à plus long terme de nouvelles fixations végétales.

Le lecteur se rend bien compte alors que la question de la fertilité des sols et des potentiels de terres cultivables est généralement traitée de manière beaucoup trop statique dans la plupart des études existantes, mais l'ouvrage ne recèle pas, lui non plus, de chiffre prospectifs plus précis sur la tendance possible à l'« épuisement de la Terre ».

Quant aux options pour l'action, l'auteur ne s'y aventure guère, si ce n'est pour mentionner le rôle majeur qu'il voit jouer demain par les OGM (organismes génétiquement modifiés) pour réussir à réduire les apports en pesticides, sans que cet acte de foi puisse être très étayé, et surtout sans que soit clairement identifiée la question plus générale de la préservation des écosystèmes des sols. Longtemps parent pauvre de la politique environnementale, la question des sols a fait cependant récemment l'objet d'une directive européenne, et le Millennium Ecosystem Assessment, immense travail d'expertise sur les futurs des écosystèmes et de leur gestion paru en 2005 (Washington, D.C. : Island Press), mentionne explicitement la nécessité d'inventer de nouveaux modèles de gestion des sols, considérés comme des écosystèmes qui rendent des services à l'humanité. Des travaux en cours de l'Académie des sciences devraient aussi permettre de préciser davantage les pistes d'action en la matière.

L'ouvrage de Daniel Nahon a enfin le mérite de mettre très clairement à l'agenda la possibilité que la dégradation ou la disparition des sols ne permette pas d'assurer les équilibres alimentaires mondiaux en 2050.

Sébastien Treyer

COMPTES RENDUS



CHEVALIER Jean-Marie
Les 100 mots de l'énergie

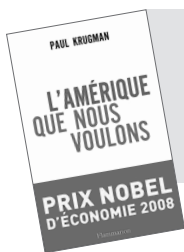
Paris : Presses universitaires de France (Que sais-je ?),
 2008, 128 p.

La question énergétique est à l'origine, depuis quelques années, d'un flot abondant d'informations de natures les plus diverses (politiques, économiques, scientifiques et techniques) qui aboutit souvent à une perte de repères. Il est donc utile de clarifier les notions et les concepts qui balisent le terrain difficile de l'énergie en s'accordant sur des définitions claires. C'est à cet exercice que s'est livré Jean-Marie Chevalier avec ses *100 mots de l'énergie*. Son « Que sais-je ? » n'est ni un dictionnaire ni, évidemment, une encyclopédie, mais le lecteur y trouvera tout ce qu'il aurait souhaité savoir sur l'énergie à travers une centaine de mots-clefs qui permettent de comprendre les enjeux.

L'auteur a regroupé les mots utiles en six chapitres : les besoins, les ressources, les échanges, les marchés, les acteurs, les enjeux. Son premier mot, pour ainsi dire, caractérise les besoins en énergie de la planète, puis il rappelle avec son deuxième mot que les objectifs du Millénaire pour l'éradication de la pauvreté accordent une place prioritaire à l'accès à l'eau et à l'électricité. Son dernier mot, et ce n'est pas le moins important dans un contexte de crise économique, caractérise la « régulation mondiale » : une nécessité pour éviter les insupportables inégalités et des explosions de violence. Spécialiste de la géopolitique, Jean-Marie Chevalier souligne d'ailleurs, avec le mot consacré aux « violences », que « l'histoire de l'énergie au XXI^e siècle sera violente car exacerbée par des contradictions nouvelles et brutales ».

Ce livre bref à la lecture facile est une présentation complète et simple de tous les grands dossiers de l'énergie (la situation d'une quinzaine de pays y est exposée) avec les statistiques essentielles. On exprimera juste deux regrets : la recherche scientifique, qui est à l'origine de ruptures, ne trouve pas son mot (il est vrai que certains enjeux scientifiques trouvent leur place dans la technologie) et, curieusement, on ne trouve pas non plus un mot caractérisant la situation difficile de nombreux pays en développement (la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Algérie et l'Arabie Saoudite, pays dotés de ressources énergétiques, ont toutefois leur place). *Les 100 mots de l'énergie* est un guide très utile pour comprendre bien des débats actuels.

Pierre Papon



KRUGMAN Paul

L'Amérique que nous voulons

Paris : Flammarion, 2008, 352 p. (traduction de *The Conscience of a Liberal*. New York : Norton, 2007, 352 p.)

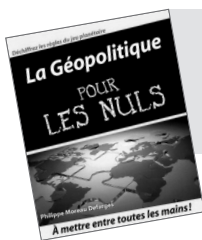
Cet ouvrage est paru en anglais en 2007, soit un an avant que l'auteur reçoive le prix Nobel d'économie et que Barack Obama gagne les élections présidentielles aux États-Unis. De fait, il ne s'agit pas d'un ouvrage de théorie économique, mais d'une analyse critique systématique des effets de l'évolution politique aux États-Unis depuis l'ère Reagan, considérée comme un tournant décisif, à savoir la prise du pouvoir au sein du parti républicain par le conservatisme de mouvement. L'expression est trompeuse car elle ne se réfère pas à un conservatisme progressiste, comme on pourrait le croire, mais bien au contraire à un conservatisme soucieux non pas de sauvegarder les choses en l'état, mais d'éradiquer tous les acquis sociaux mis en place depuis le *New Deal* de Franklin D. Roosevelt dans les années 1930. En France, on parlerait volontiers d'un conservatisme réactionnaire.

À partir d'une analyse très documentée, l'auteur montre, en utilisant notamment les résultats et la méthodologie de l'étude pionnière de Thomas Piketty et Emmanuel Saez sur l'évolution à long terme (1913-1998) des revenus aux États-Unis (*Quarterly Journal of Economics*, vol. 118, n° 1, février 2003), que les inégalités n'ont cessé de croître au cours des 30 dernières années, notamment au profit d'une très petite minorité de milliardaires en dollars (US), surtout au cours des dernières années avec les deux mandats de George W. Bush. Si bien que l'on se retrouve aujourd'hui aux États-Unis dans une société aussi inégalitaire qu'avant la grande crise de 1929.

Les trois quarts de l'ouvrage sont consacrés à l'analyse des divers facteurs pouvant expliquer une telle évolution qui se heurte pourtant aux intérêts de la très grande majorité de la population. Seuls les deux derniers chapitres sont tournés vers l'avenir et proposent des priorités au cas, très probable selon l'auteur, où le pouvoir (présidence et Congrès) basculerait en faveur des démocrates. En particulier, l'accent est mis sur la nécessité d'avoir un véritable système d'assurance maladie digne d'une démocratie avancée, et de réduire les inégalités en agissant sur leur répartition primaire, et surtout secondaire, grâce aux transferts redistributifs.

L'analyse sur le long terme de l'évolution des facteurs provoquant inéluctablement un changement de majorité politique et le déclin annoncé des conservateurs de mouvement, est d'autant plus intéressante qu'elle a été conduite avant que n'éclate la grave crise financière et économique qui sévit actuellement, qui a sans doute favorisé la victoire des démocrates aux dernières élections. Cet ouvrage est à rapprocher de deux autres ouvrages récents : celui de Godfrey Hodgson, *De l'inégalité en Amérique. La vague conservatrice de Reagan à Bush* (Paris : Gallimard, 2008, 485 p.) et celui de Jacques Mistrail, *La Troisième Révolution américaine* (Paris : Perrin, 2008, 236 p.).

Alain Michel



MOREAU DEFARGES Philippe

La Géopolitique pour les nuls

Paris : First, 2008, 326 p.

C'est une vraie gageure que d'entreprendre la vulgarisation intelligente d'un sujet apparemment aussi complexe que la géopolitique. L'auteur qui s'est lancé dans cette aventure a, il est vrai,

toutes les qualifications requises : chercheur à l'Institut français des relations internationales (IFRI), dont il codirige le rapport annuel *Ramsès*, il a déjà publié une vingtaine d'ouvrages de qualité consacrés aux relations internationales, dont un *Dictionnaire de géopolitique* (Paris : Armand Colin, 2002).

Son livre débute de manière assez classique par la mise en place des différentes « clefs » de la géopolitique, les principes et les problématiques conceptuelles. Viennent ensuite les questions de guerre et de paix (on pourrait soutenir que la géopolitique ne s'est longtemps intéressée qu'à elles), puis les grandes régions du monde (avec une mention particulière pour le Proche-Orient, dont les particularités sont remarquablement bien mises en lumière) et enfin les enjeux géopolitiques planétaires, ce qui couvre le rôle de l'Organisation des Nations unies, la gouvernance économique mondiale (que d'aucuns, comme Edward Luttwak, préfèrent désigner du nom de géoéconomie) et les droits de l'homme.

S'agissant d'une œuvre d'initiation, l'auteur a bien surveillé la terminologie employée, et je ne trouve que peu de termes problématiques : *corpus separatum* (à propos du statut de Jérusalem), *gringos* (processus linéaire et science dure). En revanche, je regrette l'absence du si commode et hélas toujours actuel « irrédentisme », ainsi que celle de « paradigme ». En outre, dans les livres dits de vulgarisation, un usage très répandu consiste à recourir à des intertitres quelquefois drôles mais parfois aussi incompréhensibles.

Enfin, la bibliographie laisse un peu à désirer. Elle est supposée recommander des lectures, mais elle commence par des « classiques » tels que le théâtre de Shakespeare, les fables de La Fontaine ou *De l'esprit des lois* de Montesquieu, qui ont très peu de chances d'aider les « nuls » à y voir plus clair. En revanche, la quasi-totalité des titres figurant dans les rubriques « Généralités » ou dans « Histoire du système international », sont pertinents. Mais pourquoi avoir recommandé les travaux du médiocre marxiste Eric J. Hobsbawm, et omettre *Les Conséquences politiques de la paix* de Jacques Bainville et *Paix et guerre entre les nations* de Raymond Aron ?

Bernard Cazes

Ces comptes rendus sont extraits de la base de données informatisée sur les études prospectives « Octave », de Futuribles International.

Pour en connaître les modalités de consultation, contacter Cécile Désaunay à Futuribles :
tél. : 33 (0)1 53 63 37 78 • e-mail : cdesaunay@futuribles.com

futuribles - no. 350 - March 2009

Continental Drift: Asia and Africa

Jean-Raphaël Chaponnière

"Chinafrica" (French writers long ago coined the parallel term "Françafrique") is a term found increasingly in press articles or book titles and has even gained general currency as the title of a website (Chinafrica.com) devoted to Chinese people living on the African continent (or wishing to settle there). Beyond China itself, all the developed countries of Asia have been strengthening their foothold in – and cooperation with – Africa for several years, encroaching increasingly on what was a Western (if not, indeed, European or French) preserve. In return, Africa has found new developmental resources in Asia and, even if its cooperation with that continent doubtless generates its own share of disillusionment and new dependencies, the stronger Asian presence in Africa offers Africans an opportunity, for the first time, to choose their partners.

What is the reality of this Afro-Asian cooperation? How far back does it go, what is it based on, and what are the prospects for its development? After a brief historical survey showing that the countries of Asia are not newcomers on the African scene, Jean-Raphaël Chaponnière outlines the nature of the relations – especially economic and trading relations – that unite the two continents and which are not confined to China and India. He also demonstrates how the Asian countries go about their "policy of influence" in Africa. Lastly, he outlines the main issues and prospects for this cooperation (access to natural resources for Asia and economic development for Africa), taking account of both the changed context brought about by the financial crisis of 2008 and the rivalries between the Asian countries (China and India in particular).

Science and Technology Needs. A Demand-led Scientific and Technological Foresight Study: the Quebec-based Project, "STS Perspectives"

Alain Bergeron

In the conclusion to an article outlining the originality of the Quebec government's

Council of Science and Technology (*Futuribles* no.292), Hélène Tremblay and Alain Bergeron wrote in December 2003 of the launch in spring 2003 of an ambitious foresight exercise in science and technology, linked to the demands emanating from wider society. This was the "STS Perspectives" project. Nearly six years later, that project has become an essential pillar in the thinking on the future of science and technology in Quebec, connecting closely, on the one hand, with the aspirations of the citizens and, on the other, with the researchers and public decision-makers.

In this article, Alain Bergeron, who until 2008 co-ordinated the project, outlines this demand-led scientific and technological foresight exercise in detail. After recalling how "STS Perspectives" originated, he gives an account of the two major phases of the project. The first task was to determine the main socio-economic challenges that science and technology can contribute to meeting, first questioning the Quebec population on its future concerns, then tightening the analysis by consulting researchers. In the second phase, working groups made up both of researchers and "research users" devised research development strategies for each of the challenges identified. Lastly, Alain Bergeron demonstrates the advantages of this approach and how it has been – or is being – translated into public policies in Quebec.

Involving Society in Research Policies: Agora 2020

Sébastien Maujean and Jacques Theys

Completing the dossier that begins with Alain Bergeron's article, in this issue, on the Quebec-based STS (Science, Technology, Society) Perspectives project on scientific and technological foresight in its relation to the demands of society, Sébastien Maujean and Jacques Theys give an account here of the "Agora 2020" exercise launched in France in 2004, the aim of which is to link future public research strategies with the expectations of society in the broadest sense.

In a world where research, scientific knowledge and technological change are of such

importance, it is essential to develop public policies that are in phase, in these fields, with the expectations of society and with general future developmental trends. *Agora 2020*, which aims to stimulate a constructive dialogue between researchers, social actors and public research policy officials, is a vast foresight consultation exercise (with more than 700 people consulted between 2004 and 2007). It has thrown up a large number of – sometimes novel – questions and concrete orientations for future scientific policies in the period to 2020/30 that are destined to feed into research strategies in fields such as urbanism, transport, housing, territorial administration, the vulnerability of systems etc.

This article explains the originality of this exercise, its methodological specificity and the worldviews expressed by the actors consulted (including the general public), together with the common core of attitudes that emerges and the research strategies that may be derived from it, alongside the implications of these for French research etc.

Regional Social Health. A Social Health Indicator for the French Regions

Florence Jany-Catrice and Rabih Zotti

The choice of indicators enabling us to understand the world, society etc. and to act on that understanding has always been central to the concerns of the *Futuribles* journal. These pages have, in consequence, often seen criticism of the limitations of the French statistical machinery (for measuring migration flows, for example, or the integration of population groups of foreign origin) or of human development indicators, such as those used by the United Nations, which do not take sufficient account of social and environmental aspects.

In this article, Florence Jany-Catrice and Rabih Zotti take this debate forward, presenting a social health indicator (SHI) applicable to the French regions (based on a scale measuring inequality and poverty) that was recently trialled by the Nord-Pas-de-Calais region.

Taking into account the many dimensions that play their part in the social health of an area (education, policing and justice, employment, housing, income, health and social relations), this SHI was applied to the various French regions for 2004 and casts a new light on their levels of social performance. In the main, the urbanized regions come furthest down the scale, whereas others, such as Limousin, emerge as socially successful. Some regions remain at the bottom of the scale whichever indicator is selected. These include Nord-Pas-de-Calais and Languedoc-Roussillon, which are among the stragglers both in terms of income per inhabitant and social health. Generally, however, it was found that good economic health and good social health do not go together systematically.

New Impetus for the European Neighbourhood Policy?

Jean-François Drevet

After assessing the prospects for EU expansion last month, Jean-François Drevet devotes his March column to the European Neighbourhood Policy (ENP), that other instrument the Union possesses for organizing its relations with the surrounding countries. After presenting the protagonists of the ENP (chiefly the countries of Eastern Europe and the former Soviet Union, and those of the Mediterranean East and South), he shows what this ENP consists in; the geopolitical contradictions it presents for some member states; the way it is used by the Union and by the “neighbours”; and its specific role in the run-up to the accession of prospective new members. Jean-François Drevet also touches on the question of the Union’s “wider neighbourhood”, which covers such outlying regions as the French overseas territories and other groups of islands linked administratively or historically to the member states. He stresses, in this connection, that cooperation with countries in the neighbourhood of these territories and partnerships established with them may have extremely positive consequences. ■

Futuribles is a monthly independent transdisciplinary policy oriented journal (11 issues a year), also available in electronic form on the *Futuribles* website. Its objective is to provide its readers with a better understanding of contemporary societies dynamics, those facts, ideas and trends shaping their medium and long term possible futures. *Chief Editor* : Hugues de Jouvenel

Futuribles : 47, rue de Babylone, 75007 Paris, France. - Tel. : 33 (0)1 53 63 37 70 - Fax : 33 (0)1 42 22 65 54
E-Mail : revue@futuribles.com - Website : www.futuribles.com